

**L'ÉTAT, LES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES CITOYENNES DANS
L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE :
ÉTUDE DE CAS DU MORBIHAN EN FRANCE**

MANON DE DIANOUS DE LA PERROTINE

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de
maîtrise en développement international et mondialisation

École de développement international et mondialisation (ÉDIM)
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Face à l'augmentation des demandes d'asile en France, le dispositif national d'accueil (DNA) est saturé : les hébergements d'urgence se multiplient mais ne suffisent pas à pallier le manque de capacités matérielles, financières et humaines. Toutefois, une diversité d'acteurs se mobilisent en faveur des demandeurs d'asile. De nombreux collectifs se créent et viennent soutenir et compléter l'accompagnement offert par les associations traditionnelles, sous contrat avec l'OFII. Cette étude de cas réalisée dans le Morbihan, en Bretagne, analyse les interconnexions entre trois plateformes d'accueil (institutionnelle, associative et citoyenne) afin de proposer une image globale, claire et synthétique de l'organisation de l'accueil à l'échelle locale : de l'hébergement à l'accompagnement.

Ce travail prend la forme d'une thèse par articles afin de faciliter sa publication future. Cette recherche qualitative repose sur une analyse par théorisation ancrée qui suppose une approche inductive et abductive. Elle s'appuie essentiellement sur des entretiens semi-dirigés et de la littérature grise.

Cette thèse montre que la société civile joue un rôle important en ce qu'elle est vectrice d'initiatives de solidarités fortes. Les activités bénévoles sont souvent prises pour acquises et font l'objet de peu d'attention dans la société française alors qu'elles sont une réelle plus-value pour les demandeurs d'asile. Par l'entremise d'actions de proximité, de contacts humains, les habitants engagés offrent un accompagnement social en profondeur, ce que ne peuvent pas toujours faire les professionnels de l'accueil : faute de temps et de moyens.

REMERCIEMENTS

Cette thèse constitue l'aboutissement d'une longue année de recherche et de réflexion qui a été nourrie et enrichie par des lectures et par des discussions constructives avec mes professeurs, ma famille, mes amis, et les participants à cette étude.

Je tiens à remercier particulièrement *Nadia Abu-Zahra* pour l'aide précieuse qu'elle m'a apportée en encadrant cette recherche. Ses conseils, sa motivation et son soutien permanent m'ont permis de réaliser ce travail original. Un grand merci également à *Sanni Yaya* pour sa disponibilité et ses précieux conseils qui ont toujours été très utiles et très appréciés. Je souhaiterai aussi remercier mes examinateurs, *Luisa Veronis* et *Lauchlan Munro*, pour s'être investis dans cette thèse en m'apportant des commentaires pertinents qui ont conduit à améliorer la qualité de ce travail. Merci pour l'intérêt que vous avez porté à cette recherche.

Je remercie mes proches pour m'avoir accompagné dans ce projet. Merci pour vos encouragements et votre patience. Merci d'avoir cru en moi.

Je tiens à remercier tous les participants à cette recherche à qui je souhaite dédier ce travail. Merci d'avoir partagé avec moi votre temps, vos expériences et vos connaissances.

Je remercie également toutes les personnes rencontrées en Bretagne, qui m'ont offert un accueil chaleureux et m'ont soutenu tout au long de cette aventure. Un grand merci à Anne, Bernard, Pierre, Arnaud, Bruno, Jacqueline, Marie, Nicolas et Mireille, sans oublier Charlotte et Gregory qui m'ont permis de travailler quotidiennement dans leur café.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
TABLE DES FIGURES	vi
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	vii
CHAPITRE 1. INTRODUCTION	1
1.1 Problématique et objectifs de recherche	3
1.2 Pertinence de la recherche	5
1.3 Choix de l'étude de cas	8
1.4 Analyse des données commune aux deux articles	13
1.5 Considérations éthiques : adaptation face à la réalité du terrain	16
1.6 Structure de la thèse	18
CHAPITRE 2. L'ACCUEIL, L'HÉBERGEMENT ET LES RELATIONS ENTRE ÉTAT ET ASSOCIATIONS MANDATÉES PAR L'ÉTAT	21
2.1 Les relations entre l'État et les ONGs : une revue de littérature	21
2.1.1 <i>La dynamique entre États et ONGs : les grands débats de la littérature</i>	22
2.1.2 <i>L'État et l'hébergement des demandeurs d'asile en France</i>	24
2.2 Les dispositifs d'accueil : une revue de littérature	26
2.2.1 <i>Qu'est-ce qu'un dispositif ?</i>	26
2.2.2 <i>Dispositif d'accueil en Europe : l'hébergement une urgence</i>	28
2.3 Approche méthodologique	30
2.4 Le dispositif national d'accueil (DNA) : organisation complexe de l'hébergement	33
2.2.1 <i>Le parc d'hébergement : complexe et sous-dimensionné</i>	35
2.2.2 <i>Critère de vulnérabilité : inégalité d'accueil</i>	39
2.2.3 <i>Le paradoxe de l'accueil, l'hébergement : une priorité mal gérée, un manquement à la dignité</i>	41
2.3 Un système d'accueil aux moyens sous-évalués : un frein pour le travail associatif	44
2.3.1 <i>Pas de moyens matériels suffisants</i>	44
2.3.1.1 <i>Engorgement du parc d'hébergement : saturation des dispositifs</i>	44
2.3.1.2 <i>Allocation financière ADA : des conditions de précarisation</i>	45
2.3.2 <i>Pas de moyens humains suffisants</i>	46
2.3.3 <i>Pas de moyens financiers suffisants</i>	47
2.3.4 <i>Lenteur administrative : une double attente (associations - demandeurs d'asile)</i>	47

2.3.5 <i>Captation des logements : quelle coopération des maires, élus locaux ?</i>	49
2.4. Conclusion : l'épreuve de l'accueil, attendre pour renoncer ?	51
CHAPITRE 3. ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF : L'INDISPENSABLE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	54
3.1 Revue de littérature : épreuves des professionnels du social vers une essentielle coopération avec la société civile.....	54
3.1.1 <i>Solidarité interprofessionnelle et capital social</i>	54
3.1.2 <i>Régionalisation de l'immigration : rôle de la société civile dans l'accompagnement</i>	56
3.2 Approche méthodologique	59
3.3 Quand la finance s'empare du social : concurrence oblige	65
3.4 Dilemme éthique des opérateurs associatifs : obligation de réserve mais volonté d'initiative.....	68
3.5 Initiatives, collaboration et orientation vers des partenaires : bien-être et loisirs	72
3.6 Société civile impliquée : profil et motivations.....	75
3.7 Actions de proximité : Initiatives citoyennes et défis en zone périurbaine/rurale	80
3.7.1 <i>Solidarité de proximité</i>	80
3.7.2 <i>La CIMADE : action militante de proximité</i>	81
3.7.3 <i>Une solidarité plus forte en zone rurale</i>	83
CHAPITRE 4. CONCLUSION	87
4.1 Résumé des résultats	87
4.2 Comprendre les interactions entre les initiatives citoyennes dans le système d'accueil des demandeurs d'asile.....	89
4.3 Pistes de recherches futures	92
BIBLIOGRAPHIE	94
ANNEXES	105
ANNEXE A. <i>Recrutement des participants : texte d'introduction</i>	106
ANNEXE B. <i>Les dispositifs d'hébergement des personnes migrantes</i>	107
ANNEXE C. <i>Le parcours du combattant</i>	108
ANNEXE D. <i>La procédure d'asile détaillée</i>	109

TABLE DES FIGURES

Figure 1. Évolution du nombre de demandes de protection internationale en France depuis 1981	1
Figure 2. Les plateformes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile	7
Figure 3. Routes migratoires de l'immigration vers l'Europe	9
Figure 4. Répartition régionale des places d'accueil pour migrants, 2017.....	11
Figure 5. Répartition par région des capacités du DNA	12
Figure 6. Lieux de collecte de données.....	13
Figure 7. Analyse par triangulation.....	15
Figure 8. Interviews réalisées.....	32
Figure 9. L'appel d'offre en pratique	34
Figure 10. Typologies des dispositifs d'hébergements des personnes demandant l'asile- tri/transit/accueil : état des lieux 2020	36
Figure 11. L'organisation opérationnelle en matière d'hébergement dans la région Bretagne en 2018.....	38
Figure 12. Pyramide des besoins et droits des demandeurs d'asile.....	44
Figure 13. Le parcours d'attente des demandeurs d'asile : lenteur administrative	48
Figure 14. Acquisition des logements et implantation dans une commune.....	49
Figure 15. Interviews réalisées.....	64
Figure 16. Implantation des opérateurs associatifs dans le département du Morbihan	66
Figure 17. Des bénévoles accompagnent des demandeurs d'asile à la Trinité-sur-Mer : une solidarité organisée	76
Figure 18. Différents types d'associations	78
Figure 19. Répartition territoriale des demandeurs d'asile dans les différentes structures d'hébergements (Morbihan)	84
Figure 20. Occupation du sol dans le Morbihan en 2012 : zones urbanisées et zones rurales	85
Figure 21. L'accueil des demandeurs d'asile en France : acteurs et interactions national-local ..	90

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

ADA : Allocation pour demandeur d’asile

AMISEP : Association Morbihannaise d’Insertion Sociale et Professionnelle

CADA : Centre d’accueil pour demandeurs d’asile

CAO : Centre d’accueil et d’orientation

CASF : Code de l'action sociale et des familles

CEDH : Cour Européenne des Droits de l’Homme

CNDA : Cour nationale pour demandeur d’asile

CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

DNA : Dispositif National d’Accueil

GUDA : Guichet unique pour demandeurs d’asile

HUDA : Hébergement d’urgence pour demandeurs d’asile

OEE : Observatoire de l’enfermement des étrangers.

OFII : Office français de l’immigration et de l’intégration

OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PRAHDA : Programme d’accueil et d’hébergement des demandeurs d’asile

UE : Union Européenne

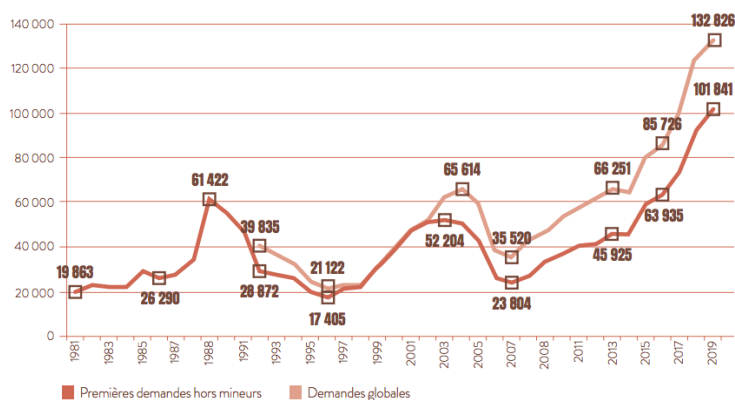
UNHCR : United Nations High Commission for Refugees (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

Ayant eu l'opportunité de voyager à travers le monde depuis ma petite enfance, j'ai été confrontée à diverses cultures où j'ai pu côtoyer des personnes d'origines différentes et de milieux différents. Je me suis donc intéressée très tôt aux questions de diversité, de cohabitation et de solidarité. La « crise migratoire » de 2015 tant médiatisée m'a conduit à m'intéresser aux mécanismes d'accueil des demandeurs d'asile en France et aux actions de solidarité. Quels moyens la France a-t-elle déployée pour les accueillir ? Qui participe à cet accueil et comment cela se passe concrètement sur le terrain ?

Selon Eurostat¹, plus d'un million de personnes sont venues trouver refuge en Europe en 2015, dû à l'insécurité provoquée par plusieurs conflits majeurs en Libye, en Syrie et en Irak (Eurostat, 2019 ; Léon, 2018). Submergés par l'ampleur des arrivés et la hausse des demandes d'asiles, les États Européens font toujours face aujourd'hui à une situation où l'urgence dépasse les capacités. Le graphique ci-dessous témoigne de l'augmentation du nombre de demandes de protection internationale enregistrées en France depuis 1981, où l'on peut facilement visualiser le pic de 2015.

Figure 1. Évolution du nombre de demandes de protection internationale en France depuis 1981



Source: Rapport OFPRA, 2019

¹ Office de statistique de l'Union Européenne.

Toutefois, ces chiffres minimisent la réalité en ce qu'ils correspondent seulement aux demandes enregistrées à l'OFPRA² et ne comptabilisent donc pas les personnes en attente d'enregistrement. La principale urgence- et problématique- liées à l'accueil des demandeurs d'asile est l'hébergement (UNHCR, 2013). Au 1^{er} Janvier 2020, le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile comptait environ 43 600 places dans des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) (CIMADE, 2020), ce qui correspond à une capacité d'hébergement de 32,8% si l'on considère le nombre de demandes globales enregistrées en 2019 (voir graphique de l'OFPRA ci-dessus).

« Où va-t-on les mettre ? », « Qu'allons-nous faire de tous ces migrants ? », « Ils vont nous envahir », « On ne peut pas accueillir tout le monde » : ces interrogations et craintes populaires je les ai entendues maintes fois au cours de repas de famille, de débats entre amis, dans les médias, ou simplement dans la rue, dans des lieux publics en prêtant attention aux discussions autour de moi. Mais qu'en est-il réellement ? Quelles actions sont entreprises sur le terrain ?

Pour répondre au manque cruel d'hébergement, à la saturation des espaces d'accueil dans les centres urbains et pour assurer une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile, le gouvernement français a mis en place, en 2018, un plan national de répartition des personnes en attente de leur statut de réfugié (Tardis, 2019). L'objectif est d'amener chaque région à participer, de manière solidaire, au processus d'accueil des migrants (Tardis, 2019 ; Préfet de la région Bretagne, 2018). Cela s'est traduit par la création supplémentaire de CADA dans les zones urbaines et surtout dans les zones rurales. Le tissu associatif ne cesse de se développer dans les

² Office français de protection des réfugiés et apatrides chargé de l'instruction des demandes de protection en France.

régions afin de subvenir aux besoins des demandeurs d’asile, nouvellement installés (Léon, 2018 ; Tardis, 2019 ; Aquilina, 2016).

Pour comprendre les dynamiques locales de l’accueil, saisir les interactions entre les différentes associations et mettre en avant les initiatives de solidarité, j’ai choisi de mener une étude de cas en Bretagne, dans le département du Morbihan, situé au nord-ouest de la France³. Je m’intéresse ainsi aux défis rencontrés par la communauté d’accueil qui s’investi quotidiennement dans une région qui, par sa position géographique, est moins habituée à la présence de réfugiés (Tardis, 2019).

1.1 Problématique et objectifs de recherche

Ancien patron de l’OFPRA et actuel président de la Fédération des acteurs de la solidarité, Pascal Brice révèle dans son livre, *Sur le fil de l’Asile*, ses expériences au cœur de cette institution. Il y décrit les nombreux obstacles qui se dressent au droit d’asile, une administration à bout de souffle et une confusion générale entre réfugiés, demandeurs d’asile et migrants économiques tant dans l’esprit public que dans celui des politiques (Brice, 2019).

L’association internationale *Amnesty International* défini un demandeur d’asile comme étant « une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n’a pas encore été reconnue comme réfugié » (Amnesty International, 2020). Le droit d’asile est protégé et garanti par la Convention et le Protocole relatifs au statut des réfugiés, établis

³ Ce travail ne tient pas compte de la situation épidémique liée à la COVID 19 ; les données ayant été récoltées juste avant la période de confinement en France.

à Genève en 1951 et 1966⁴ qui établissent « les normes essentielles minimales pour le traitement des réfugiés » (UNHCR, 2013). L'article 1 de la Convention définit un réfugié comme suit :

« toute personne qui, craint avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (Convention relative au Statut de réfugié, 1951).

Pour Aquilina (2016), ces amalgames entre demandeur d'asile, réfugié et migrant économique révèlent une réelle méconnaissance de la question migratoire qui, malgré sa médiatisation et sa politisation, demeure floue et complexe. Sujet de controverse, l'immigration a toujours été au cœur des débats populaires en France (Hagreaves, 2007). Toutefois, « le manque de transparence des dispositifs nationaux et le manque d'intérêt pour les dynamiques locales autres que celles dont les entrées économiques sont palpables » montrent la faiblesse d'information et de compréhension de la population vis-à-vis de l'accueil des demandeurs d'asile dans les régions (Aquilina, 2016, p.45).

L'aide apportée aux demandeurs d'asile est multiple en France, elle s'appuie à la fois sur des prestations de l'État et sur de l'aide citoyenne (Léon, 2018). Une diversité d'acteurs, étatiques et non-étatiques, travaillent, bénévolement ou non, pour le même public dans le même souci de répondre aux besoins des demandeurs d'asile.

Depuis 2015, « une part significative de l'aide a été apportée par des 'humanitaires citoyens' composés de groupes de bénévoles et d'associations de terrain qui ont comblé les lacunes laissées par les organismes d'État, ainsi que les associations classiques d'aide humanitaire et du secteur médico-social » (Léon, 2018, p.11).

⁴ Le Protocole relatif au statut de réfugié a été rédigé en 1966 et est entré en application le 4 octobre 1967. La France et les pays de l'Union Européenne ont ratifié la Convention de Genève de 1951 ainsi que le Protocole relatif au statut de réfugié de 1967.

Ainsi, il apparaît y avoir un manque de coordination des actions et un manque de dialogue entre les pouvoirs publics, les associations, et les habitants engagés (Léon, 2018 ; Tardis, 2019 ; Dubois, 2019).

Cette thèse repose sur une question de recherche principale :

- ❖ *Comment les initiatives citoyennes interagissent-elles avec les missions des associations dans le parcours d'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire du Morbihan ?*

Pour répondre à cette question, j'ai divisé mon travail en deux chapitres qui répondent chacun à une question :

- En quoi l'hébergement est-il une préoccupation majeure dans le processus d'accueil des demandeurs d'asile ?
- Quel rôle la société civile joue-t-elle dans l'accueil des demandeurs d'asile en Bretagne ?

Je reviendrai à la question centrale dans le dernier chapitre consacré à la conclusion. J'explique plus en détail la structure de cette thèse dans la section 1.6.

1.2 Pertinence de la recherche

À l'origine mon travail visait à étudier les réactions et le comportement des habitants du Morbihan au regard de l'arrivée des demandeurs d'asile dans cette région de France. Au fur et à mesure de l'avancée de mes travaux de recherche, je me suis rendue compte de la complexité du système administratif français pour l'accueil des demandeurs d'asile. Dès lors, j'ai préféré me concentrer sur l'analyse de ce système qui reste extrêmement flou et qui n'a fait l'objet d'aucune étude spécifique sur son fonctionnement opérationnel. J'ai choisi de diriger mon travail dans cette voie pour deux raisons. D'une part, pour améliorer la compréhension du système d'accueil français et le rendre un peu plus abordable ; et d'autre part, offrir un espace de communication aux acteurs

de cet accueil afin qu'ils puissent être entendus et compris et que leur engagement gagne en visibilité. Je trouve qu'ils ont leur mot à dire dans cet accueil puisqu'ils sont les premiers concernés, les personnes qui s'impliquent sur le terrain auprès de ce public : ils sont donc les mieux placés pour nous rendre compte de la réalité de la situation et de ses difficultés.

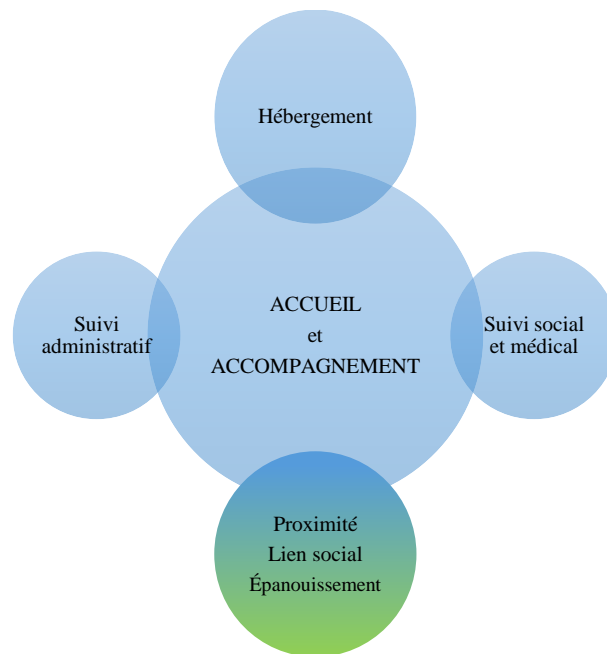
Cette recherche a la particularité de s'intéresser seulement à l'accueil des demandeurs d'asile, où ici aussi, peu d'études ont été réalisées. Ce choix spécifique se justifie par la place singulière qu'occupent les demandeurs d'asile dans la société. Ce sont des étrangers au « statut juridique précaire » (Kobelinsky, 2009) qui sont en attente d'intégration. Ils sont dans un entre-deux : ils ne sont ni clandestins ni tout à fait membre de la société active ; ils ont un récépissé et des droits sur le territoire (sauf celui de travailler) mais rien ne garantit qu'ils obtiendront l'asile ou la protection subsidiaire qui leur permettront de rester plus longtemps en France. En bref, les demandeurs d'asile sont dans une sorte de zone grise, dans un espace flou où le temps s'est arrêté (Kobelinsky, 2009). Je trouve donc intéressant et pertinent de comprendre comment s'organise l'accueil auprès de ce public dont la présence est souvent inconnue ou incomprise par la population qui peut faire des amalgames.

Étant moi-même française, j'ai un fort sentiment d'appartenance à la France : je me suis construite par et à travers un système éducatif français avant de poursuivre mes études au Canada. Je connais donc son histoire, sa culture, son administration mais aussi sa population aux mentalités particulières. Si cela me donne une certaine légitimité pour réaliser cette étude, j'ai parfaitement conscience des limites qui peuvent s'exercer quand à mon objectivité. J'ai effectivement mes propres perceptions de l'immigration et de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, mais j'estime avoir gardé l'esprit ouvert tout au long de cette aventure, prête à ce que mes perspectives changent. Cela m'a donc encouragé à faire un travail en profondeur pour comprendre davantage

la situation d'accueil au niveau local. C'est une recherche qui a des implications réelles à des échelles supérieures, et qui peut profiter aux associations elles-mêmes.

Enfin, ce travail s'appuie beaucoup sur les travaux de Mollard (2017), Tardis (2019) et Léon (2018) qui étudient les actions de solidarité déployées pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants en France. Ce travail est une contribution importante à ce qui a déjà été entrepris sur ce sujet en France. Elle regroupe plusieurs facteurs qui permettent d'avoir une vision globale du mécanisme d'accueil sur une échelle locale : chose qui la démarque des études précédentes. J'ai souhaité comprendre et analyser les interactions entre les différentes plateformes d'accueil des demandeurs d'asile : institutionnelle et citoyenne, présentée par le diagramme ci-dessous. (Les concepts clés du diagramme seront définis à la section 1.4.3.)

Figure 2. Les plateformes d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile



Dans la même démarche que Léon (2018), j'ai analysé l'espace de travail spécifique alloué par les autorités aux acteurs de la solidarité, mais dans une région différente et dans des circonstances différentes. L'accueil passe nécessairement par l'hébergement : étape cruciale de

l'intégration (UNHCR, 2003). La phase d'accompagnement administrative, sociale et médicale est conduite une fois que la personne a été accueillie donc prise en charge dans une structure adaptée (chapitre 2). Mais pour répondre aux besoins des demandeurs d'asile, leur offrir un accueil digne et humain et leur garantir un bien-être : il faut penser contact social, solidarité et actions de proximité (Formarier, 2012 ; Jésus, 2003). C'est là que la société civile rentre en jeu, nous le verrons dans le chapitre 3.

1.3 Choix de l'étude de cas

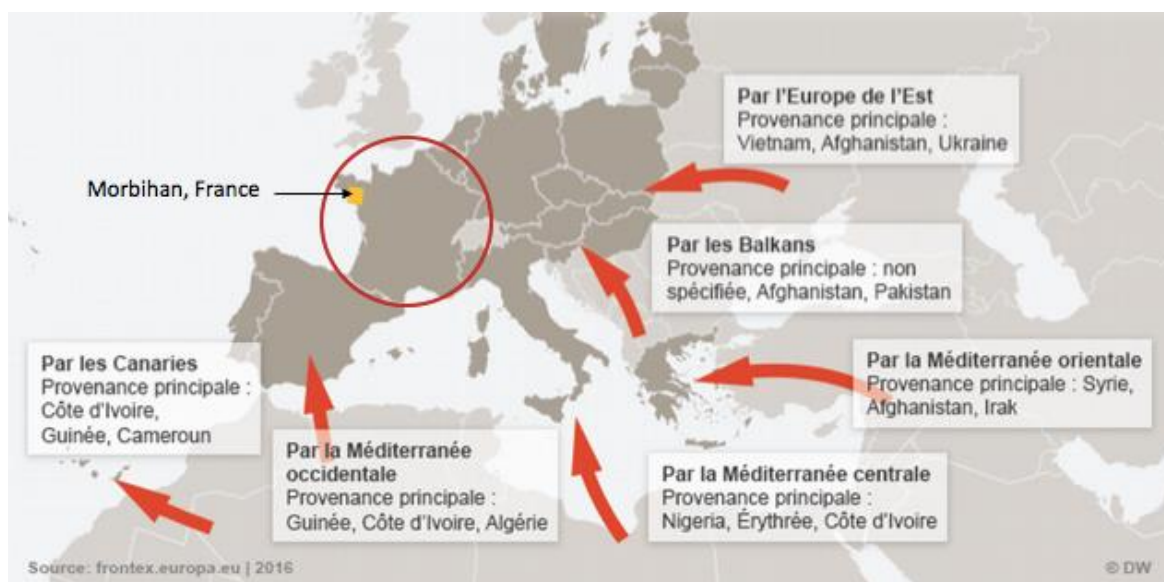
Fière de ses valeurs républicaines⁵ qu'elle diffuse à travers le monde, la France mène pourtant aujourd'hui une politique particulièrement restreinte à l'immigration qui met à mal les valeurs de solidarité et de droits humains (Withol de Wenden, 2016a ; Withol de Wenden, 2016b ; Mollard, 2017 ; Rea & Tripier, 2008). Les politiques d'immigration en France vacillent entre acceptation et rejet de l'autre, entre solidarité et répression, selon le contexte socio-politique, le gouvernement en place et la conjoncture économique (Mollard, 2017 ; Djigo, 2016 ; Léon, 2018 ; D'Halluin-Mabillot, 2012 ; Kobelinsky, 2009 ; Valluy, 2008). Le climat général constaté en Europe et en France est celui de l'exclusion, de la peur, et de l'indifférence collective envers les réfugiés (Giraud, 2018 ; Tardis, 2019 ; Monge, 2016) ; une méfiance instrumentalisée par la montée de l'extrémisme et du populisme, souvent diffusée par les médias (Withol de Wenden, 2016b ; Withol de Wenden, 2010 ; Alcaraz, 2015 ; Bigo, 1998 ; Rea et Maryse, 2008). Ainsi, tous ces éléments m'ont conduit à considérer la France comme le pays idéal pour conduire cette recherche.

⁵ Héritage du siècle des Lumières, la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » est inscrite dans la constitution française de 1958.

Depuis la seconde guerre mondiale, les grandes vagues migratoires de réfugiés sont liées à la décolonisation et aux guerres/tragédies qui « provoquent des déplacements considérables de populations en Europe » (Vermeren, 2020, p. 30). Durant sa présence en Asie, au Moyen Orient, en Afrique et en Amérique du Nord, l'entreprise coloniale française a mené une politique de culturalisation forte en exportant la langue et la culture française. De ce fait, on retrouve donc en France aujourd'hui un nombre important de ces populations. La carte ci-dessous illustre les routes migratoires vers l'Europe : on peut constater qu'elles proviennent des anciens empires coloniaux. Cette carte nous montre également que bon nombre des migrations résulte des différentes guerres menées, en partie par la France, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique.

Figure 3. Routes migratoires de l'immigration vers l'Europe

Source : (Frontex, 2016)



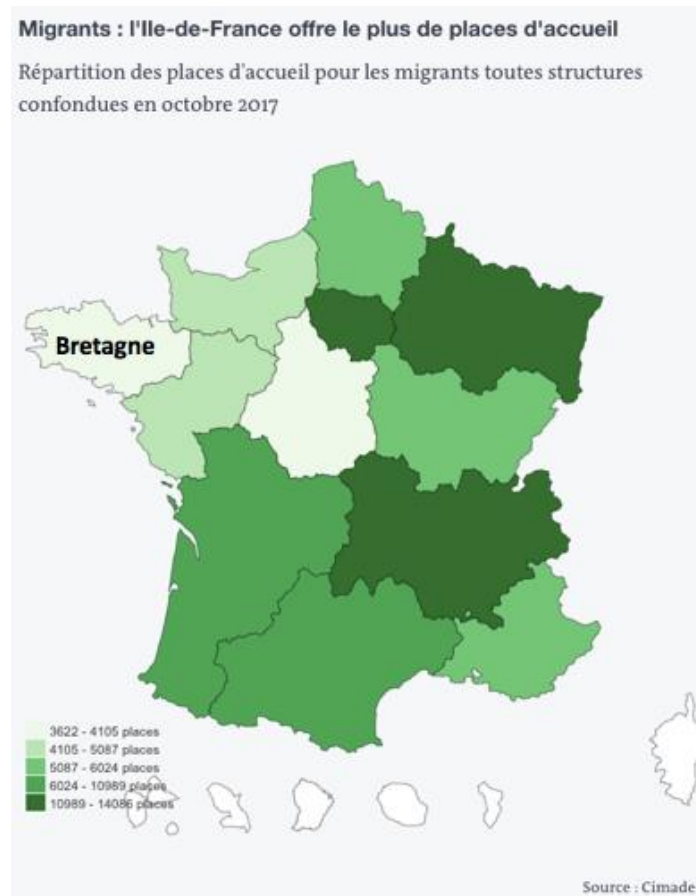
L'Europe offre un accès facile par des routes terrestres et maritimes (mer Méditerranée), ce qui explique l'arrivée importante de migrants vers ce continent à la différence du Canada ou de l'Australie par exemple. La demande d'asile est donc faite sur place à leur arrivée contrairement au Canada où la demande administrative est généralement réalisée avant leur arrivée dans le pays.

En plus de ces dynamiques, la France se présente comme le pays des droits de l’Homme et terre traditionnelle d’accueil. Cette image de l’eldorado français est dans la tête de beaucoup de migrants qui souhaitent rejoindre l’hexagone en espérant trouver une meilleure qualité de vie et une meilleure protection. Derrière l’Allemagne, la France est le deuxième pays d’Europe à accueillir un grand nombre de demandeurs d’asile ; elle compte, en 2019, 128 940 demandeurs d’asile contre 165 615 en Allemagne et 117 795 en Espagne (Eurostat & UNHCR, 2019). Toutefois, si l’on regarde en termes de proportion de la population, la France compte 67 millions d’habitants, ce qui signifie que la part des demandeurs d’asile est de 0,19 % en 2019. La France n’est donc pas « envahie » (Withol de Wenden, 2016b) et pourrait accueillir davantage, comme le fait notamment les pays nordiques.

Mon choix de conduire cette recherche en Bretagne s’explique dans un premier temps par sa position géographique.

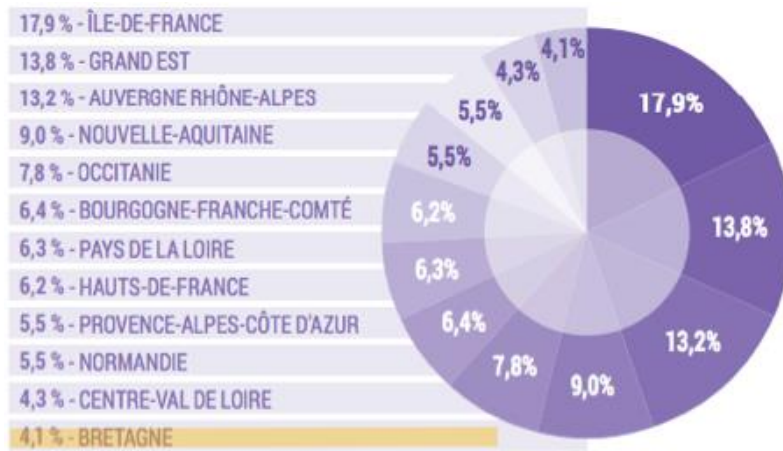
Figure 4. Répartition régionale des places d'accueil pour migrants, 2017

Source : Le Monde, 2017



Comme évoqué plus haut, la Bretagne se situant au nord-ouest de la France n'est pas une région de passage naturelle des demandeurs d'asile. Ces derniers sont massivement concentrés à l'est et au sud-est de la France, c'est à dire le long des frontières européennes et sur la Méditerranée. Si l'histoire de cette région révèle une tradition d'accueil des migrants, arrivés notamment par la côte atlantique, elle reçoit aujourd'hui un quota de réfugiés délocalisés des grands centres urbains français (Préfet de la région Bretagne, 2018). En effet, comme on le voit sur la **Figure 4** et sur la **Figure 5**, les demandeurs d'asile sont concentrés dans les régions Ile de France, Grand Est et Auvergne Rhône Alpes (en vert foncé sur la carte).

Figure 5. Répartition par région des capacités du DNA



(Chiffres au 31 décembre 2019)
Source : OFII, 2019

L'imposition de l'accueil des demandeurs d'asile dans les communes françaises contraint les habitants et les autorités locales à intégrer ces derniers et à vivre « ensemble » (Courtecuisse, s.d.). L'absence de consultation préalable peut avoir un impact sur la nature et le degré de solidarité de la population locale envers les nouveaux arrivés et exige surtout une adaptation et une organisation importante, urgente et spontanée. Si cette région compte le moins d'immigrés en France, elle a toutefois enregistré une hausse importante de demandes d'asile : 513 demandes en 2017 contre 262 en 2016 (Préfet de la région Bretagne, 2018 ; Ministère de l'Intérieur, 2018a).

La Bretagne comporte 4 départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan). C'est dans ce dernier département que j'ai choisi de mener cette étude de cas. Territoire à dominante rural et touristique, le Morbihan est un lieu propice pour mener cette recherche puisqu'il permet de mesurer la solidarité en zone rurale, peu étudiée dans la littérature. Par ailleurs, j'ai été sur le terrain pendant la période hivernale : c'est-à-dire en basse saison touristique. Ainsi, j'ai été entourée par des gens qui vivent dans ces communes toute l'année. Cela est très important pour ma recherche en ce que cela me permet de connaître la réalité quotidienne de ces habitants. La carte suivante permet de situer les lieux de ma collecte de donnée (propre aux deux articles) :

le choix de ces 5 communes se justifie par la présence d'associations mandatées par l'État qui œuvrent pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sur le territoire morbihannais.

Figure 6. Lieux de collecte de données



1.4 Analyse des données commune aux deux articles

Comme discuté dans ma méthodologie au sein des deux chapitres qui suivent, ma méthode d'analyse est inductive, abductive et repose sur la théorisation ancrée. J'explique ici spécifiquement comment j'ai procédé. Je me suis appuyée sur les étapes de l'analyse par théorisation ancrée que sont la *codification*, la *catégorisation*, la *mise en relation*, l'*intégration* et la *modélisation* (Paillé, 1994). Ces étapes se font progressivement pour parvenir à comprendre la « multidimensionnalité » d'un phénomène et parvenir à le théoriser (Paillé, 1994, p. 153) (cf conclusion).

La phase d'analyse des données a débuté en même temps que la collecte des données, de sorte à cibler le plus tôt possible les catégories d'étude. Elle s'est poursuivie après avoir fini mon travail de terrain. Pendant près de trois mois, j'ai étudié l'ensemble des données récoltées tout en lisant de nombreux ouvrages sur le sujet.

J'ai donc analysé et assemblé mes retranscriptions d'entretiens⁶ avec mes annotations personnelles où figuraient mes observations et réflexions établies au fur et à mesure des interviews, des discussions informelles et des rencontres que j'ai pu faire sur le terrain. Par ailleurs, je me suis informée sur le fonctionnement politique et juridique du système d'asile en France afin de parvenir à établir une synthèse claire, précise et accessible permettant de me focaliser ensuite sur mes objectifs de recherche. Ainsi, un continuel tri des informations était nécessaire pour pouvoir dégager des thématiques (Paillé, 2019 ; Blais & Martineau, 2007). C'est ainsi qu'une approche nouvelle peut émerger des données du terrain (Glaser & Strauss, 1967).

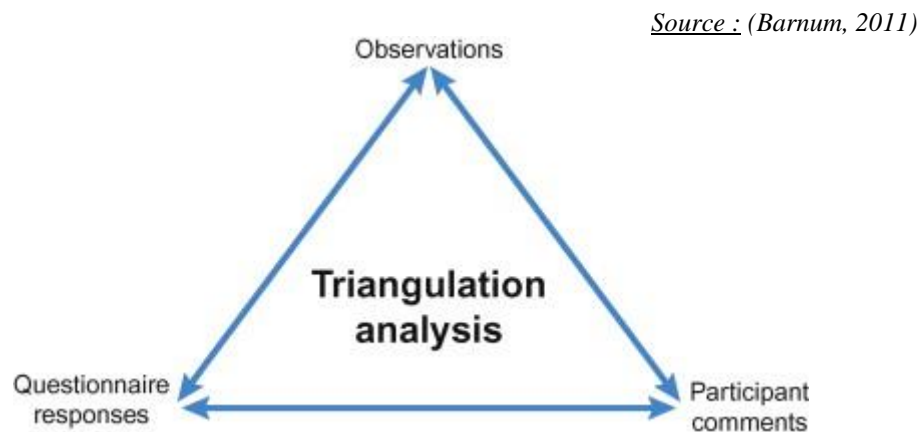
J'ai procédé à une analyse thématique de mes entretiens semi-dirigés en utilisant un système de codage. (*Étape de codification*) J'ai utilisé le logiciel NVivo 12 mais j'ai également fait mes propres codes, sur Word, en surlignant de la même couleur les paragraphes de mes retranscriptions qui abordaient le même thème. J'ai classifié ainsi toutes mes données en différents documents Word : un document par thématique. (*Étape de catégorisation*). Ces deux étapes se chevauchent (Paillé, 1994).

De plus, pour améliorer la qualité de cette recherche et accroître la validité des données, j'ai procédé à une analyse par triangulation comme montré par la **Figure 7** (Mathison, 1988 ; Barnum, 2011 ; Damico & Tetnowski, 2014). Autrement dit, cette stratégie permet d'offrir une

⁶ Pour éviter toute discréditation des participants et pour avoir des résultats forts, j'ai retranscrits et cité au mot près leurs propos.

image plus riche et plus complexe d'un phénomène social étudié en examinant les données collectées par différentes perspectives (Mathison, 1988 ; Barnum, 2011).

Figure 7. Analyse par triangulation



Cette stratégie d'analyse, introduite initialement en recherche quantitative, s'est développée rapidement aux études qualitatives menant une approche inductive, et est donc adaptée à la théorisation ancrée (Damico & Tetnowski, 2014). Cette méthode de collecte et d'analyse de données est pertinente pour un sujet complexe qui évolue sans cesse et qui comporte beaucoup d'ambivalences politiques. Pour obtenir des résultats solides, j'ai mis en relation les différentes sources de données (transcriptions d'interviews, observations personnelles, et la littérature grise abordée plus haut) (Barnum, 2011). (*Étape de mise en relation*)

Ainsi, j'ai constaté qu'il y avait de multiples angles pour aborder mon sujet et que je devais faire un choix. En effet, j'avais sous les yeux une variété de données toutes imbriquées les unes dans les autres mais, dans un travail de maîtrise où l'espace est compté, je n'étais pas en mesure de traiter à la fois les perceptions de l'accueil et l'organisation de l'accueil. J'ai donc orienté mon sujet vers ce dernier aspect, qui fut la problématique définitive de mon enquête de terrain. (*Étape d'intégration*)

Enfin, j'ai utilisé des diagrammes, des tableaux, des cartes... en bref des outils visuels pour clarifier mes résultats et faciliter la lecture et la compréhension de cette étude. C'est en employant toutes ces méthodes que je suis parvenue à construire un schéma théorique- figurant dans le chapitre Conclusion- révélant ainsi la « dynamique du phénomène étudié et analysé » comme le dit Paillé (1994, p. 153). (*Étape de modélisation*)

1.5 Considérations éthiques : adaptation face à la réalité du terrain

Je me suis présentée comme étant étudiante française en deuxième année de master en développement international à l'Université d'Ottawa, au Canada. Je leur ai brièvement expliqué mon projet de thèse ainsi que mes objectifs de recherche afin de solliciter leur participation entièrement volontaire. Je les ai approchés par email et par téléphone (ANNEXE A). J'ai été agréablement surprise de constater l'enthousiasme des personnes qui souhaitaient échanger avec moi et la qualité de l'accueil qu'elles m'ont réservé. Cet enthousiasme s'est révélé quelque peu problématique compte tenu des circonstances dans lesquelles je me trouvais à ce moment : dans l'attente de l'approbation éthique de l'Université d'Ottawa, et dans le début de la crise épidémique.

L'approbation éthique requise pour ce projet a été obtenue auprès du Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche de l'Université d'Ottawa, certificat n° S-01-20-4469, le 21 mars 2020. Après quelques visites en novembre et décembre 2019 dans le Morbihan, j'ai soumis ma demande d'approbation éthique (projet évalué au « risque minimal ») après les vacances de Noël, le 3 Janvier 2020. Je suis venue habiter dans la région le 20 Janvier et j'ai reçu un premier retour du Bureau d'éthique le 14 février, m'indiquant des modifications mineures⁷ à apporter à mon dossier.

⁷ Les modifications portaient principalement sur la réalisation d'un questionnaire qui n'a pas vu le jour, et des informations manquantes sur les formulaires telles que l'adresse de l'Université d'Ottawa.

Entre ces deux dates, j'ai bien-sûr commencé à observer mon environnement, connaître quelles associations étaient présentes sur le territoire, continuer à lire sur le sujet, tout en essayant de m'intégrer et de mener une vie quotidienne normale. J'ai donc été amené à rencontrer des personnes, à échanger de manière informelle, et à établir un réseau de contacts qui connaissaient des personnes intéressées à prendre part à mon projet ou qui souhaitaient elles-mêmes en faire partie. Je leur ai expliqué qu'il fallait que j'attende l'approbation éthique de l'Université d'Ottawa pour pouvoir commencer mes interviews. Les personnes qui souhaitaient me parler ne voyaient pas pourquoi une approbation supplémentaire était nécessaire dès lors qu'elles donnaient leur accord pour nos échanges. Elles ne voyaient pas la pertinence de se conformer à un mode opératoire émanant d'une entité située à près de 6 000 km de la Bretagne.

Ainsi, en recevant mi-février les commentaires du Bureau d'éthique, j'ai tenu compte de leurs recommandations, j'ai précisé les informations manquantes et j'ai estimé pouvoir entamer la procédure de prise de rendez-vous en attendant de recevoir l'aval final de l'Université d'Ottawa, que je pensais obtenir rapidement. Je souhaitais explorer les possibilités d'échange, connaître les disponibilités des personnes pour pouvoir mieux planifier mes entrevues. Les personnes étaient impatientes et intéressées par ma recherche, contentes que l'on s'intéresse à elles : il m'était alors difficile de reporter un rendez-vous – parfois difficile à obtenir – cela aurait été irrespectueux et impoli. J'ai parfaitement conscience que cette situation de collecte de données ne fut pas idéale, j'ai toutefois agi en respectant les procédures déontologiques : les participants ont signé un formulaire de consentement, toutes les informations leur avaient été communiqué de manière claire et transparente, leur anonymat a été préservé et un suivi a été réalisé par email. J'ai pris ces mesures très au sérieux : je souhaitais protéger mes participants au maximum.

Au même moment, le Morbihan a été touché par l'épidémie du Coronavirus : le premier foyer de contamination de la région a été identifié à Auray fin février. Les mesures de distanciation physique ont rapidement été mises en place dans le cluster, sur le lieu de mon étude, et je me suis vue contrainte d'accélérer les échanges de peur, qu'en restant dans l'attente, je n'obtiendrais aucune donnée. Je ne souhaitais pas mettre en péril toute mon étude. J'ai été face à des circonstances spéciales : prise par le temps, par la volonté des gens de me recevoir, par les délais administratifs et par la pression causée par l'épidémie. Le jour où j'ai reçu mon approbation, la France était sévèrement confinée. J'ai dû rejoindre ma famille dans le sud de la France alors que j'avais prévu de faire davantage de travail sur le terrain après le 21 mars. J'ai consulté ma directrice de thèse qui m'a conseillé d'aller de l'avant avec ces données.

1.6 Structure de la thèse

Afin de faciliter la publication éventuelle des chapitres dans des revues scientifiques, ce travail prend la forme d'une *thèse par articles*⁸, que l'on retrouve le plus souvent au niveau doctorat. Si cette approche n'est pas nouvelle, elle reste encore peu connue et exploitée en sciences humaines et sociales (Mason & Merga, 2018). Souvent critiquée pour sa « facilité » en ce qu'elle consiste normalement à assembler plusieurs publications en une seule, cette thèse de maîtrise par articles fait ici le travail inverse, et demande ainsi tout autant de rigueur scientifique qu'une thèse classique. En effet, la finalité reste la même : « apporter une contribution significative et originale aux connaissances existantes dans un domaine d'étude particulier » (traduction libre) (Mason & Merga, 2018).

⁸ Également appelée thèse par publications.

De ce fait, la littérature scientifique⁹, tout comme ma méthodologie, est dispersée à l'intérieur de chaque chapitre au lieu d'être regroupée en une seule et même partie au début de la thèse. Chaque chapitre a sa propre littérature. J'estime que mêler littérature scientifique, résultats et critiques personnelles est pertinente lorsque l'on traite un sujet aussi complexe que l'immigration en France. Cette stratégie de rédaction vise à offrir une analyse plus profonde, plus riche et plus captivante que si elle avait été réalisée sous forme de thèse classique, et en cela permet d'y développer une voix d'auteur (Mason & Merga, 2018). Ainsi, j'ai choisi d'accorder une place importante à mes résultats afin de dédier cet espace de communication, que constitue toute thèse, aux acteurs professionnels et bénévoles qui participent à l'accueil des demandeurs d'asile dans le Morbihan. C'est une partie de ma contribution personnelle.

Pour mieux comprendre la structure des chapitres qui suivent, je vais m'appuyer sur une analogie entre le social et le médical : entre les demandeurs d'asile et les patients. Pour pouvoir expliquer l'accompagnement des demandeurs d'asile, je dois nécessairement parler du fonctionnement et de l'organisation systémique de l'accueil, soit de la réception ou « prise en charge » administrative des demandeurs d'asile (Formarier, 2012). Pour qu'un patient soit traité, il faut déjà qu'il apparaisse dans le système. S'il ne se rend pas à l'hôpital, les médecins pourront difficilement s'occuper de lui. C'est le même principe pour les demandeurs d'asile. C'est pourquoi le chapitre 2 se focalise sur les dispositifs d'hébergements. Si ce travail se veut d'explorer et d'analyser les interactions entre les différents acteurs de solidarité présents dans le quotidien des demandeurs d'asile (Chapitre 3), il ne peut se faire sans une analyse et une compréhension préalables des structures d'accueil nationales et locales dédiées à ce public (Chapitre 2). Un aperçu détaillé de chaque chapitre figure dans le premier paragraphe dudit chapitre.

⁹ J'ai utilisé des ouvrages francophones et anglophones pour réaliser ce travail. La littérature anglophone, plus riche sur ce sujet, a souvent complété les lacunes des textes français.

Enfin, la conclusion résume les résultats des chapitres 2 et 3, revient aux deux sous-questions et répond à la question de recherche principale. Elle met également en avant les contributions de la thèse au regard de la littérature scientifique et expose ses implications pour les recherches futures.

CHAPITRE 2. L'ACCUEIL, L'HÉBERGEMENT ET LES RELATIONS ENTRE ÉTAT ET ASSOCIATIONS MANDATÉES PAR L'ÉTAT

Dans ce chapitre, il s'agira de présenter, dans un premier temps, les relations entre État et organisations non gouvernementales (ONGs) afin de saisir les dynamiques d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile en France. Puis, une analyse poussée sur les modalités du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile sera conduite afin de comprendre l'organisation institutionnelle et matérielle déployée sur le terrain tout au long de l'arrivée de ce public sur le territoire français. En cela, une mise en avant des défis structurels est nécessaire pour pouvoir constater le climat dans lequel les opérateurs associatifs travaillent. La problématique de l'hébergement est soulevée puisqu'elle constitue l'enjeu essentiel de l'accueil des demandeurs d'asile en France. Les plateformes d'accueil créées au fur et à mesure des besoins sont nombreuses et compliquent donc la tâche des associations agréées. Les services de l'État modifient souvent par décrets et/ou circulaires (parutions au Journal Officiel) l'organisation des structures d'accueil, et les informations à jour évoluent sans cesse. Ce chapitre montre qu'il existe un décalage entre ce qui est mandaté sur le papier (droits explicites) et les applications sur le terrain, ce qui vient impacter le travail des associations.

2.1 Les relations entre l'État et les ONGs : une revue de littérature

Les ONGs ont pris une place de plus en plus importante au sein de la société mondialisée : l'État n'est plus le seul maître du jeu. En effet, les organisations et associations se multiplient et pour survivre et perdurer leurs actions dans ce monde où la concurrence prédomine, elles ont besoin de financement. La dynamique entre États, ONGs et société civile est le sujet d'un débat et d'une grande littérature en développement international depuis au moins les années 1980s (Banks et al., 2015).

2.1.1 La dynamique entre États et ONGs : les grands débats de la littérature

La littérature expose les enjeux liés à la dépendance des organisations envers l'État qui les finance. L'État payeur devient le client des ONGs, celles-ci doivent se soumettre à ses exigences politiques et financières. Autrement dit, des organisations subventionnées par l'État risquent de perdre leur financement public si elles ne suivent pas la ligne politique directrice et qu'elles vont à l'encontre des intérêts et des valeurs portés par le gouvernement en place. Ainsi, les organisations doivent rendre des comptes aux donateurs, ce qui pose problème quant à la finalité de leurs actions contraintes d'être dirigées dans l'intérêt du donateur plutôt qu'aux bénéfices humanitaires (Banks et al., 2015). La notion philosophique d'aide humanitaire peut être mise à mal par la concurrence (appel d'offres émanant de l'État) engendrant une relation de dépendance qui impacte la qualité de la prestation et nuit à l'autonomie des organisations. En effet, de par leur dépendance aux États, les organisations ont moins de flexibilité dans leurs actions.

Le tournant néo-libéral à la fin des années 1990 conduit à mobiliser davantage le ressources du secteur privé pour faire face aux obstacles bureaucratiques (Banks et al., 2015). (Froissart, 2016) s'intéresse au rôle des organisations qui se mobilisent pour les droits des travailleurs migrants en Chine et tente d'évaluer, dans son article, l'impact qu'elles peuvent avoir sur le système politique. Elle en conclut que même si « ces ONGs apparaissent comme un contre-pouvoir au régime politique où elles contrebalancent les dysfonctionnements structurels, leur mobilisation peine à s'institutionnaliser » du fait de leur impact politique limité (Froissart, 2011, p. 20). Toutefois, sur le long terme ces organisations parviennent à relancer le débat et à instaurer des discussions en faveur du changement social de sorte à répondre aux besoins de la population (Froissart, 2011). Si elles peuvent générer de nouvelles idées sur le long terme et tenter d'influencer la société, leurs actions se concentrent essentiellement sur le court terme où elles

peuvent répondre réellement à des besoins sociaux précis : des objectifs plus atteignables que repenser tout un système socio-politique.

Les différentes organisations émanant de la société civile exercent des pressions sur les institutions en faveur du changement (Downing, 2016). Il existe tout un débat dans la littérature sur « l'habilité des ONGs à répondre à leurs objectifs sur le long terme » (Banks et al., 2015). Elles rencontrent des obstacles importants notamment en matière de financement mais aussi en termes de représentativité (Banks et al., 2015 ; Bebbington, 2005). Pour Bebbington (2005), les ONGs ont une faible compréhension des dynamiques locales et rurales ce qui tendent à biaiser leurs interventions auprès de la population. À la différence d'organisations de mouvements sociaux, de syndicats, de collectifs d'habitants etc., les ONGs restent limitées dans leur *agentivité* : « leurs efforts sont davantage palliatifs que transformatifs » (traduction libre) (Banks et al., 2015, p. 708). Toutefois, les organisations créent des partenariats avec d'autres acteurs privés et certaines parviennent à gagner en crédibilité auprès des gouvernements, notamment en menant des « expériences de participation à la base » (Banks et al., 2015, Perroulaz, 2004). Cette participation à la base consiste à impliquer la communauté locale dans le processus de développement afin de renforcer les capacités locales : des initiatives soutenues par les pouvoirs publics (Banks et al., 2015 ; Perroulaz, 2004).

Pour Beulay, (2019), la mobilisation des organisations tend à remplacer ou à suppléer une action de l'État. Maître de conférences à l'Université Picardie Jules Verne (France), Marjorie Beulay étudie l'encadrement des actions des ONGs dans la mesure où « elles s'investissent dans des missions relevant normalement du rôle de l'État » (p. 2). Elle aborde une réalité constatée d'intervention de plus en plus importante de la société civile, d'associations et d'organisations dans le domaine de la migration. En effet, beaucoup de groupes participent à l'accueil des migrants

dans le but de leur venir en aide et de combattre les refoulements à la frontière (Beulay, 2019). Elle met en avant les tensions entre acteurs privés et acteurs publics quant à l'aide apportée aux migrants à la frontière, notamment lors de missions « sauvetage » exercées sur la Méditerranée (Beulay, 2019).

Dans le contexte de la gestion des flux migratoires, « un État nation, peu importe son régime, ne s'ouvrira pas à une hospitalité inconditionnelle » (Benedini, 2020, p. 959). Autrement dit, il exercera toujours un contrôle sur l'immigration même s'il transfère certaines responsabilités en matière d'accueil à des acteurs privés. En effet, « l'État sous-traite ses actions d'hospitalité publique aux ONGs mais se réserve les actions de contrôle migratoire » (Benedini, 2020, p. 958). Cette responsabilité d'accueil reléguée aux organisations privées est également mise en avant par (Flamant et al., 2020) prenant exemple sur le système d'accueil au Royaume-Uni où la gestion de l'hébergement des réfugiés est décentralisée et génère des sources de tensions entre acteurs sur différentes échelles.

2.1.2 L'État et l'hébergement des demandeurs d'asile en France

Chaque État a un système d'accueil des demandeurs d'asile qui se doit de respecter les Conventions et Chartes internationales (telles que la Convention de Genève, la Charte des droits humains), la juridiction européenne (pour les États membres de l'UE) et les lois nationales. « La politique d'asile est traditionnellement une politique hautement centralisée, mais quand on considère l'accueil des demandeurs d'asile, l'image devient plus complexe et floue » (traduction libre) (Caponio, Ponzio, Giannetto, 2019, p. 3). En effet, il n'existe pas un modèle d'accueil mais une pluralité de modèles d'accueil qui s'imbriquent les uns dans les autres et qui mobilisent une diversité d'acteurs. L'accueil des migrants – des demandeurs d'asile et réfugiés notamment- est devenu de plus en plus libéralisé qu'avant. L'État est beaucoup moins présent, il détient toujours

les fonctions régaliennes (décisions d'expulsion, de financement etc.) mais l'accompagnement administratif se fait désormais par une pluralité d'acteurs autres que les associations mandatées par l'État.

À l'époque où la place de la religion était très forte en France, l'hospitalité privée prédominait dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (OFPRA, 2018 ; Benedini, 2020). L'asile était essentiellement lié à la religion avant d'être associée à la souveraineté des États (OFPRA, 2018). Puis, engagé dans des traités internationaux, l'État devient responsable de la protection des demandeurs d'asile sur son territoire. Le remplacement de l'hospitalité privée par l'hospitalité publique s'est exercée à travers la conceptualisation des dispositifs d'accueil mis en place par les autorités étatiques (Kobelinsky, 2009 ; Gotman, 2001). Si l'État exerce toujours un fort contrôle sur l'immigration, domaine inhérent à la souveraineté nationale, on assiste toutefois ces dernières années à un regain de l'hospitalité privée. De nouveaux collectifs et associations de solidarité voient le jour, les habitants se mobilisent, il y a une réelle prise de conscience et une unité humaine qui se forme et qui crée de nouvelles formes d'actions et d'accueil pour les demandeurs d'asile (Zoll, 2001).

Toutefois, les études en sociologie de l'immigration montrent qu'en France les pouvoirs publics ont un poids déterminant en ce qui a trait à l'intégration des demandeurs d'asile (Rea & Tripier, 2008). La France est une société très traditionnelle et individualiste fondée sur une unité nationale forte où l'arrivée d'étrangers peut miner la cohésion sociale (Zoll, 2001). Zoll (2001) considère que les institutions ont un rôle important à jouer dans la formation d'individus au travail social et dans la définition d'un cadre social national et solidaire. En effet, la solidarité organique défini par Zoll repose sur l'union d'individus différents. Les institutions ont le rôle et la responsabilité de construire un espace solidaire inclusif tout en adaptant et en repensant le système

de solidarité en tenant compte des expérimentations sociales des différents acteurs (Zoll, 2001 ; Mollard, 2017). En attendant, la structure nationale permet de « mettre en cohérence la gestion matérielle dans l'accueil » et d'offrir le même type de services dans chaque région de France (Couteuisse, nd).

En France le droit au logement est un droit fondamental à valeur constitutionnelle : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement » (Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946¹⁰). Ce droit repris dans par plusieurs textes de lois, reste pourtant inappliqué dû à sa complexité et à son caractère non contraignant (Boccardo, 2007). Péchu (2004) fait état de l'aggravation du problème du logement qui entraîne les personnes vers l'exclusion et ce notamment dans des squats et des campements précaires.

2.2 Les dispositifs d'accueil : une revue de littérature

Je vais étudier en particulier le dispositif comme exemple de dépendance pour les associations sous contrat avec l'État.

2.2.1 Qu'est-ce qu'un dispositif ?

La notion de dispositif est utilisée dans diverses disciplines : la science, la médecine, la philosophie, la communication, le droit ou encore l'art (Agamben, 2006). Dans le milieu médico-social, on pense aux nombreux dispositifs de soins, physiques et psychologiques, établis dans l'intérêt des patients en vue de garantir un *mieux-être* (Formarier, 2012). De la même manière, les dispositifs d'accueil pour demandeurs d'asile sont pensés de sorte à fournir des services adaptés à leurs besoins préalablement identifiés (Boublil & Wolmark, 2018). Il existe donc un parallèle évident entre les dispositifs de soins et les dispositifs d'accueil tout comme il existe un lien entre

¹⁰ Le préambule de la Constitution de 1946 est incorporé dans la Constitution de 1958.

patient et demandeur d'asile dans la prise en charge¹¹ de leur vulnérabilité. Ainsi, dans ce contexte, le terme *dispositif* renvoie à la mise en place d'un cadre d'action contenant différentes pratiques et ajustements conçus pour répondre le plus efficacement possible à une situation problématique identifiée (Benghozi, 2013). Cette configuration, qu'elle soit médicale, sociale, juridique ou encore politique, suit une certaine stratégie qui met en relation différents éléments hétérogènes et malléables selon le contexte dans lequel s'inscrit ledit dispositif (privé, de service public, associatif...) (Agamben, 2006 ; Benghozi, 2013).

Autrement dit, un dispositif est un appareil de gestion qui subit une évolution temporelle, philosophique et matérielle. En effet, pour Angelica Gonzales (2015), un dispositif a une double fonction : pragmatique et théorique. La première se comprend à travers l'image d'une machine qui fonctionne selon un mécanisme : des pièces visibles assemblées les unes aux autres (Gonzales, 2015). La deuxième, idéologique, fait référence aux procédures et méthodes employées pour faire fonctionner cette machine : des pièces invisibles, des propositions philosophiques, une stratégie politique et institutionnelle (Gonzales, 2015). C'est dans cet ordre d'idée que le philosophe Michel Foucault conçoit la notion de dispositif. Pour lui, « ce terme a une fonction stratégique forte et concrète en ce qu'il s'inscrit toujours dans un jeu de pouvoir et de rapport de force » (Agamben, 2006, p. 26). Ce rapport de force se comprend dans la « capacité [qu'a le dispositif] de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants » (Agamben, 2006, p. 29). En effet, pour Foucault, le dispositif désigne un espace institutionnel dans lequel des stratégies de savoir et de pouvoir se mettent en place, de manière rationnelle, dans le but de modeler les interventions des différents services et acteurs de sorte qu'elles suivent la direction supportée par le dispositif

¹¹ On notera que l'expression « prise en charge » que l'on retrouve dans le jargon médical, est utilisée à de nombreuses reprises dans ce travail ; ce qui justifie l'analogie établie dans le chapitre introductif.

(Agamben, 2006)¹². Autrement dit, un dispositif ne désigne pas que la structure et le cadre d'action établit mais aussi tout le pouvoir décisionnaire sous-jacent qui a permis sa création.

Ainsi, un dispositif n'est pas fixe, il subit des changements et il évolue derrière des décisions. Son caractère temporaire pose problème dans la mesure où l'information n'est pas toujours claire et accessible à la population. Il est très difficile d'avoir une résistance collective lorsqu'on est face à une structure instable et en constante mutation. Il n'y a pas de consultation auprès des personnes concernées : notamment les personnes qui travaillent dans ces dispositifs.

2.2.2 Dispositif d'accueil en Europe : l'hébergement une urgence

Les dispositifs d'accueil des demandeurs d'asile sont présents dans différents espaces institutionnels : européens, nationaux, régionaux et locaux. L'Europe est dotée d'un système d'asile bâti sur une politique et une juridiction communes dans le but d'harmoniser l'accueil offert aux demandeurs d'asile et de garantir, de manière égale, leurs droits sur le continent (Ribémont, 2018 ; Alcaraz, 2015). Les États européens, longtemps réfugiés derrière une politique assumée de non-accueil, sont restés dans le déni ou dans « l'ignorance » face aux vagues migratoires successives et prévisibles qu'ils ne peuvent- ou plutôt ne veulent- maîtriser (Braud, Fischer et Gatelier, 2018 ; Blanchard et Rodier, 2016). Pourtant ils avaient des outils à leur disposition pour assurer le droit d'asile et supporter conjointement les conséquences de l'accueil : la directive européenne de 2001 relative à l'octroi d'une « protection temporaire en cas d'afflux massif » a été pensée et conçue pour faire face à ce genre de situation (Braud, Fischer et Gatelier, 2018, p. 2).

Dépassés par l'urgence humanitaire de la vague migratoire de 2015, devenue une urgence sécuritaire, les États, acteurs souverains et rationnels, agissent donc dans l'intérêt de leur nation

¹² Reprend les paroles de Foucault lors d'un entretien datant de 1977 publié dans Dits et écrits, volume III, pp. 299-300.

(politique de sécurisation des frontières, dispositifs de contrôle des flux migratoires) au détriment des populations migrantes venues chercher protection en Europe (Braud, Fischer, Gatelier, 2018 ; Bigo, 1998 ; Allard, 2019). Sans vouloir entrer dans un débat sur l'efficacité du système d'asile européen, il est essentiel de comprendre que l'existence de fragilités systémiques¹³ a conduit à la création de dispositifs d'accueil d'urgence, hautement saturés, déployés sous forme de camps (Bouagga, 2017 ; Ziegler, 2020). Ces structures secondaires et temporaires traduisent une crise de l'hospitalité européenne : cette mise à l'écart de migrants regroupés les uns sur les autres est devenue la manière de gérer les migrations contemporaines (Bouagga, 2017 ; Ziegler, 2020 ; Mollard, 2017).

Ziegler dénonçait les conditions de vie dégradantes et inhumaines de ces camps qui traduisent un véritable échec de l'accueil. L'incendie de Lesbos, en Grèce, provoqué par les migrants du camp le 9 septembre 2020 est une conséquence directe de cette inefficacité. Ce drame a conduit l'Union Européenne à accélérer l'adoption d'un *Nouveau Pacte sur la migration et l'asile* qui a été présenté le 23 septembre 2020, à Bruxelles. Il est dommage qu'il ait fallu attendre une recrudescence plus importante de l'urgence humanitaire pour repenser le dispositif européen. Cette urgence politique commune aux États européens est mobilisatrice : le système malléable tente de s'adapter à une réalité sociopolitique complexe et mouvante. Ce « bricolage institutionnel » que qualifient Braud, Fischer et Gatelier (2018, p. 2) témoigne d'une administration en crise dans la mesure où elle multiplie ses mesures d'urgences plutôt que de bâtir un système stable, uniforme et efficace sur le long terme (Djigo, 2016).

¹³ Fragilisé par le manque de coopération et de coordination entre les différentes nations européennes, face à ce déficit de solidarité interétatiques et à une recrudescence d'une politique de repli sur soi, (Withol de Wenden, 2016b).

Enfin, le dispositif d'accueil en Europe était à l'origine destiné à héberger des réfugiés non européens (Masse, 1996). Dès le début il y avait une catégorisation de faite entre personnes intégrées au dispositif et personnes exclues. Cette relation d'insider-outsider se retrouve toujours aujourd'hui où les États sélectionnent les « bons candidats » à accueillir : les personnes les plus susceptibles d'obtenir une protection internationale, « de réussir dans la procédure d'asile » (Valluy, 2007, s.p.).

2.3 Approche méthodologique

J'ai mené un travail d'exploration et d'investigation en m'informant préalablement sur la littérature existante tout en me laissant guider par la réalité du terrain (Glaser & Strauss, 1967). En regroupant mes données, j'ai constaté qu'une problématique revenait souvent : l'hébergement des demandeurs d'asile et la complexité des procédures. J'ai donc commencé à creuser ce sujet et à orienter mon travail dans cette direction. C'est une approche qui m'a beaucoup désorienté en ce qu'elle m'a obligé à revenir constamment sur mes objectifs de recherche qui ont été réadaptés et ajustés en fonction des questionnements émergents sur le terrain. C'est tout un processus de construction pour parvenir à saisir une réalité mouvante et complexe qu'on ne peut maîtriser que sur une période donnée (Blais & Martineau, 2007 ; Méliani, 2013).

L'accueil est un concept central de cet article. Concept multidisciplinaire utilisé tant en sciences sociales, qu'en psychologie et en sciences infirmières, il offre un cadre théorique général et cible notre recherche. L'accueil, du latin *colligere*, signifiant recueillir quelqu'un/s'associer avec quelqu'un, a été défini par plusieurs auteurs dont le sociologue Pierre Bourdieu, le philosophe allemand Kuno Fischer ou encore, plus récemment, une chercheuse en soins infirmiers, Monique Formarier. Bourdieu conçoit l'accueil à travers la notion d'habitus qui définit la place et les actions d'un individu. Pour lui, l'accueil serait donc une pratique sociale, un code de conduite lorsqu'on

est face à des rencontres (Bourdieu, 1976). Fischer (1996) définit l'accueil comme étant la première phase ritualisée du lien social. Dans ce même ordre d'idée, Formarier propose une définition complète, qui se rapproche davantage de ma recherche :

« Si nous considérons les soins comme un processus d'interactions qui co-évolue de façon imprévisible et autonome en fonction des situations, des personnes, de l'environnement, nous pouvons situer l'accueil comme un acte professionnel complexe et déterminant sur la suite des relations » (Formarier, 2003, p. 17).

J'ai choisi de conserver cette définition de l'accueil utilisée en sciences infirmières car elle peut tout à fait être transposée en sciences sociales et s'appliquer dans le cas des demandeurs d'asile. Mon terrain de recherche m'a permis de valider la pertinence de cette définition.

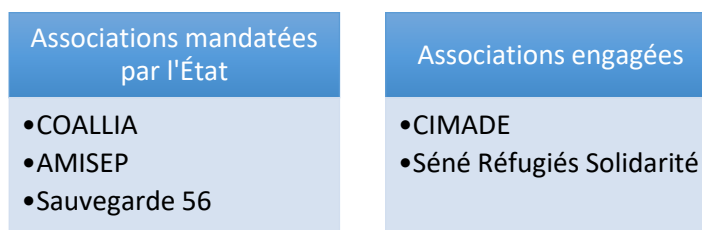
Ainsi, Formarier explique que l'accueil se déroule par l'établissement d'une relation entre organisations sociales accueillantes et nouveaux arrivés accueillis. L'accueil a un rôle essentiel dans l'intégration des étrangers en ce qu'il permet l'adaptation à un nouvel environnement (Formarier, 2012). Comme le disait également Fisher, la création d'un lien social passe avant tout par une reconnaissance de l'autre en tant que personne et une compréhension de ses expériences via l'implication des émotions telles que l'empathie ou la compassion (Formarier, 2012). Monique Formarier (2003) explique qu'il est essentiel de sécuriser le patient à son arrivée en le familiarisant avec son nouvel environnement et en répondant à ses besoins. Cette période d'adaptation ne peut se faire qu'en établissant « une relation symétrique » avec ces personnes, vulnérables par leur situation, mais qui ne doivent pas être réduites en victimes (Formarier, 2012, p. 44). Ainsi, il est donc intéressant d'observer le déroulement de l'accueil proposé par les associations chargées de prendre en charge les demandeurs d'asile et d'analyser la nature de leurs rapports.

Cette étude est essentiellement réalisée à un niveau macro puisqu'on part du dispositif national d'accueil pour comprendre ses répercussions sur l'organisation locale, en menant une

étude de cas. Les participants à cette étude sont des hommes et des femmes majeurs qui s'investissent de près ou de loin dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile dans le département du Morbihan. Ils ont été sélectionnés grâce à la méthode d'échantillonnage « boule de neige », défini par James Coleman (1958, p. 29), qui se veut d'« interroger l'environnement social immédiat d'un homme en utilisant des questions sociométriques au cours de l'enquête pour des besoins de l'échantillonnage » (traduction libre). Autrement dit, il s'agit d'élargir un échantillon de départ en mobilisant le capital social des participants. J'établis d'abord un lien avec une personne qui par la suite pourra me diriger vers d'autres personnes qui seraient intéressées à prendre part à ma recherche (Coleman, 1958 ; Olguin et al., 2008). La méthode boule de neige oriente donc le chercheur vers un réseau d'acteurs connectés les uns aux autres (Olguin et al., 2008).

Des discussions individuelles consenties et basées sur la confiance m'ont permis d'obtenir des informations détaillées et d'entrevoir de nouveaux aspects sur mon sujet. Cet article repose sur la réalisation de 5 entretiens semi-dirigés, réalisés entre le 14 février 2020 et le 18 mars 2020. Les entretiens ont duré entre 45 minutes et 1h30.

Figure 8. Interviews réalisées



À la fin de chaque entretien je notais les informations clés obtenues afin de soulever les problématiques qui se dégagent et adapter mes questions pour les participants suivants. J'ai donc repris les thématiques qui ont émergées (en l'occurrence le problème de l'hébergement, l'organisation politique de l'accueil et la faible communication entre les acteurs). C'est en laissant

une grande marge de manœuvre aux participants, libre de s'exprimer sur ce qu'ils voulaient me faire partager sur ce large sujet d'immigration, que j'ai pu obtenir de nouvelles catégories d'information. Autrement dit, les participants ont pleinement contribué à la construction de ce guide et à l'élaboration de mon plan final.

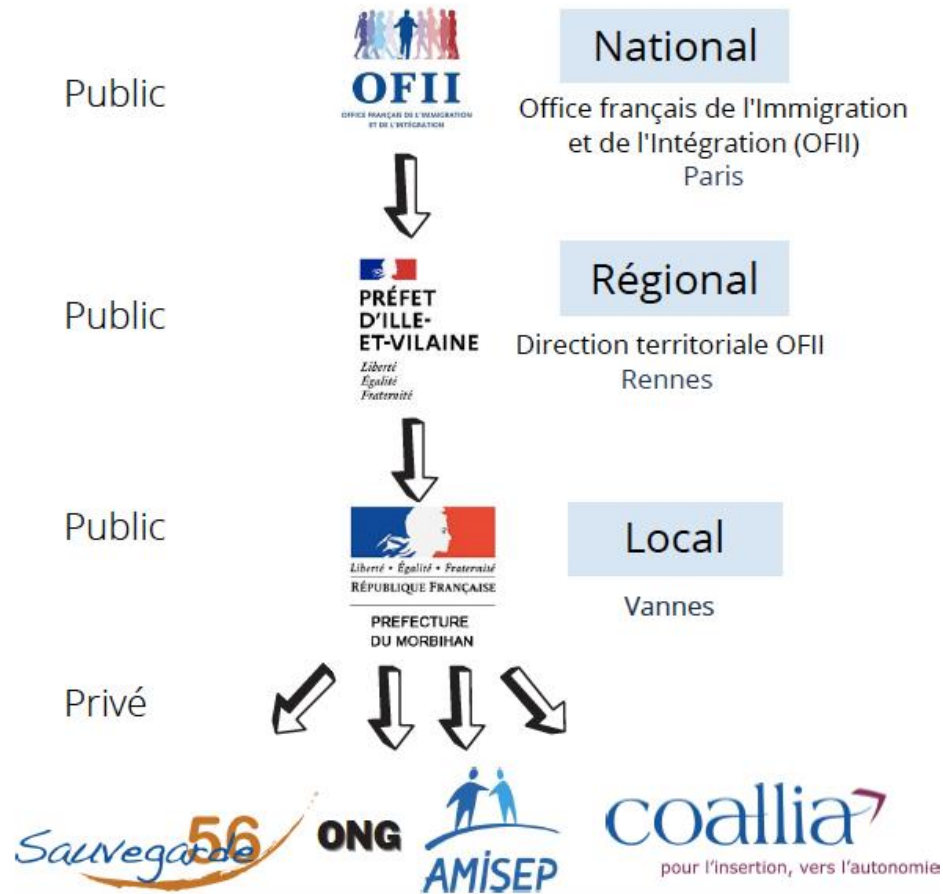
Cet article s'appuie également beaucoup sur des sources secondaires : la littérature grise¹⁴. Celle-ci désigne des documents non publiés ou publiés à des fins non-commerciales tels que des rapports gouvernementaux, des rapports des associations, des rapports de conférences, ou encore des thèses académiques (Bell, 2018). Ces documents sont parfois difficiles à obtenir, mais peuvent apporter une contribution importante aux données déjà récoltées et ainsi saisir la globalité du phénomène étudié (Bell, 2018).

2.4 Le dispositif national d'accueil (DNA) : organisation complexe de l'hébergement

Exerçant sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est l'unique opérateur de l'État en charge de l'immigration légale et compte parmi ses attributions l'accueil des demandeurs d'asile sur le sol français. Cette mission à caractère administratif mobilise des associations sous contrat avec l'OFII qui leur confère, sur appel d'offre, la responsabilité de la gestion de l'accueil à l'intérieur des dispositifs d'hébergement financés et coordonnés par l'État (Kobelinsky, 2009). Il s'agit d'une commande sociale publique ouverte à tous bien que les plus grosses associations soient souvent sollicitées. Sur le Morbihan, COALLIA, la Sauvegarde 56 et l'Association Morbihannaise d'Insertion Sociale et Professionnelle (AMISEP) se partagent les attributions du marché et opèrent en fonction des financements attribués par l'OFII.

¹⁴ La littérature grise utilisée est essentiellement francophone, plus pertinente dès lors que mon travail et mon terrain se passe en France.

Figure 9. L'appel d'offre en pratique



L'État confie aux préfectures les appels à projet. Après une longue période d'attente, pouvant aller jusqu'à un an, l'opérateur associatif qui remporte le marché sera responsable de l'organisation de l'accueil d'un certain nombre de demandeurs d'asile prévu par le contrat (Interview COALLIA).

L'hébergement est la première priorité- et la principale problématique- de l'accueil des demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire français, et donc la première mission des associations (Brondel, 2012). En effet, accueillir un public vulnérable nécessite avant tout de les loger pour qu'ils puissent vivre dignement tout au long de la procédure d'asile. Théoriquement, tout demandeur d'asile - c'est-à-dire toute personne qui a enregistré sa demande d'asile dans un des 34 guichets uniques (GUDA) répartis sur le territoire français- doit être pris en charge dans un

des dispositifs d'hébergement, créés au fur et à mesure des besoins, que nous allons présenter ci-dessous.

« Conformément à la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil, du 26 juin 2013, établissant des normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale, le demandeur d'asile doit se faire proposer des conditions matérielles d'accueil qui comprennent une place en hébergement dédié et une allocation mensuelle¹⁵ » (ADATE, 2020).

Ces conditions font référence aux hébergements dédiés autrement dit aux dispositifs d'accueil spécifiques destinés aux demandeurs d'asile (cf. partie en rose sur la **Figure 10**).

2.2.1 Le parc d'hébergement : complexe et sous-dimensionné

« La complexité de la typologie de ces lieux rend difficile la compréhension et la lisibilité de leurs fonctions » (CIMADE, 2019, s.p.). Le tableau et le schéma ci-dessous témoignent de cette complexité et de la précarité qui s'installe à mesure que les structures d'urgence voient le jour pour combler le manque de place dans les CADA (Slama, 2018 ; Brondel, 2012). Moins pérennes, ces structures sont, d'une certaine façon, des sous-produits du CADA. Elles n'ont pas les mêmes sources de financement donc pas les mêmes moyens et sans doute pas les mêmes résultats (Interview AMISEP ; Figuière, 2017). En effet, dans une lettre adressée au Président de la République, un groupe d'associations membre de la Fédération des acteurs de la solidarité font un état des lieux des difficultés que rencontrent les demandeurs d'asile sur le terrain. Ils constatent notamment que « face à l'insuffisance des capacités d'accueil, se développent massivement des

¹⁵ Le montant de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) varie selon s'il s'agit d'une personne seule ou d'une famille (nombre d'enfants à charge) et en fonction de la structure d'hébergement (CADA, HUDA, PRADHA etc.) (Cimade, 2020). Une personne seule perçoit 210 euros par mois soit 6,80 euros par jour (Interview COALLIA; Interview AMISEP).

dispositifs dérogatoires au CADA, qui abaissent les conditions matérielles d'accueil (CAES à Calais, PRAHDA...) » (Figuère, 2017, s.p.). De même, l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (2017, p. 1) dénonce la « baisse de qualité de l'accompagnement » dans les hébergements d'urgence où les « taux d'encadrement et de formation des intervenants y sont plus faible ».

Figure 10. Typologies des dispositifs d'hébergements des personnes demandant l'asile- tri/transit/accueil : état des lieux 2020

Dispositif	Acronyme	Signification	Description et public concerné	Capacité d'hébergement dans le département du Morbihan ¹⁶
Dispositif de tri	CAES	Centre d'accueil et d'examen de situation administrative (se trouve essentiellement à Paris)	Dispositif combiné : hébergement et accès à la procédure d'asile. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative	
Hébergement de transit des personnes demandant l'asile	CAO	Centre d'accueil et d'orientation	Créer pour l'évacuation des migrants de Calais et utilisé désormais pour les évacuations de campements parisiens. Structure temporaire qui aurait dû être supprimée en 2017, puis en 2019 pour être transformée en HUDA mais certains CAO demeurent toujours actifs en 2020.	
	SPADA	Structure de premier accueil pour les demandeurs d'asile	Nouvelle structure mise en place dans différentes régions et destinée aux personnes qui n'ont pas pu être prises en charge dans un CADA. Enregistrement de la demande d'asile (GUDA) et orientation administrative	
	PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile	Accueil et accompagnement mélangé de demandeurs d'asile en attente d'enregistrement, en cours de procédure + dublinées assignés à résidence	86 places
	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des demandeurs d'asile en cours de procédure normale exclusivement. Structure la plus pérenne : 15 ans financement garanti (<i>interview COALLIA</i>)	461 places

¹⁶ Pour trouver ces données, j'ai consulté le site de la CIMADE (<https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/>) sur lequel figure des cartes interactives faisant apparaître le nombre de places d'hébergements pour demandeurs d'asile, en 2020, dans chaque département. J'ai donc additionné les différentes données correspondant au Morbihan par type de dispositifs- pour connaître le nombre total de places disponibles tout opérateur confondu.

Dispositifs d'accueil pour demandeurs d'asile	HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des personnes demandant l'asile, en procédure accélérée + dublinés . [Regroupe désormais les ATSA et la moitié des places CAO]	350 places
				Total : 897¹⁷

N.B : Le parc d'hébergement est en constante évolution : les plateformes d'accueil sont sans cesse renouvelées, de nouveaux programmes expérimentaux voient le jour tandis que d'autres disparaissent. Les structures subissent des modifications pour « maintenir les capacités d'hébergement et adapter l'offre de services aux besoins d'aujourd'hui » (Préfet de la Région Bretagne, 2018). Toutefois, ces processus d'hébergements conduits parallèlement « organisent une segmentation de l'accueil entre procédure normale, accélérée et dublinée » et ne favorisent pas un accueil homogène pour tous (OEE, 2017, p. 1 ; Slama, 2018 ; GISTI, 2018a). L'Annexe E détaille avec précision les étapes du système d'asile et les différentes procédures.

Le système de répartition des demandeurs d'asile dans les centres d'hébergement est décidé à Paris par l'OFII qui centralise la totalité des places d'accueil sur le territoire national (CIMADE, 2019 ; Interview La Sauvegarde 56). Celle-ci oriente les demandeurs d'asile, ayant ou non enregistré leur demande, vers des structures provinciales comme le Morbihan. La disponibilité des hébergements dans les centres d'accueil conditionne les arrivées des demandeurs d'asile dans les régions. Ces derniers n'ont pas le choix du lieu de résidence, l'OFII les oriente dans une région dans laquelle ils doivent demeurer tout le long du traitement de leur dossier (ADATE, 2020).

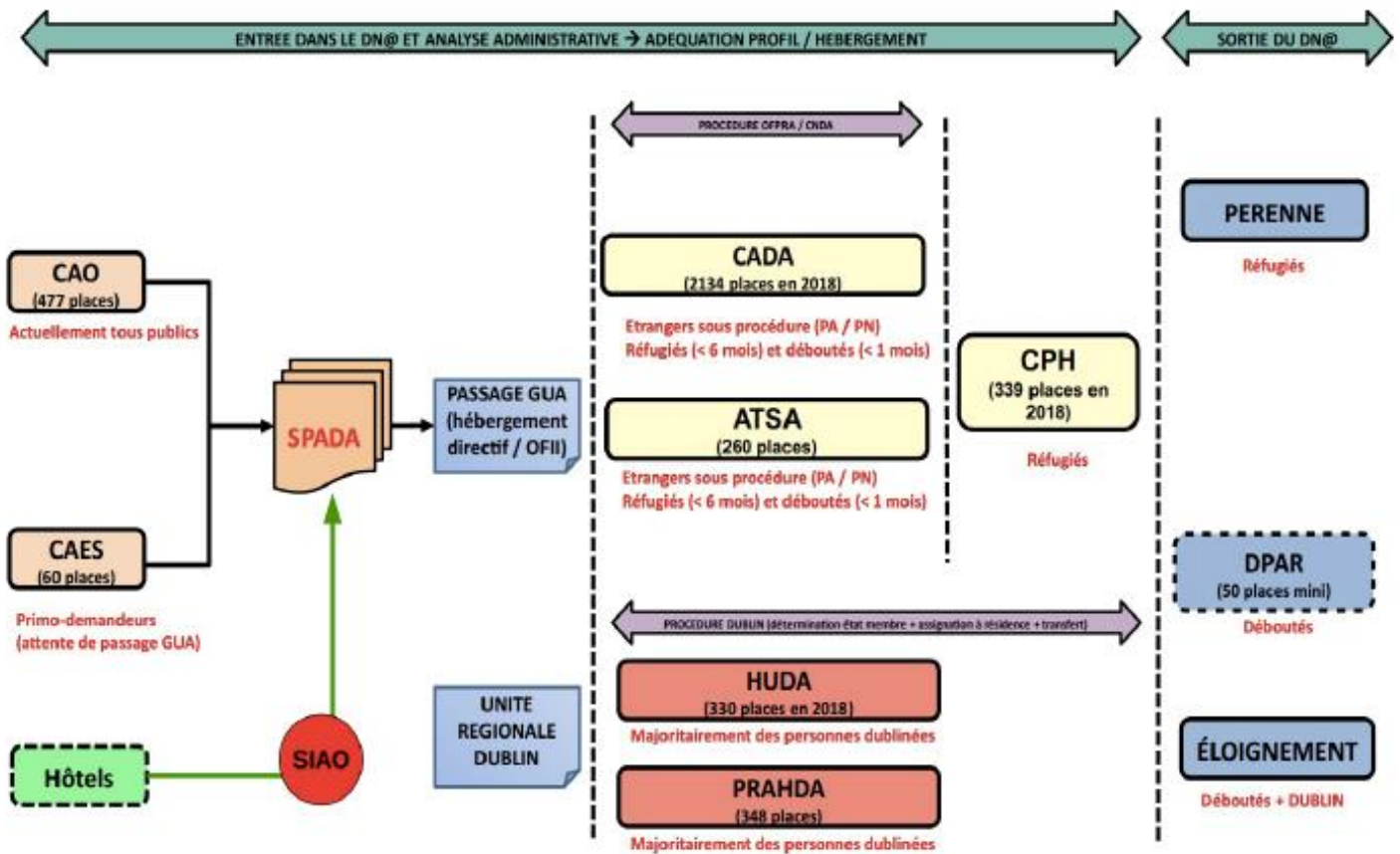
¹⁷ Au mois de mars 2020, le dispositif d'accueil dans le Morbihan comptait au total 957 places d'hébergement, toute structure confondue (CIMADE, 2020). Aujourd'hui, on enregistre une disparition de 60 places bien que le gouvernement annonce augmenter les capacités d'accueil (Préfet de la Région Bretagne, 2018).

« Les demandeurs d'asile sont plus ou moins forcés d'accepter la proposition d'hébergement de l'OFII. Ils peuvent dire non mais dans ce cas ils se retrouvent dans la rue et sans ressource. Mais il y a des gens qui refusent, qui souhaitent rester dans le territoire où ils sont. » (Interview La Sauvegarde 56).

Refuser ou quitter un hébergement d'accueil entraîne automatiquement le retrait des conditions matérielles, notamment l'ADA versée par l'OFII (CIMADE, 2019 ; Ribémont, 2018).

Figure 11. L'organisation opérationnelle en matière d'hébergement dans la région Bretagne en 2018

Source : Préfet de la Région Bretagne, 2018



Pour une grande majorité des personnes, une fois orientées vers une structure, elles entament un véritable parcours d'obstacle d'hébergement tout au long de l'instruction de leur dossier (Ribémont, 2018). Il existe une multitude de variations de parcours d'accueil sur le territoire

français : en fonction de leur origine, de leur situation individuelle et familiale, du critère de vulnérabilité et d'un facteur chance non négligeable et non maîtrisé par l'administration.

2.2.2 Critère de vulnérabilité : inégalité d'accueil

L'attribution d'un hébergement dédié s'effectue en tenant compte préalablement de la situation personnelle et familiale des demandeurs d'asile (ADATE, 2020 ; Boublil et Wolmark, 2018). En vue de garantir une meilleure protection aux nouveaux arrivants, une liste non-exhaustive¹⁸ des groupes de personnes considérées comme vulnérables est émise à l'article 21 de la directive sur l'accueil des demandeurs d'asile présentée plus haut. Les familles avec enfants en bas âge, les femmes enceintes, les mineurs accompagnés ou non, les personnes en situation d'handicap, les personnes nécessitant des soins physiques et/ou psychologiques bénéficient du critère de vulnérabilité et sont donc prioritaires dès qu'une place d'hébergement se libère sur le territoire national (Boublil et Wolmark, 2018).

Véritable outil de gestion de l'accueil des demandeurs d'asile, le critère de vulnérabilité permet d'identifier les besoins spécifiques des personnes, de définir des « champs de protection » et de mettre en place des dispositifs d'accueil adaptés à leur situation (Boublil et Wolmark 2018, p. 2 ; Ministère de l'Intérieur, 2018b). Or dans les faits, cet outil fonctionne comme un « véritable mécanisme de priorisation à l'accès aux conditions matérielles d'accueil » (Slama, 2015, p. 24). Les demandeurs d'asile sont triés selon des critères préétablis, ce qui est contraire aux directives européennes en ne permettant pas une égalité de traitement et d'accès aux droits pour l'ensemble des demandeurs d'asile sur le territoire français (Slama, 2015). Autrement dit, ceux qui ne

¹⁸ Directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil, du 26 juin 2013.

répondent pas suffisamment aux critères de vulnérabilité se retrouvent privés de leurs droits fondamentaux (dont le droit à l'hébergement).

Comment garantir une pleine reconnaissance de l'ensemble des situations des demandeurs d'asile dans le processus d'accueil ? Ne pouvant héberger tout le monde, l'on comprend que les personnes jugées les plus fragiles pourront bénéficier d'un accueil spécifique tandis que les autres devront attendre leur tour¹⁹, la plupart du temps dans la rue (Slama, 2015). Cela pose un problème éthique important dans la mesure où l'égalité de traitement dans l'évaluation de la souffrance ne peut être garanti dans un contexte de pénurie de logements (Boublil et Wolmark, 2018; Slama, 2015). Cette situation révèle une inégalité profonde en matière d'accès aux structures pérennes qui se traduit jusqu'à l'abandon de la prise en charge de plusieurs demandeurs d'asile.

En effet, dans la pratique, cette prise en charge est loin d'être effective à 100%. C'est ce que m'a confié une agente de l'association COALLIA :

« En gros, schématiquement, il y a à peu près 100 000 demandeurs d'asile en France par an depuis quelques années. Et on était à peu près à 40 000 places d'hébergement dédié type CADA, HUDA et je ne compte pas les CPH parce que c'est pour les réfugiés. Donc ça veut dire que les autres personnes sont soit à la rue, soit au 115²⁰, soit chez des compatriotes etc. Donc déjà on héberge qu'une partie des personnes ». (Interview COALLIA)

Ainsi, un grand nombre de demandeurs d'asile se retrouvent à la rue²¹, vulnérables, abandonnés à leurs sors, dépossédés de leurs droits dans un pays qu'ils ne connaissent pas et dont la plupart ne pratiquent pas la langue (Interview Séné Réfugiés Solidarité). Cette situation

¹⁹ Le critère de vulnérabilité ne garantit pas automatiquement l'attribution d'une place en hébergement. En effet, ces places ne sont bien évidemment pas extensibles, on ne peut pas en créer au jour le jour au gré des besoins. Elles ont un coût (voir Annexe B).

²⁰ Numéro d'urgence social (Samu social) qui permet de trouver une solution palliative d'hébergement.

²¹ Ils n'ont pas cherché la rue, leur situation résulte des conséquences de la politique d'immigration, dès lors que le gouvernement a failli à ses responsabilités d'accueil (Slama, 2015).

témoigne de l'indésirabilité de ces personnes à qui l'on promet un accueil mais qui n'obtiennent rien ou quasiment rien (Slama, 2018). Ils deviennent déshumanisés, et privés de leurs droits : notamment celui de disposer d'un hébergement d'urgence. En effet, l'Article L345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) définit explicitement le droit à un hébergement d'urgence pour « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale » (CASF, 2018, s.p.). Ce droit est mis à mal par la saturation des dispositifs d'urgence (OEE, 2017 ; Ziegler, 2020 ; Slama, 2018).

2.2.3. Le paradoxe de l'accueil, l'hébergement : une priorité mal gérée, un manquement à la dignité

La situation des demandeurs d'asile en France préoccupe grandement les associations qui défendent et soutiennent les droits des étrangers et des exilés (Brondel, 2012). Toutes se souviennent de la promesse du Président de la République, fin 2017, faisant de l'hébergement une priorité dans la politique d'accueil des demandeurs d'asile : « La première bataille, c'est de loger tout le monde dignement » (France Info, 2017, Déclaration Emmanuel Macron du 27 juillet). Encore loin de ses engagements, le gouvernement français semble avoir inversé les priorités comme le dénonce Pierre Henry, directeur de France Terre d'Asile²² dans un communiqué de presse : « La priorité aurait été de mettre tout le monde à l'abri puis, ensuite, que l'on regarde la situation des personnes » (France Info, 2017). Comme le dit Ribémont (2018, p. 2), il y a une disjonction entre les principes affichés et la volonté politique telle que traduite budgétairement » ; c'est-à-dire qu'il y a un décalage entre la théorie et la pratique (Brondel, 2012).

Le 2 juillet 2020, la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme

²² Association de solidarité qui soutien et promeut le droit d'asile en France (fondée en 1971).

(CEDH) pour avoir manqué à ses obligations d'accueil envers trois demandeurs d'asile contraints de vivre plusieurs mois dans la rue, sans ressources, dans des « conditions d'existence inhumaines et dégradantes » (Le Monde 2020). La violation de l'article 3 de la Convention des droits de l'Homme stipulant que « nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants » démontre un irrespect total pour leur dignité (CEDH, 1950, s.p.).

Qu'est-ce que la dignité ? Les termes « dignité », « dignité humaine », « dignité de la personne » sont très largement utilisés par la population, les médias, les politiques etc. Ils apparaissent dans des textes constitutionnels, des conventions internationales, des articles de lois (Schachter, 1983). Toutefois, il subsiste un certain flou sur le sens du mot dignité. Bien que l'on comprenne intuitivement son sens général, ses dimensions multiples conduisent à des interprétations diverses (Schachter, 1983). En effet, chaque personne peut avoir sa propre conception de la dignité humaine. Il est donc pertinent d'expliquer brièvement ce que nous entendons par « vivre dans la dignité ». Est-ce que cela fait référence à des valeurs morales ou à des conditions matérielles d'existence ?

Kant est un des premiers penseurs à concevoir la dignité humaine comme une « valeur invariable, universelle et directement référée à la personne » (Pech, 2001, p. 5). Pour lui, un être humain, peu importe son origine, sa citoyenneté ou ses délits, ne peut sous aucun prétexte « être privé de tout respect », dû à son humanité (Pech, 2001, p. 5). Ce respect inconditionnel ou cette dignité n'a pas de prix, il est inaliénable (Pech, 2001 ; Reboul, 1970 ; Daniel, 2017). Autrement dit, un homme ne vaut pas plus qu'un autre. Dans cette même idée, Paul Ricœur conçoit la dignité comme étant une valeur fondamentale inhérente à notre condition humaine (De Koninck, 2017 ; Daniel, 2017). « Exigence morale à la source des droits humains », la dignité humaine suppose l'impartialité et la reconnaissance réciproque des identités individuelles (De Koninck, 2017, p.

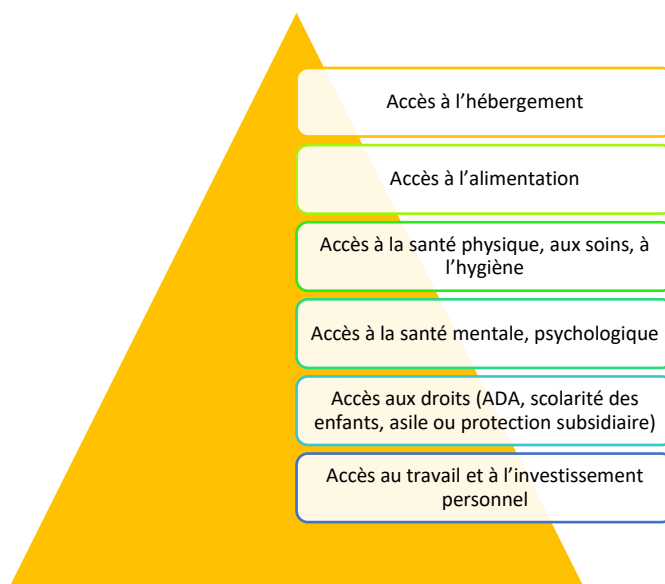
18). Il existe un cadre normatif -au niveau international, européen et national- qui régit les normes et les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

« La Déclaration universelle des droits de la personne et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels reconnaissent le droit de chaque individu à des conditions de vie décente incluant la fourniture de vivres, de vêtements et de logements aux demandeurs d'asile qui ne sont pas en mesure de se les procurer » (UNHCR, 2001, p. 2).

Ainsi, vivre dignement c'est tout d'abord vivre et ne pas survivre. C'est être dans un environnement sécuritaire qui permet de jouir de ses droits et libertés. La dignité peut se comprendre en termes d'accessibilité aux besoins primaires essentiels et en termes d'accessibilité aux droits. Le président de l'association Séné Réfugiés Solidarité, que j'ai pu rencontrer, considère que « la dignité c'est déjà dormir sous un toit ». Selon lui, l'accueil des demandeurs d'asile devrait se faire selon un ordre de priorité établi de manière à préserver leur dignité humaine et garantir l'accès à leurs droits (cf. pyramide). À l'image de la pyramide de Maslow²³, j'ai établi une pyramide des besoins et droits des demandeurs d'asile.

²³ Également connue sous le nom de « Pyramide des besoins », la Pyramide de Maslow est une représentation hiérarchique des besoins humains, classés par ordre d'importance.

Figure 12. Pyramide des besoins et droits des demandeurs d'asile



« Vivre dans la dignité c'est pouvoir se loger, c'est pouvoir se nourrir, c'est pouvoir avoir des enfants scolarisés, c'est tout ça. Et c'est pouvoir, aussi, avoir accès aux droits ». (Interview Séné Réfugiés Solidarité).

2.3 Un système d'accueil aux moyens sous-évalués : un frein pour le travail associatif

Les associations agréées ne peuvent fournir un accueil adéquat aux besoins des demandeurs d'asile compte tenu de l'existence de barrières systémiques.

2.3.1 Pas de moyens matériels suffisants

2.3.1.1 Engorgement du parc d'hébergement : saturation des dispositifs

La création de nouveaux programmes d'accueil ne fait que reproduire des situations de dysfonctionnement structurels constatés dans les précédents dispositifs, ce qui ne fait pas évoluer la qualité de l'accueil offert aux demandeurs d'asile (CIMADE, 2017). Au lieu d'investir dans des nouveaux dispositifs fragiles et temporaires, il serait pertinent de consolider les structures pérennes déjà existantes (CADA) en augmentant par exemple l'effectif du personnel, en ciblant davantage les missions et, surtout, en mettant à disposition un budget à la hauteur des besoins (Interview

AMISEP). En effet, plusieurs chercheurs démontrent que les pouvoirs publics « préfèrent octroyer des financements pour des actions ou des mesures nouvelles, qui vont répondre à un besoin repéré et sensible, plutôt que de donner des moyens supplémentaires pour des projets déjà mis en œuvre » (Bellot, Jetté, Bresson, 2014, p. 34). En créant des dispositifs qui se sur-impriment sur des dispositifs qui existent déjà, l'État « rend illisible la politique d'accueil » tant pour les associations agréées que pour les demandeurs d'asile qui se retrouvent tous deux perdus dans le fonctionnement complexe du parc d'hébergement (Figuière 2017, p. 2 ; Interview AMISEP).

2.3.1.2 Allocation financière ADA : des conditions de précarisation

Autre barrière financière importante à l'épreuve de l'asile, l'allocation pour demandeurs d'asile est versée sous certaines conditions. L'article L. 744-9 de la loi n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile stipule que le demandeur d'asile qui a accepté les conditions matérielles d'accueil proposées doit bénéficier d'une allocation pour demandeur d'asile²⁴ (CESEDA, 2020). Autrement dit, la loi marginalise les personnes qui ne sont pas dans des dispositifs d'accueil puisque n'étant pas hébergés ils ne sont pas visés par la loi (Ribémont, 2018). Or pour pouvoir accepter les conditions matérielles d'accueil il faut déjà se les faire proposer, ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité. Si on ne leur donne pas les moyens d'accepter une place en hébergement dédié, on condamne les personnes à la précarité et à l'insécurité (Slama, 2018 ; Ribémont, 2018). L'ADA est donc versée qu'à une partie des demandeurs d'asile : ceux qui ont la chance d'avoir obtenu une place dans un des dispositifs d'accueil.

« Garantir des conditions de vie décentes aux demandeurs d'asile suppose également un accès effectif aux droits socioéconomiques de base. Or, en pratique, un manque d'information et des procédures complexes enfermées dans des délais extrêmement stricts sont de nature à compromettre l'accès au régime d'assistance

²⁴ S'il satisfait à des conditions d'âge (18 ans) et de ressources.

mis en place par l'État d'accueil. Ces obstacles témoignent d'une volonté de limiter l'aide aux demandeurs d'asile » (Da Lomba, 2009, p. 331).

En 2015, l'ADA naît d'une fusion entre l'allocation temporaire d'attente (ATA) -destinée aux demandeurs d'asile non hébergés - et l'allocation mensuelle de subsistance (AMS) -destinée aux demandeurs d'asile hébergés- (DREES, 2016). Cela signifie qu'aujourd'hui, les demandeurs d'asile non hébergés dans les CADAS doivent attendre une durée suffisamment longue pour espérer recevoir l'ATA qui reste toujours en vigueur mais pour les autres allocataires. La création de l'ADA semble avoir été faite sans prendre en considération les réalités du terrain qui sont les délais d'attente considérable pour obtenir une place d'hébergement. Ce changement a donc précarisé la situation des demandeurs d'asile qui sont toujours dans l'attente.

2.3.2. Pas de moyens humains suffisants

Les associations se plaignent du manque de personnel dans les structures d'accueil par rapport à la charge de travail qu'ils ont : beaucoup de dossiers à traiter, un accompagnement qui prend du temps. Les effectifs sont rationnés par l'OFII : il y a un ratio obligatoire de professionnels du travail social par rapport aux nombres de personnes prises en charge dans la structure. Par exemple, « pour le CADA c'est 2,5 travailleurs sociaux pour 60 personnes » (Interview COALLIA). Comment de son bureau l'OFII est-il à même de connaître le nombre de travailleurs sociaux et d'agents administratifs nécessaires pour qu'un dispositif régional puissent offrir un accueil digne et efficient aux demandeurs d'asile ? Les associations, elles, connaissent la réalité du terrain et ses difficultés. Aussi, ils n'ont pas toujours des traducteurs ou des psychologues à leur disposition, faute de fonds, ce qui nuit à la qualité de l'accueil.

2.3.3 Pas de moyens financiers suffisants

Les associations ont une certaine pression financière : elles ne veulent pas se faire évincer du marché, sachant qu'elles sont de fait en concurrence. Elles disposent d'un budget précis et d'un nombre de places d'accueil défini : elles doivent agir en conséquence. Autrement dit, la gestion du problème (l'accueil) doit s'adapter au financement qu'on lui attribue, ce qui devrait être l'inverse. L'aspect économique semble donc primer sur l'aspect humain, même au sein d'une structure d'accompagnement social où on est loin de s'imaginer cela. Nous aborderons cette problématique dans le chapitre suivant.

2.3.4 Lenteur administrative : une double attente (associations - demandeurs d'asile)

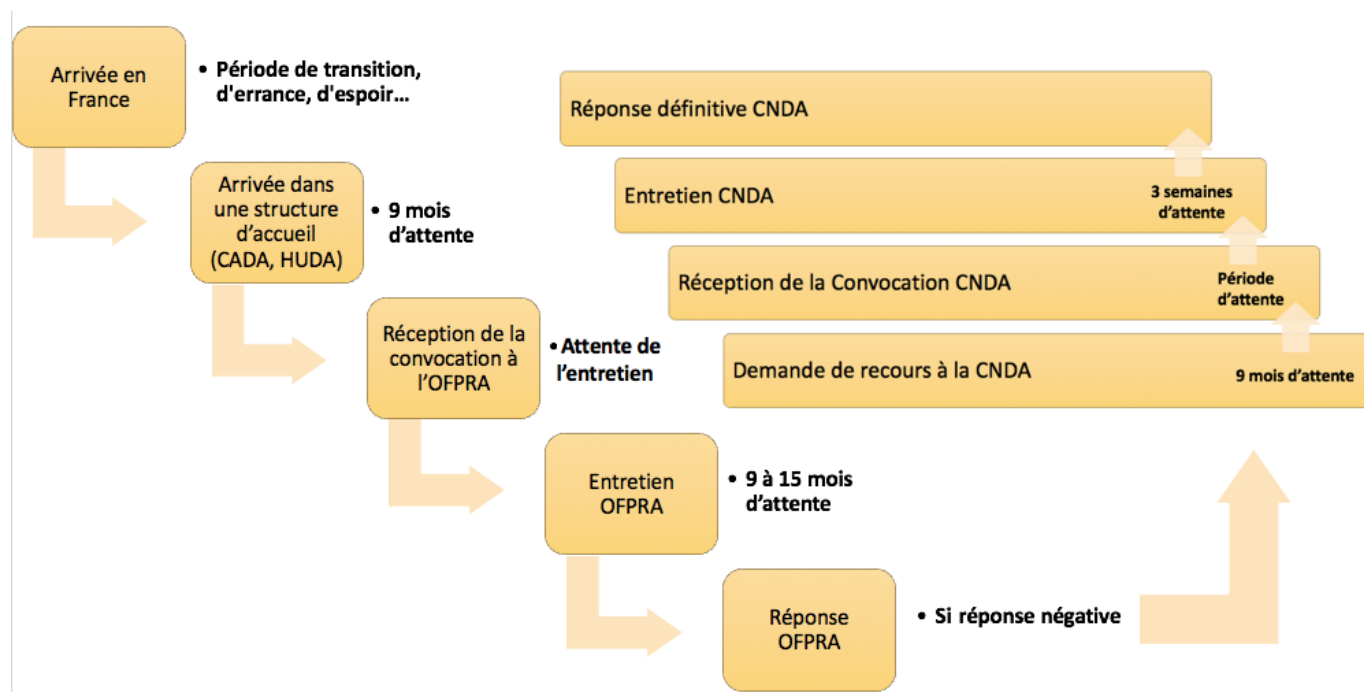
L'État français est connu pour son organisation bureaucratique et son système hiérarchique conservateur (Dion, 1987). Le sociologue Michel Crozier a longuement étudié la sociologie des organisations et selon lui, il existe bel et bien un 'modèle bureaucratique à la française' qui freine les innovations de la société civile et oblige les associations à s'adapter au modèle conservateur dominant (Dion, 1987). La procédure d'asile est tellement longue qu'elle en devient décourageante (Kobelinsky, 2009 ; Slama, 2018 ; Ribémont, 2018). En effet, des « délais anormalement longs » ont été dénoncés par beaucoup d'associations qui défendent les droits des personnes migrantes – et des demandeurs d'asile – notamment au niveau de l'enregistrement de la demande au GUDA (jusqu'à 5 mois alors que la loi prévoit 3 jours) (Figuière, 2017, s.d., Kobelinsky 2009). Sur le graphique ci-dessous, on note qu'un demandeur d'asile peut attendre jusqu'à près de 3 ans pour avoir une réponse définitive de sa situation en France, qui plus est a plus de probabilité d'être négative²⁵.

²⁵ En moyenne, plus de 70% des demandes d'asile vont être rejetées suite à l'entretien OFPRA (Djigo, 2016 ; OFPRA, 2019). Les demandeurs d'asile sont conscients de ce chiffre, les associations les prépare à avoir un refus dès leur arrivée dans un centre d'accueil : nous le verrons dans le chapitre suivant.

« Mais moi je pense que c'est l'État français qui engendre cette attente et donc cette violence. Parce qu'en fait ils font attendre les gens longtemps. Moi j'ai des messieurs qui ont attendu pendant 3 ans. 3 ans ! Ils ne savaient pas s'ils allaient pouvoir rester en France ou pas. Alors qu'en France tu construis tout, déjà pendant 6 mois tu construis tout et au bout de 3 ans on te dit ben non. 3 ans où tu ne peux pas travailler aussi. Moi ce que je dis aux gens : restez une semaine enfermée chez vous et vous allez voir ce que ça fait. »²⁶ (Interview AMISEP).

Le schéma ci-dessous, basé sur la multiplicité des expériences des demandeurs d'asile, illustre le véritable *parcours du combattant* (Annexe D) que mènent ces derniers dans une attente humainement indigne²⁷.

Figure 13. Le parcours d'attente des demandeurs d'asile : lenteur administrative



²⁶ L'expérience du confinement en France nous permet de mieux nous rendre compte de cette situation d'attente à domicile, très difficile psychologiquement. 3 mois d'attente chez soi contre 3 ans pour les demandeurs d'asile.

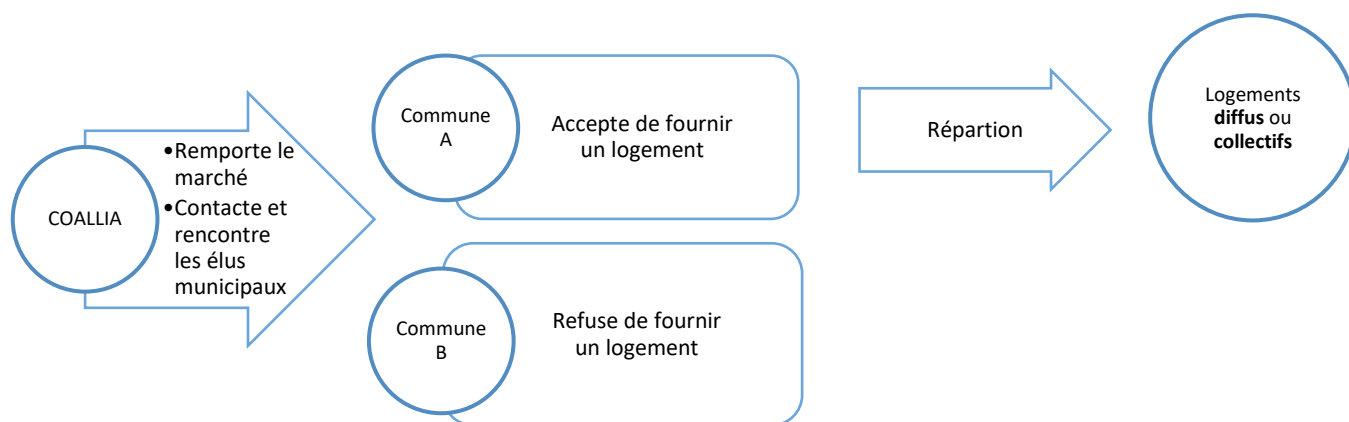
²⁷ Basé sur les données recueillies dans 3 interviews auprès d'associations mandatées par l'État (COALLIA, La Sauvegarde 56, et AMISEP). D'après les perspectives des personnes qui travaillent dans ces associations d'accueil des demandeurs d'asile, ces conditions d'attente ne sont pas acceptables et fragilisent davantage ces personnes.

Il existe des disfonctionnements importants au niveau de la préfecture, notamment en ce qui concerne la lenteur administrative (renouvellement de récépissés, prise de rendez-vous, inscription à la CMU²⁸...). « Aujourd’hui, les personnes étrangères n’arrivent plus à avoir de relations et d’informations avec la préfecture, donc elles viennent nous voir » (Interview CIMADE). On m’explique qu’auparavant, la prise des rendez-vous se faisaient directement sur place à la préfecture : après une attente de 3 heures on voyait quelqu’un au guichet (Interview CIMADE, 2020). « Aujourd’hui, tout est dématérialisé, il faut prévoir 3 mois à l’avance que vous avez besoin d’aller à la préfecture » (Interview CIMADE). L’administration est surchargée, ce qui ne facilite pas le travail d’accompagnement des associations qui, elles aussi, se retrouvent à attendre les réponses des institutions supérieures.

2.3.5 Captation des logements : quelle coopération des maires, élus locaux ?

Pourquoi l’augmentation d’appels à projet ne parvient pas à augmenter la capacité d’accueil des demandeurs d’asile dans les régions ? Pour ouvrir des places dans les centres d’accueil, il faut capter des logements : première mission difficile qui mobilise les opérateurs dès le début de leur contrat (Interview COALLIA).

Figure 14. Acquisition des logements et implantation dans une commune



²⁸ Couverture Maladie Universelle.

Le schéma ci-dessus décrit le processus d'acquisition des logements par les opérateurs, ici COALLIA, qui, une fois le marché remporté, va demander, par principe, l'aval du maire pour pouvoir s'implanter dans la commune.

Dans ces structures d'accueil, les associations placent les demandeurs d'asile selon 2 logiques (interview COALLIA) :

- logements diffus (*Structures de -10 places*) : appartements éparpillés dans la ville ou village. Priorité aux familles.

- logements collectifs (*Structures de +10 places*) : bâtiment entier mis à disposition (ex : ancienne caserne de gendarmerie), regroupement, ghettoïsation, peu d'assimilation. Essentiellement des personnes isolées.

Les logements diffus sont privilégiés par les associations puisqu'ils offrent aux bénéficiaires un meilleur cadre de vie et permettent une meilleure adaptation à leur nouvel environnement. En effet, ces « hébergements à taille humaine ont des effets plus favorables sur l'ambiance générale que les hébergements de masse » (Börtz et al., 2017, p. 31). Toutefois, les logements se font rare, les associations font face à deux défis majeurs : démographique et politique. Dû à une pression démographique présente tant dans les villes que dans les campagnes, le prix de l'immobilier a considérablement augmenté. Certaines communes ne peuvent donc plus mettre à disposition des logements sociaux. Il y a très peu de logements locatifs vacants (Interview COALLIA).

De plus, le soutien politique n'est pas toujours présent. En effet, les maires ont peur des réactions des citoyens et, dans une démarche rationnelle de réélection future, ils souhaitent préserver leur image et ne pas semer le trouble dans leur commune. L'immigration reste un sujet

sensible. Certains maires sont réticents²⁹ à accueillir des étrangers dans leurs communes prétextant qu'ils ont déjà des problèmes à régler et que l'intégration de ces personnes rajouterai une difficulté supplémentaire à la gestion de la commune, d'autant plus qu'ils possèdent un budget plus faible que les villes (Aquilina, 2016 ; Tardis, 2019 ; Léon, 2018 ; Jayet et Ukrayinchuk, 2007).

2.4. Conclusion : l'épreuve de l'accueil, attendre pour renoncer ?

La politique d'immigration est en constante évolution, la capacité d'accueil peut être affectée par diverses façons : décision ou non de créer des centres d'accueil (volonté étatique), le soutien financier (budget) mais aussi les aléas de la vie comme l'épidémie de la covid-19. Sans une véritable politique d'accueil, sans un engagement concret de la part de l'État (financier et humain), les plateformes d'accueil vont continuer à se multiplier, se chevaucher, se supprimer et donc ne pas répondre à l'objectif principal : accueillir dignement TOUS les demandeurs d'asile. Comme le dit Slama (2015, p. 23) : « le développement de l'hébergement d'urgence au détriment des CADA a favorisé une situation de prise en charge à plusieurs vitesses ». Ces vitesses, ou cette échelle qualitative de l'accompagnement, répondent à une logique financière imposée, comme nous avons pu le voir dans la littérature sur la dépendance financière des organisations non-gouvernementales vis-à-vis des institutions publiques. « Contrairement à une idée reçue, la création d'hébergements d'urgence ne fait pas des économies budgétaires puisqu'elle repose pour moitié sur la prise en charge de nuitées hôtelières beaucoup plus onéreuses » qu'une place en CADA (Slama, 2015, p. 22). L'État a donc tout intérêt à augmenter le nombre de logements

²⁹ Il s'agit d'une minorité, la plupart des maires sont coopératifs dans le Morbihan, il y a peu de refus (Sauvegarde 56, 2020 ; COALLIA 2020).

pérennes type CADA et délaissier les hébergements temporaires qui, certes, fournissent une réponse d'accueil rapidement mais que sur le court terme (Slama, 2015).

Comme son nom l'indique, l'hébergement d'urgence est utile et pertinent pour une situation d'urgence comme par exemple une hausse brutale de la demande d'asile en France où il faut trouver rapidement des logements (Slama, 2015). Mais ces structures ne peuvent pas perdurer et rester comme telles au quotidien : elles sont inadaptées à un accueil sur le long terme. Beaucoup de campements se forment, et faute de moyens, l'accueil se fait dans des gymnases ou salles collectives : toujours une solution d'urgence, temporaire, peu respectueuse de la dignité des personnes (Figuère, 2017). Instables, ces solutions favorisent une situation de précarité : signe qu'on ne veut pas de la présence des demandeurs d'asile dans le futur, signe qu'ils ne sont pas les bienvenus. Le manque de places d'hébergement renvoie une image négative de l'accueil. On les entraîne dans une longue quête souvent sans issue... Ces défaillances systémiques résultent donc d'un problème politique : une politique de dés-accueil, un désengagement de l'État pour un accueil sur le long terme (Mollard, 2017 ; Withol de Wenden, 2015). Le sous-financement des dispositifs montrent bien que l'État ne souhaite pas accueillir ce public.

Cette véritable course d'obstacles que mènent les demandeurs d'asile peut se comprendre à travers la notion d'épreuve de Martucelli. Ce dernier considère que la multiplicité des expériences vécues par les individus conditionne leur adaptation à la société moderne. Pour lui, la vie est un enchaînement d'épreuves, un test social sélectif qui « défi notre résistance et nos capacités à nous en acquitter » (Martucelli & Lits, 2009, p. 4). On peut effectivement adapter cette sociologie de l'individu aux cas des demandeurs d'asile qui sont confrontés à des difficultés majeures tout au long de leur parcours : épreuves étatiques et bureaucratiques (politique d'accueil dissuasive), épreuves de socialisation et d'intégration (la langue, la culture, l'école, les codes),

épreuves de vie (accès aux besoins et aux droits fondamentaux). Pour Martucelli (2007, p. 21), les épreuves désignent de grands « enjeux sociaux auxquels sont soumis de manière contrainte les individus ». Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile est conçu de manière à ce que les décisions proviennent de la bureaucratie : les dysfonctionnements structurels (notamment les délais d'attente) mettent au défi la patience des individus qui se découragent face à la stagnation de leur dossier (Kobelinsky, 2009).

De plus, la politique d'accueil des demandeurs d'asile apparaît contradictoire puisqu'on demande aux demandeurs d'asile d'avoir certains prérequis pour *peut-être* obtenir l'asile ou la protection subsidiaire, mais l'État ne leur donne pas toujours les moyens de le faire. En effet, ils doivent constituer un dossier avec des preuves solides, on leur demande de s'intégrer, d'apprendre le français etc., mais tous ne perçoivent pas leurs conditions matérielles d'accueil (hébergement et allocation), ils ne peuvent pas travailler donc difficile de s'intégrer. Il est extrêmement difficile de faire une demande d'asile en étant dans la rue, sans ressources. En maintenant cette situation, les demandeurs d'asile sont poussés à renoncer. La saturation des dispositifs d'accueil est une forme de politique dissuasive en ce qu'elle envoie une invitation de retour sur le territoire d'origine (Slama, 2018; Ribémont, 2018).

CHAPITRE 3. ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF : L'INDISPENSABLE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au début de mon terrain de recherche, je n'avais pas conscience de la diversité des acteurs impliqués dans l'accompagnement des demandeurs d'asile. Je pensais que seules les associations mandatées par l'État comme COALLIA, La Sauvegarde 56 et l'AMISEP s'occupaient de l'accompagnement de ce public. Or, il existe une variété d'associations de bénévoles³⁰, à vocation militantes ou juste solidaires, qui jouent un rôle important auprès de ces nouveaux arrivants et qui, nous le verrons, vient souvent compléter les actions déjà mises en œuvre par les opérateurs étatiques (Bojovic, 2016). Sensibilisés à la cause des migrants, ces bénévoles sont des acteurs de proximité qui participent activement à la solidarité locale et à l'intégration des demandeurs d'asile (Bouagga, 2018 ; Flamant et al., 2020 ; Dauphin et Veronis, 2020). Cet article étudie la régionalisation de l'accueil, encore très peu étudié, et souligne également les dilemmes éthiques et difficultés internes auxquels font face les professionnels du social dans leur quotidien auprès des demandeurs d'asile. Il s'agit de comprendre ce que vivent les professionnels de l'accueil, de comprendre leurs actions et leurs préoccupations pour pouvoir ensuite saisir dans quelle mesure les bénévoles peuvent jouer un rôle important.

3.1 Revue de littérature : épreuves des professionnels du social vers une essentielle coopération avec la société civile

3.1.1 Solidarité interprofessionnelle et capital social

Les travailleurs sociaux sont confrontés à des « épreuves de professionnalité » liées à leur charge de travail et aux difficultés rencontrés dans la relation d'aide et de soin (Ravon et Vidal

³⁰ Les personnes travaillant dans les associations mandatées par l'État sont employées.

Naquet, 2018). Pour Ravon et Vidal Naquet (2018), ces épreuves quotidiennes ont pour conséquences de « bousculer la professionnalité du personnel socio-médical c'est-à-dire de bousculer leur façon très concrète d'exercer leur métier » (pp. 74-75). Face à ces épreuves, les professionnels du social peuvent compter sur des 'citoyens ordinaires' qui sont prêts à donner de leur temps et à s'investir dans le processus d'intégration des demandeurs d'asile (Bond & Kwadrans, 2019).

La notion de complémentarité entre les acteurs est très importante lorsqu'il est question de solidarité de proximité (Jésu, 2003 ; Laville & Salomon, 2015). Le devoir de solidarité qui se manifeste chez les individus ne tient pas seulement à des considérations sentimentales comme l'empathie ou la compassion (Bond & Kwadrans, 2019 ; Formarier, 2012), mais relèvent d'une réflexion volontaire et commune, d'agir pour autrui, en bon citoyen (Blais, 2008 ; Mendelson, s.d., Habimana, 2013). C'est ce que Léon Bourgeois appelle le solidarisme. Cette philosophie politique et doctrine du lien social repose sur l'existence d'un « dénominateur commun » entre les individus qui mobiliseraient leur responsabilité individuelle pour s'investir dans une cause commune (Blais 2008 ; Jésus, 2003 ; Dubois, 2019).

La littérature scientifique met en avant les bénéfices d'une coopération entre les acteurs de l'aide (Börtz et al., 2017 ; Dauphin et Veronis, 2020). « La mise en relation d'acteurs professionnels et non professionnels [...] permet de saisir ce qui, au-delà des logiques et des pratiques professionnelles habituelles, est mis en jeu et en mouvement » (Jésu, 2003, p. 85). Autrement dit, la participation de personnes extérieures à l'organisation permet d'offrir un nouveau regard sur la réalité, de confronter différents points de vue, d'élargir les champs d'action et de construire un réseau de solidarité dynamique (Jésu, 2003). Pour Laville et Salamon (2015),

la coopération entre acteurs publics et acteurs associatifs est possible et est même encouragée pour harmoniser les actions et limiter les tensions sur le terrain.

Les associations sont des ressources sociales importantes pour les demandeurs d’asile. Ces relations que parviennent à créer ces acteurs autour d’interactions peuvent se comprendre à travers la notion de capital social. Il existe différentes approches du concept de capital social, plusieurs auteurs dont Bourdieu, Coleman et Putnam ont étudié et défini ce concept. Toutefois, on retiendra la définition de l’éducateur américain L.J. Hanifan qui, dans son livre *The community center* publié en 1920, développe la notion du capital social ; sa définition étant la plus en adéquation avec cette étude. Pour lui, le capital social est :

« Ces substances tangibles qui comptent le plus dans la vie quotidienne des gens, c'est-à-dire la bonne volonté, la camaraderie, la sympathie et les relations sociales entre les individus et les familles qui forment une unité sociale » (Hanifan, 1920).

Ainsi, il s’agit de parvenir à constituer et à tisser un réseau social, qui peut être éphémère dans le parcours des demandeurs d’asile mais qui peut influencer positivement leur parcours de vie. « Le capital social est à distinguer du capital humain : le premier est une qualité créée entre acteurs, le deuxième est une qualité propre aux individus » (Burt, 1995, p. 601). Le capital social suppose une interactivité et une réciprocité des relations sociales. Le fait d’avoir été un moment accompagné par des acteurs de proximité engendre une relation de confiance de réciprocité qui est humainement enrichissant, au-delà de l’aide apportée.

3.1.2 Régionalisation de l’immigration : rôle de la société civile dans l’accompagnement

Il existe très peu d’études sur l’accueil et l’accompagnement des demandeurs d’asile en milieu rural, le phénomène étant relativement nouveau. Les réflexions migratoires portent exclusivement sur les espaces métropolitains qui concentrent une grande majorité des nouveaux

arrivés (Flamant et al., 2020). Toutefois, la vague migratoire de 2015 a eu pour effet d'intensifier l'accueil dans les petites villes et villages, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord, de sorte à accroître les capacités d'accueil (Flamant et al., 2020). Les politiques de « régionalisation » ou de « dispersion » territoriale de l'immigration sont réalisées dans le but d'assurer une répartition équitable de l'accueil au nom de la solidarité interrégionale (Flamant et al., 2020 ; Kobelinsky, 2009). Les dynamiques de répartition des exilés s'inscrivent dans un double objectif : redynamiser les territoires ruraux (politiques de peuplement) et disperser les réfugiés pour un meilleur partage des coûts de l'accueil, soit une « répartition multiscalaire du fardeau » (Flamant et al., 2020, p.12).

En effet, la littérature expose les bienfaits de l'accueil et notamment l'impact socio-économique et démographique suite à l'arrivée de réfugiés dans les communes (Tekelwold, 2016 ; Courtecuisse, s.d. ; Singa, 2016 ; Dauphin et al., 2020 ; Flamant et al., 2020). À nouveau, la littérature ne traite pas des demandeurs d'asile, mais des réfugiés pouvant travailler donc dynamiser la région, relancer l'emploi local etc. (Tekelwold, 2016 ; Courtecuisse, s.d. ; Singa, 2016 ; Dauphin et al., 2020 ; Flamant et al., 2020).

Pour Christiane Deussen, directrice de la fondation Heinrich Heine³¹, « l'accueil des réfugiés ne s'improvise pas », tout est une histoire d'organisation entre le local, le régional et le national (Börtz et al., 2017, p. 34). En effet, nous assistons aujourd'hui à une « géographie de l'asile déconcentrée » (Gourdeau, 2018,) c'est-à-dire qu'il y a un « tournant local » des politiques d'accueil des demandeurs d'asile (Flamant et al., 2020). La « politique de dispersion » de l'accueil (Berthomière et al., 2020) suppose une implication des autorités locales, bien qu'ils soient souvent mis devant le fait accompli : l'accueil étant imposé par les préfetures (Flamant et al., 2020). Des

³¹ Cité internationale universitaire de Paris institut-culturel franco-allemand à Paris qui accueille des étudiants et des chercheurs internationaux

études ont montré que la coopération étroite entre acteurs sur toutes les échelles offre un cadre de travail adéquat et rend l'accueil régional efficace (Börtz et al., 2017)

Il existe beaucoup de discours populaires quant à l'accueil des migrants en milieu rural. En Allemagne, où règne la culture de l'accueil, la population était toutefois sceptique à l'idée d'accueillir des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les campagnes (Börtz et al., 2017). Or de nombreuses expériences d'accueil et d'accompagnement dans les villages allemands ont contribué à dépasser les idées préconçues sur l'immigration rurale et montrer la vraie nature de la solidarité à la campagne (Börtz et al., 2017 ; Léon, 2018). La proximité humaine que l'on retrouve dans les villages offre de bonnes conditions d'accueil et d'intégration, que l'on obtient plus difficilement dans les grandes villes (Börtz et al., 2017 ; Mollard, 2017 ; Tardis, 2019). C'est également ce que montre Dauphin et Veronis, (2020) à travers leur étude sur les expériences de réinstallation des réfugiés à Gatineau où la taille de la ville façonne les expériences d'intégration de ces derniers. De même, Hamilton et al. (2020) considère que le contexte local joue beaucoup sur le parcours d'intégration des réfugiés et leur acceptation dans la communauté d'accueil. Les spécificités de l'intégration dans des petits milieux d'immigration (petites villes) sont l'accès à un réseau social d'acteurs aux parcours variés qui, par leurs actions de proximité, permettent la création de liens sociaux plus étroits et plus humains (Flamant et al., 2020 ; Berthomière et al., 2020).

Le champ d'action des associations est très vaste : il ne se résume pas aux prestations de services ou aux activités militantes/ plaidoiries (Laville & Salamon, 2015 ; Léon, 2018). L'aide apportée aux demandeurs d'asile est multiple, et ne constitue pas un affrontement entre pouvoirs publics et associations militantes (Laville & Salamon, 2015). L'accueil passe avant tout par la création d'un lien social, par un accompagnement durable, une reconnaissance de l'autre, afin d'établir une relation de confiance nécessaire pour pouvoir répondre adéquatement aux besoins de

la personne (Formarier, 2012 ; Dubois, 2019). Pour Chibrac (2006, p. 69), « la dimension sociale et humaine doit nécessairement accompagner la dimension administrative et juridique de l'accueil des migrants », c'est pourquoi la société civile a un rôle important à jouer dans la complémentarité de ce qui est déjà mis en-œuvre par l'État. De nombreuses études ont montré que la part du social dans l'accueil des demandeurs d'asile était très mince alors que sur le contrat d'accueil c'est une dimension centrale (Chibrac, 2006).

L'implication de la société civile démontre l'existence de capacités locales qui doivent être encouragées et mises à profit pour accompagner au mieux les demandeurs d'asile (Macjreath, 2014 ; Hamilton et al ., 2020). Les habitants bénévoles n'ont pas la même approche que les acteurs gouvernementaux : ils se mobilisent volontairement, spontanément et ce sans attendre de contrepartie (Macjreath, 2014). Ils sont en mesure de tisser des liens sociaux avec les demandeurs d'asile et leur offrir une chaleur humaine essentielle pour pouvoir se relever (Macjreath, 2014).

3.2 Approche méthodologique

L'approche qualitative en sciences humaines et sociales est souvent utilisée pour étudier une situation sociale complexe et dynamique en ce qu'elle permet d'obtenir des perspectives enrichissantes et larges sur un sujet d'étude (Thomas, 2006 ; Mollard, 2017).

Moins ambitieuse que la théorie ancrée,³² la théorisation ancrée proposée par Pierre Paillé est une méthode d'analyse qualitative, fortement utilisée en sciences sociales, qui permet progressivement de conceptualiser un phénomène en mettant en relation des données empiriques (Méliani, 2013 ; Paillé & Mucchielli, 2003). En s'inspirant de la théorie ancrée proposée par Glaser et Strauss en 1967, Paillé conçoit la théorisation comme une méthode longue d'interprétation

³² Grounded theory pour les anglophones.

permettant de produire une approche différente d'un objet étudié à la « suite de réflexions, de remises en question, de découvertes et de constructions » (Paillé, 1994, p. 147). Autrement dit, il s'agit d'un travail rigoureux et progressif qui tente de mettre en commun un ensemble de logiques, de processus et d'enjeux pour pouvoir comprendre l'intégralité d'un phénomène (Paillé, 1994). Cette méthode d'analyse permet au chercheur de se rendre compte de la dynamique d'une situation observée (Paillé, 1994 ; Thomas, 2006 ; Dion, 1987 ; Méliani, 2013).

« L'objet principal de la théorisation ancrée [est de] dégager une formulation provisoire pour comprendre la complexité des phénomènes à la fois au niveau conceptuel et au niveau de ses mises en situation empiriques » (Méliani, 2013, p. 451).

En tant que chercheuse, j'ai mené ce travail d'apprentissage en participant à la vie locale de la commune dans laquelle j'habitais, afin de constituer une partie intégrante à cette recherche. Mais j'ai également appris en essayant des choses, en modifiant mes méthodes de collecte de données : c'est un travail évolutif et progressif comme le veut la théorisation ancrée.

Ce travail repose sur la notion d'accompagnement, à distinguer de l'accueil, qui permet de comprendre le rôle de chaque acteur vis-à-vis des demandeurs d'asile. Ce terme utilisé à la fois dans le domaine social, médical mais aussi dans le domaine de l'éducation ne peut être clairement défini puisqu'il s'agit d'une pratique qui laisse une « grande liberté d'intervention » sur le terrain (Bartholomé & Vrancken, 2005, p. 89). Comme l'indique Bechler (1996) dans son ouvrage portant sur l'accompagnement des adultes handicapés, l'accompagnement est un concept pragmatique qui se comprend au travers de l'action.

L'étude de l'accompagnement permet d'appréhender les politiques sociales et de comprendre les pratiques et le suivi adressés à un public spécifique (Bartholomé & Vrancken, 2005). Ce suivi ou cette *prise en charge* fait partie du vocabulaire des professionnels en travail social. D'une certaine mesure, l'accompagnement social est une fonction professionnelle propre à

l'intervention sociale d'aide à la personne (De Robertis, 2005). Toutefois, les services d'accompagnement peuvent être publics ou privés, formels ou informels, professionnels ou non professionnels (Bartholomé & Vrancken, 2005 ; De Robertis, 2005). En effet, le terme accompagnement ne s'applique pas seulement aux professionnels, il s'étend au bénévolat, au milieu associatif : à toutes ces personnes qui interviennent auprès d'autrui (De Robertis, 2005). Dans l'ancien français, le mot « accompagner » renvoyait au terme de « compagnon » et désignait donc une relation de proximité entre individus (De Robertis, 2005).

Cette recherche est une analyse micro : elle met en avant les initiatives citoyennes à l'échelle locale de sorte à avoir des retombées au niveau national, ou du moins à une plus grande échelle. La mise en avant des initiatives citoyennes bretonnes peut éventuellement être source d'inspiration pour les autres régions, mais aussi peut conduire à une modification de la politique d'accueil de sorte à ce qu'elle soit plus inclusive. Cette recherche ethnographique sera abordée à la fois d'un point de vue sociologique et politique.

Cet article s'intéresse à 3 catégories de personnes : les personnes travaillant au sein des structures d'accueil mises en place par l'État (CADA, HUDA etc.) ; les bénévoles qui s'investissent soit par l'intermédiaire d'une association d'habitants, soit individuellement en menant des actions spontanées et de proximité (la société civile impliquée et engagée), et enfin les autorités locales.

Mes participants – hommes et femmes majeurs - ont été sélectionnés grâce à la méthode d'échantillonnage « boule de neige », défini par James Coleman (1958, p. 29), qui invite le chercheur à s'orienter vers un réseau d'acteurs interconnectés suite aux premiers liens qu'il a pu créer avec une personne intéressée à prendre part à la recherche.

Entre Janvier et Mars 2020, je résidais entre la Trinité-sur-Mer et Auray, dans un lieu-dit, en pleine forêt. J'ai donc collecté davantage de données dans ces communes que je fréquentais quotidiennement. Dès mon arrivée, je souhaitais prendre part à la population, j'ai essayé de m'intégrer dans un premier temps, de me familiariser avec les lieux. Je me suis vite rendu compte qu'il était très difficile de rencontrer des personnes en parcourant les rues. Il y a très peu de jeunes à Auray, les campus universitaires se trouvant à Vannes et à Rennes. Je me suis donc inscrite dans une salle de sport et j'ai eu la chance de rencontrer une personne formidable, Marie, qui m'a présenté à sa mère, à l'époque adjointe à la mairie. De par ses fonctions, elle m'a introduite auprès du service jeunesse, qui dépend de la politique de la ville, et qui était en contact avec les associations dans la région.

J'ai également sympathisé avec mes voisins retraités qui m'ont été d'une grande aide. C'est en effet par leur intermédiaire que j'ai pu rencontrer des bénévoles qui se sont impliqués auprès des demandeurs d'asile dans les communes alentours. Il s'avère qu'ils étaient eux-mêmes bénévoles pendant un temps : ils donnaient des cours des français aux demandeurs d'asile arrivés à la Trinité et aidaient à la traduction. J'ai eu beaucoup de chance de rencontrer ces personnes et c'est en échangeant avec elles que j'ai pu accéder à leur réseau social et donc entrer en contact avec de potentiels participants à ma recherche. En France le bouche à oreille est très fréquent : on dirige les gens vers d'autres personnes plus susceptibles de nous répondre. Et ici, dans le cadre de mon étude, toutes les associations d'aide aux demandeurs d'asile se connaissent : les échanges de contacts sont donc facilités.

Tout comme mes objectifs de recherche, mes méthodes de collecte de données ont évolué dans le temps. Je souhaitais initialement conduire cette étude en utilisant la méthode d'observation participante et en menant des entretiens semi-structurés.

La méthode d'observation participante s'avère très utile pour collecter des données qualitatives et ethnographiques puisqu'elle permet de « vivre la réalité de la population étudiée » et de mieux comprendre une situation complexe en étant à l'intérieur d'un groupe (Soulé, 2007 ; Mack et al., 2005). C'est pour cette raison que j'ai souhaité intégrer bénévolement une association d'accueil des demandeurs d'asile, ce qui n'a malheureusement pu se faire³³. Je n'ai donc pas pu utiliser cette méthode et partager le quotidien de ces associations. Toutefois, il existe d'autres manières de prendre part à la recherche et d'être actif : en interagissant et en échangeant avec les participants. En effet, pour comprendre les phénomènes sociaux, les pratiques et les expériences des acteurs, le chercheur ne peut pas rester à distance, il se doit d'échanger à minima (Olivier, 1987).

Cette étude de cas qualitative repose sur 13 entretiens semi-dirigés, réalisés entre le 14 février 2020 et le 18 mars 2020. Les entretiens ont duré entre 45 minutes et 1h30. Le tableau ci-dessous montre la répartition des interviews. Pour protéger l'anonymat des participants, leur identité ne sera pas divulguée. S'il s'agit d'une personne qui travaille au sein d'une structure (associative, territoriale...) on fera référence au nom de l'organisme ou à sa fonction. La majorité des participants ont obtenu l'accord de l'organisation pour conduire l'entrevue et pour nommer l'organisation dans la recherche : elles parlent au nom de l'organisation. Certaines personnes parlent en leur nom c'est pourquoi il a été choisi de ne pas divulguer le nom de l'organisation dans laquelle elles travaillent. En ce qui concerne la deuxième colonne du tableau, les habitants engagés individuellement m'ont donné la permission de faire apparaître leur prénom. De même, les bénévoles de la CIMADE interviewés m'ont permis d'utiliser le nom de l'association car elles

³³ À plusieurs reprises, j'ai laissé mes coordonnées, directement ou par email, sans résultat. On me promettait de me recontacter mais je n'ai pas eu de réponse. Toutefois une association m'a expliqué que je ne restais pas suffisamment longtemps dans la région pour pouvoir intégrer leur équipe.

savent qu'il sera difficile de les retrouver. Enfin, le président de l'association Séné Réfugiés Solidarité m'a donné sa permission de l'identifier par sa fonction et son organisme, ne souhaitant pas rester dans l'anonymat.

Figure 15. Interviews réalisées

Associations mandatées par l'État	Bénévoles, habitants engagés et militants	Fonctionnaires territoriaux / autorités locales
<ul style="list-style-type: none">• COALLIA• AMISEP• Sauvegarde 56• Organisation non gouvernemental	<ul style="list-style-type: none">• CIMADE• Séné Réfugiés Solidarité• Bertrand• Julie• Bernadette	<ul style="list-style-type: none">• Mairie• Fonctionnaire territorial 1• Fonctionnaire territorial 2• Médiatrice sociale

J'ai mené ces interviews comme une conversation : je ne souhaitais pas qu'il y ait une sorte de relation hiérarchique qui se crée et qui aurait fossé la qualité de l'entretien. Pour que ce soit davantage interactif, et pour obtenir un contenu plus riche, ces entrevues prenaient la forme d'échanges réciproques qui permettaient aux participants de m'interroger également et d'avoir une conversation plus large que les thématiques prévues. Je me suis appuyée sur un guide d'entretien semi-directif qui comportait 3 thèmes :

- le rôle des participants dans l'accueil des demandeurs d'asile
- la solidarité en zone rurale : organisation locale et défis
- les perceptions de l'accueil

Ce dernier thème correspondait à mon objectif initial de recherche : comprendre les perceptions de l'immigration en zone rurale. Ce guide servait de point de départ à l'entretien, mes thématiques

ont donc étaient adaptées aux informations que je récoltais au fur et à mesure. J'ai donc appliqué la méthodologie de la théorie ancrée pendant toute la période de collecte des données.

3.3 Quand la finance s'empare du social : concurrence oblige

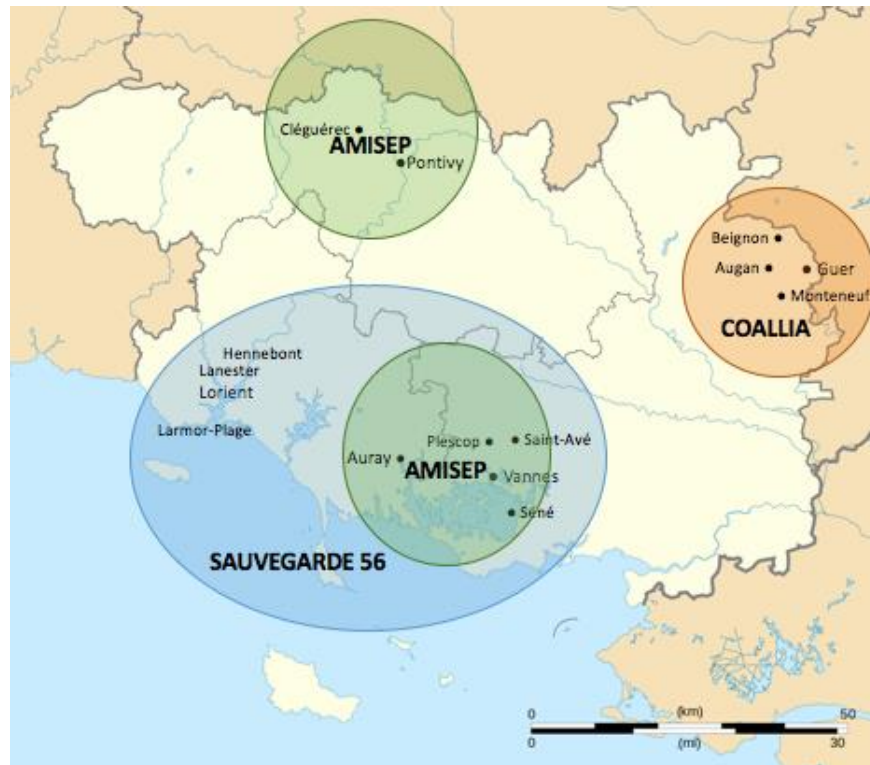
Dans le chapitre précédent, nous avons mis en avant les barrières structurelles du DNA qui affectent la qualité de prise en charge des demandeurs d'asile par les associations agrégées. Cette sous-partie accorde une voix à ces employés qui m'ont fait part des difficultés internes liées à leur travail. Il s'agit là d'humaniser l'État, de comprendre qu'est-ce qu'il en est pour ces professionnels du social qui travaillent au service de la nation.

« Il s'agit d'une question complexe, englobant autant la politique et la culture que les structures économiques et sociales, et les attitudes des acteurs sociaux sont souvent aussi importantes que - et parfois en contradiction avec - les évolutions de fait sur le terrain » (traduction libre) (Hargreaves 2007, p. 2)

Tout d'abord, le métier de travailleur social est peu connu lorsqu'il s'agit de l'accueil des demandeurs d'asile : ce fut le ressenti de deux employés que j'ai pu rencontrer. Il y a là une certaine gêne de parler de ce métier, une peur d'être incompris et d'être jugé auprès de sa famille et de ses amis puisque l'immigration reste un sujet sensible et tabou en France (Interview Sauvegarde 56). Une autre travailleuse sociale me confie qu'« il y a très peu de gens qui savent qu'on accueille en France des demandeurs d'asile et qu'il existe des structures qui sont spécialisées ; je passe des heures à expliquer son boulot » (Interview AMISEP). En effet, si les gens savent que la France accueille et abrite des migrants, ils font néanmoins très souvent l'amalgame entre migrants et demandeurs d'asile (Allard, 2019). Très peu parviennent à faire la différence. Il persiste donc une méconnaissance du système d'asile dans la société française.

Comme nous l'avons vu, plusieurs associations privées- ou opérateurs- se partagent le marché du social sur un même département à travers des appels à projets lancés par le gouvernement. Elles sont donc automatiquement mises en concurrence et ont une certaine pression financière (Tardis, 2019). La carte ci-dessous montre la répartition territoriale des activités des associations mandatées par l'État dans le Morbihan.

Figure 16. Implantation des opérateurs associatifs dans le département du Morbihan



Ainsi, les opérateurs sont implantés dans différentes parties du territoire mais il arrive parfois qu'ils répondent à des appels à projet sur le territoire des autres, ce qui peut être source de conflits. En effet, si ces associations sont indépendantes et ont chacune leurs activités, elles se partagent toutefois le même public, elles ont les mêmes responsabilités d'accueil, les mêmes préoccupations, et travaillent parfois avec les mêmes partenaires (Interview COALLIA). Collègues de travail, ces professionnels du social se rencontrent régulièrement au cours de

réunions à la préfecture, ils pourraient travailler main dans la main et s'entraider mais la réalité semble être tout autre :

« En fait dans le Morbihan ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a une guerre entre les assos et que plutôt que de voir une autre association qui s'occupe de réfugiés ou de demandeurs d'asile comme une ressource, ils les voient comme des concurrents. Et ça veut bien dire l'état d'esprit de ces associations-là, c'est qu'elles sont là pour des parts de marché ». (Interview Organisation non gouvernementale)

Ce travailleur social a travaillé pour différents opérateurs chargés de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en Bretagne. Son expérience personnelle lui a permis de constater des différences en matière de flexibilité du travail entre les grandes associations et les petites associations :

« Plus tu travailles dans une association qui est grosse, plus il y a des problèmes difficiles et profonds, et plus le travail est rendu difficile par des enjeux qui ne tiennent plus vraiment de ton travail quotidien avec les personnes que tu accompagnes, mais de problèmes au sein de l'association. Pour moi le social c'est quelque chose qui doit rester petit » (Interview Organisation non gouvernementale)

Autrement dit, il dénonce le côté business de ces structures sociales qui sont amenées à faire plus de chiffre que d'humain, plus d'administration que d'accompagnement social, donc pas ce pourquoi ils ont été formés. Si l'on porte attention aux brochures de ces opérateurs, leurs slogans veulent envoyer une image positive et bienveillante de leur structure.



Pour l'insertion vers l'autonomie
Solidarité – Humanisme – Ouverture



La solidarité, la compétence et la coopération au service du changement social et humain...



Agir pour l'insertion sociale et professionnelle.
Face aux besoins être inventif !

Ces slogans sont rarement révélateurs de la réalité de l'accueil dispensé. Il s'agit de convaincre l'État de les choisir pour tout nouveau projet d'accompagnement ; avoir une bonne image est essentiel dans ce domaine où tout s'achète. Il convient donc de donner bonne impression, de gagner la confiance de l'État qui va engager sa responsabilité en matière d'accueil et de protection des demandeurs d'asile.

3.4 Dilemme éthique des opérateurs associatifs : obligation de réserve mais volonté d'initiative

Les employés associatifs doivent suivre un cahier des charges précis qui définit leur cadre d'action. En effet, il existe des principes dans le travail social, une marche à suivre, des règlements, mais il arrive que les travailleurs sociaux ne soient pas toujours en accord avec ces directives. Banks (2012) explique qu'il est nécessaire de distinguer les valeurs professionnelles des valeurs personnelles des travailleurs sociaux. Leur travail reflète des idéologies sociales et politiques mises en avant lors de leur formation, et qu'ils se doivent de représenter (Banks, 2012). Ils ont les mains liées par un contrat et doivent suivre la ligne directrice de leur employeur qui leur laisse peu de marge de manœuvre pour prendre des initiatives personnelles qui soient en adéquation avec leurs valeurs personnelles. Ils savent donc ce qu'ils doivent faire et peuvent faire avec les moyens qu'ils disposent. De fait, ils ont des objectifs d'accueil à remplir sans états d'âmes (Tardis, 2019), ce qui, souvent, génère des frustrations.

En effet ils sont pris au piège entre leur bonne volonté qui les animent et qui ont motivé leur désir de travailler dans le secteur du social, et les ordres qu'ils reçoivent des instances supérieures, de l'OFII. Ce dilemme nous l'est bien expliqué par un travailleur social :

« Nous on est obligé de se censurer tu vois parce qu'en fait on est entre deux feux : entre les besoins des gens et les injonctions de notre hiérarchie qui nous dit qu'il faut faire du chiffre, qu'il faut faire de l'accompagnement, de l'accompagnement, de l'accompagnement » (Interview Organisation non gouvernementale).

La répétition du mot « accompagnement » fait référence ici à une situation où les travailleurs sociaux sont submergés par le nombre de dossiers à gérer, ce qui laisse peu de place pour créer du lien social.

Les opérateurs associatifs sont soumis au secret professionnel, ils ne peuvent partager les récits de vie des demandeurs d'asile à quiconque y compris aux bénévoles. De la même manière, un fonctionnaire territorial ou - agent de la fonction publique - a une obligation de réserve, c'est-à-dire qu'il agit au nom d'une institution et non à son nom. Il est indispensable de bâtir une confiance mutuelle pour pouvoir travailler ensemble entre employés et bénévoles.

Les opérateurs sont souvent critiqués par d'autres associations du manque d'engagement dans leur travail, qu'ils pourraient aller plus loin dans l'accompagnement mais ils sont aussi victimes de cette situation.

« Nous, on aimerait leur payer des cours de français, on aimerait avoir un bus, un chauffeur qui les transportent toute la journée, on aimerait avoir des loisirs pour eux. Il n'y a pas ça. On n'est pas financé pour ça en fait. Ce n'est pas dans nos missions. » (Interview COALLIA).

De même, un travailleur social à la Sauvegarde 56 me confie sa frustration lorsque les personnes qu'il accompagne sont contraintes de partir dans un autre centre ou qu'elles sont déboutées : « c'est

dommage quand il y a des choses qui ont été déjà faites, c'est dommage qu'il y ait une rupture, il faut recommencer tout à zéro » (Interview Sauvegarde 56).

Les professionnels du social peuvent donc être confrontés à un dilemme éthique, à un choc de valeurs : une charge psychologique difficile qui n'est pas toujours évidente à maîtriser (Interview AMISEP). Cette volonté d'aller au-delà de leur mission se fait au risque de perdre leur travail. On ne peut évidemment pas à la fois travailler pour l'État et dénoncer l'État ou aller à l'encontre de sa politique. Il devient donc très compliqué d'allier personnel et professionnel dans ce travail, c'est même déconseillé. C'est ce qui les distingue des bénévoles engagés dans des associations de proximité qui peuvent militer et s'investir plus librement, et plus humainement, nous le verrons, pour les demandeurs d'asile.

La distanciation devient donc obligatoire et nécessaire pour pouvoir bien exercer ce métier et y trouver un équilibre émotif : ne pas trop s'attacher à la personne et à son histoire puisque la suite de leur parcours n'est pas de leur responsabilité. « On fait du lien quand c'est possible, mais ça représente peu » (Interview Sauvegarde 56). Ils ne sont pas maître de leurs destins, ils ne font qu'assurer une stabilité de vie le long de la procédure. La distanciation ce n'est pas de l'indifférence : « comme tout à chacun ça nous interpelle quand on doit sortir des familles et qu'elles sont à la rue » (Interview AMISEP). Mais s'ils commencent à aider personnellement une famille, ne serait-ce qu'à l'héberger temporairement, cela va poser problème : les autres familles vont elles aussi réclamer leur aide. Il s'agit au contraire d'offrir un accompagnement professionnel aux demandeurs d'asile et de passer le relais à d'autres associations (caritatives, militantes, citoyennes) lorsqu'ils ne peuvent répondre à des besoins particuliers. Leur principale mission est de les préparer à leur sortie, et à la très forte possibilité qu'ils n'obtiennent pas leur statut. Pour les travailleurs sociaux, il est mieux de les préparer au pire afin d'éviter qu'ils soient anéantis par la

suite (Interview AMISEP). En effet, dans un dispositif il y a un début et une fin ; la mission des travailleurs sociaux et des employés associatifs se trouve entre les deux :

« Pendant cette période-là moi l'objectif c'est que les personnes se sentent au calme et en sécurité, qu'ils puissent commencer à réfléchir et à bien travailler pour préparer leur entretien OFPRA et être dans les meilleures dispositions possibles pour pouvoir défendre leur dossier quel qu'il soit » (Interview COALLIA)

Ainsi, accompagner nécessite du temps, mais du temps ils n'en disposent que très peu dès lors qu'ils doivent le rentabiliser au maximum. L'administratif prend donc vite le dessus sur le social :

« Je suis travailleur social, moi mon but c'est de pouvoir faire du social c'est à dire être en capacité de faire de l'accompagnement et pas que de l'administratif. Moi c'est ce que je reprochais à mon association à l'époque c'est d'avoir trop de suivi pour vraiment faire un travail en profondeur et de faire du social » (Interview Organisation non gouvernementale).

En résumé, ce travailleur social dénonce un « travail à la chaîne ». Il reçoit les demandeurs d'asile dans son bureau pendant une heure en moyenne : temps qui reste insuffisant car la majorité des personnes ne parle pas le français, ce qui ne peut pas offrir un accompagnement efficace et adéquat aux besoins. Cette situation est, de fait, déshumanisante pour tout le monde. Les actions de proximité sont donc à privilégier pour offrir un accompagnement personnalisé qui répond réellement aux besoins de chaque demandeur d'asile. Il est essentiel de ne pas les voir comme un groupe mais bien de distinguer chaque personne en tant qu'individu qui a une situation qui lui est propre. En effet, nul n'est sans savoir que la plupart des demandeurs d'asile ont des traumatismes liés à la fois aux événements survenus dans leur pays, leur parcours migratoire et leur arrivée en France (Mollard, 2017). L'individualisation de l'accueil devient alors primordiale pour répondre à la diversité des parcours migratoires et des besoins qui en découlent (Boublil et Wolmark, 2018 ; Interview Organisation non gouvernementale).

3.5 Initiatives, collaboration et orientation vers des partenaires : bien-être et loisirs

Les professionnels du social peuvent prendre des initiatives mais à leur bon vouloir discrétionnaire, c'est-à-dire qu'ils peuvent dans certaines mesures prendre des décisions qui sortent du cadre de leurs missions pour tenter d'apporter des solutions qu'ils ne pourraient obtenir autrement.

« La professionnalité, selon nous, est cette capacité issue de l'expérience, qui permet à des professionnels à la fois de respecter les règles du métier – ils ont été formés dans cette perspective – et de les transgresser afin de s'adapter aux situations » (Rayon et Vidal Naquet, 2018, p. 75).

Par exemple, à Guer, COALLIA a pris l'initiative d'organiser une réunion avec les élus afin de constituer une liste de bénévoles potentiels parmi les habitants qui seraient intéressés à donner de leur temps pour les demandeurs d'asile. Il s'agit là d'une initiative particulière puisque la prospection de bénévoles ne figure pas dans leur mission, d'autant plus qu'ils n'ont pas le temps ni les moyens de gérer des groupes de bénévoles. Toutefois, ils ont jugé cette démarche utile dans la mesure où ils avaient besoin d'aide. Ils ont donc délégué certaines missions aux habitants volontaires, notamment celle d'accompagner physiquement les demandeurs d'asile à leurs rendez-vous administratifs et médicaux (transport). On notera qu'il s'agit d'un travail de complémentaire entre les bénévoles et les employés, chacun devant à rester à sa place comme me le confie l'une des employés de COALLIA :

« On essaye de bien articuler les choses pour que tout se passe bien et que tout le monde puisse aider. On essaye de mettre en place des outils de communication pour que ce soit facile pour tout le monde mais on précise bien aux bénévoles quelles sont nos missions afin qu'ils n'empiètent pas là-dessus » (Interview COALLIA).

D'autre part, les associations mandatées par l'État peuvent collaborer avec des partenaires associatifs ou municipaux pour offrir des activités aux demandeurs d'asile et les tenir actifs dans

cette période d'attente. COALLIA a décidé de participer à un projet conjoint avec la radio associative d'Augan afin de favoriser l'apprentissage du *français langue étrangère* (FLE) par des outils culturels. L'AMISEP, de son côté, travaille en partenariat avec la ville d'Auray qui dispose d'un programme de réussite éducative³⁴ au sein du programme jeunesse qui peut donc bénéficier aux enfants demandeurs d'asile. Ces derniers sont orientés soit par l'AMISEP (par le CADA directement) ou soit par les directeurs d'école qui les accueillent. Dans le cas où les enfants ne sont pas encore scolarisés, le programme de réussite éducative se charge de l'inscription et de l'intégration à l'école³⁵ mais aussi dans un centre de loisirs, à titre gratuit (Interview fonctionnaire territorial 1).

En effet, les loisirs sont très importants dans la phase d'accueil des demandeurs d'asile, aussi bien pour les enfants que pour les adultes. « Ce qu'on voit derrière le mot loisir c'est l'intégration, l'apprentissage de la langue et le vivre ensemble » me confie la responsable du programme de réussite éducative d'Auray (Interview fonctionnaire territorial 1). La procédure d'asile, et l'attente qui en découle, ne doit pas priver les enfants de passer à côté de leur jeunesse : il est important qu'ils se défoulent et partagent des activités avec les autres enfants du coin (Interview fonctionnaire territorial 2). Cette intégration permet d'éviter un repli sur soi et de lutter contre l'exclusion sociale dès le plus jeune âge (Interview fonctionnaire territorial 1). On notera que la politique de la ville dépend des décisions de l'équipe municipale. Le choix d'offrir des services gratuits (restauration scolaire, centre de loisirs ...) aux enfants demandeurs d'asile- et aux

³⁴ Le programme de réussite éducative permet aux enfants et adolescents défavorisés, habitants dans des quartiers prioritaires, d'avoir les mêmes chances de réussite dans la vie que les autres enfants. Il n'y a pas de programme de réussite éducative dans chaque commune.

³⁵ Ce sont les enseignants ensuite qui ont la responsabilité de faire remonter au programme jeunesse, toutes difficultés rencontrées avec ces enfants, notamment en termes de communication avec les parents.

autres enfants défavorisés- découlent d'une volonté politique affichée. On retrouve donc à nouveau le caractère temporaire et volatil du dispositif d'accueil évoqué dans le chapitre précédent.

En ce qui concerne les adultes, l'accès aux loisirs ou à l'investissement est important dès lors qu'ils n'ont pas le droit de travailler pendant l'instruction de leur demande d'asile. Ils sont alors dirigés vers des associations caritatives et sociales comme les Restos du Cœur, le Secours Populaire, Emmaüs, ou même auprès de l'Alré Boutik³⁶ à Auray, où ils pourront occuper leur temps libre bénévolement en participant aux activités menées par ces organismes. En les responsabilisant, ils deviennent également des acteurs de solidarité, et ainsi ils parviennent à réduire leur dépendance vis-à-vis de l'État d'accueil (Da Lomba, 2009). Autrement dit, le milieu associatif peut doublement leur bénéficier en répondant à la fois à leurs besoins vitaux (se nourrir et se vêtir) et en leur procurant du bien-être via l'investissement personnel (se sentir utile). Ce qui est donc visé c'est l'épanouissement et une rapide intégration qui passe notamment par l'apprentissage de la langue et des codes de vie de la société française. Tout comme les employés du CADA, les personnes travaillant au programme jeunesse, se déplacent chez les demandeurs d'asile pour voir s'ils ne manquent de rien et si tout fonctionne. Mais ces visites ont aussi un double objectif :

« l'occasion de leur permettre d'être dans une attitude active : ils vous invitent, ils ont préparé un café. Donc là ils ne sont plus passifs et en attente de ce qu'on peut leur donner, ils redeviennent acteurs aussi, ce qui leur donne un peu de dignité. »
(Interview fonctionnaire territorial 1).

Enfin, autre partenariat également lié à la politique de la ville d'Auray : le Point d'Information Médiation et Multi Services (PIMMS) qui travaille en collaboration avec le CADA.

³⁶ Boutique de troc où on peut déposer ce dont on ne veut plus (objets ou vêtements) et prendre ce dont on a besoin.

Les demandeurs d'asiles qui viennent d'obtenir leur statut de réfugié viennent solliciter leur aide pour notamment tout ce qui a trait aux démarches administratives quotidiennes qu'ils parviennent difficilement à faire seules (factures EDF, comprendre et répondre à des courriers...). Le PIMMS considère que l'accompagnement va bien au-delà d'une aide administrative pour garantir l'autonomie et l'intégration de ces personnes dans la société. L'aide apportée aux demandeurs d'asile n'est pas pensée de la même manière par tous les acteurs, notamment par les opérateurs associatifs. « Cela démontre que le sujet est opaque, qu'il n'y a pas beaucoup de communication alors que cela reste beaucoup un enjeu humain et pas que administratif » (Interview médiatrice sociale).

3.6 Société civile impliquée : profil et motivations

Il n'y a pas que les opérateurs qui s'engagent auprès des demandeurs d'asile. Tous citoyens qui souhaitent s'impliquer d'une manière ou d'une autre le peuvent ; que ce soit par l'intermédiaire d'une association ou de manière plus informelle. « Je m'implique en tant que citoyenne. J'ai envie de faire quelque chose d'humain au maximum, à mon échelle » me dit Bernadette, habitante investie au Conseil citoyen d'Auray. Elle considère que la bienveillance peut faire la différence entre un bon accompagnement et un mauvais accompagnement. L'accompagnement doit être pensé à la fois sur le court terme et sur le long terme. L'administration est une chose, il faut que la procédure avance et il faut tout miser sur les preuves à fournir (l'histoire de la vie menacée). Mais les liens sociaux, les interactions humaines, les contacts avec la population locale sont une face de l'accueil qu'il ne faut pas négliger. Cette solidarité active, humaine et sociale qu'entretiennent les associations militantes, les collectifs d'habitants, les associations caritatives, et les individus eux-mêmes dans leur temps libre au quotidien, joue un rôle fondamental dans l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile sur le territoire français- et en l'occurrence sur le

territoire breton. Le contact social peut permettre d'évacuer les tensions et les craintes que provoquent l'attente et l'incertitude de la procédure, et ainsi d'éprouver un sentiment de bien-être ne serait-ce qu'un temps. Les habitants et les bénévoles impliqués dans des actions de solidarité de proximité sont à même d'offrir un accueil chaleureux et bienveillant.

Entre octobre 2016 et février 2017, 25 migrants évacués des camps de Calais- ont été accueillis à la Trinité-sur-Mer, une petite commune de moins de 2000 habitants l'hiver³⁷. Ils étaient hébergés dans un centre de vacances « la Maison des Salines » où très vite les habitants se sont mobilisés pour leur venir en aide. S'ils étaient pris en charge par les salariés de l'AMISEP, les demandeurs d'asile ont surtout côtoyé les bénévoles de la commune qui se sont regroupés et organisés pour pouvoir répondre le mieux possible à leurs besoins.

Figure 17. Des bénévoles accompagnent des demandeurs d'asile à la Trinité-sur-Mer : une solidarité organisée



Source : Ouest France, 2017

³⁷ Le nombre d'habitants est plus élevé l'été, en haute saison touristique, dû à l'occupation des résidences secondaires.

Dans un *gros village* tout se sait, tout passe alors par le principe du *bouche à oreille* ; d'autant plus que la diversité est voyante, comme le résume une bénévoles que j'ai rencontré : elle se promenait sur la plage et a croisé un groupe de personnes noires, ce qui est très rare à la Trinité (Interview Julie). Comme elle parlait anglais, on lui a proposé de passer au centre pour voir si elle pouvait aider (Interview Julie).

La langue française est un problème essentiel que rencontre les demandeurs d'asile qui ne parlent pas le français et qui font face à de grandes difficultés de communications tant dans leur vie quotidienne en France que dans la préparation de leur entretien OFPRA (rédaction de leur récit de vie). Les traducteurs et interprètes ne courent pas les rues : peu d'associations font appel à leurs services trop onéreux. Les linguistes ou enseignants (actifs et inactifs) qui peuvent donner de leur temps sont souvent sollicités.

L'arrivée de demandeurs d'asile à la Trinité-sur-Mer était une première : les bénévoles, soutenus par les élus municipaux³⁸, ont dû s'adapter à chaque situation (Interview Mairie). Par exemple, ils leur servaient des pizzas comme repas alors que ce n'étaient pas ce qu'ils avaient l'habitude de manger : les volontaires se sont vite rendu compte qu'il y avait une importante différence culturelle qu'ils ne maîtrisaient pas et qu'ils devaient y remédier. Ils ont donc appris sur le tas avec les moyens du bord et avec l'aide des demandeurs d'asile mais aussi grâce à leur bonne volonté et à leur sens de la débrouillardise. À la différence des employés, ces habitants impliqués ne sont ni rémunérés ni formés³⁹, ce sont de réels *amateurs* qui ont une volonté d'engagement.

³⁸ Ils n'avaient pas de rôle particulier mis à part surveiller que tout se passe bien sur le terrain et de rapporter au conseil municipal le déroulement de l'accueil (difficultés, initiatives...) (Interview Mairie).

³⁹ Ils ne reçoivent pas une formation concrète, ils se forment eux même en se documentant sur internet ou dans des livres. Ils se forment aussi entre eux en partageant leurs expériences socio-professionnels.

Figure 18. Différents types d'associations

Associations mandatées Employés	Associations d'habitants Bénévoles
<ul style="list-style-type: none">• Rémunération• Professionnels formés• Contrat avec l'État	<ul style="list-style-type: none">• Temps libre• Amateurs engagés• Liberté d'action

Un employé et un bénévole n'auront pas les mêmes possibilités d'action, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas fournir un accompagnement de qualité. Je me suis intéressée de près au profil des personnes qui s'engagent bénévolement auprès des demandeurs d'asile dans le Morbihan. Je tenais à savoir qui ils étaient et quelles étaient leurs motivations.

Tout d'abord, la notion de temps est essentielle lorsqu'on parle de bénévolat. Pour pouvoir s'engager bénévolement, il faut être libre et disponible. Mollard (2017) considère que cette *disponibilité sociale des habitants* peut se traduire en trois degrés d'investissement :

1. Les habitants concernés sont sensibilisés à la situation des demandeurs d'asile mais ne s'investissent pas activement dans l'aide apportée (Mollard, 2017). Leurs actions se traduisent essentiellement par des dons (argent, vêtements, alimentation) ou de l'aide ponctuelle / des actions spontanées (donner un coup de main, échanger).

2. Les habitants investis sont impliqués régulièrement dans des actions de solidarité et participent à améliorer le quotidien des demandeurs d'asile. Exemple : accompagnement aux activités sportives et culturelles (transport), activités favorisant les échanges et créant du lien social (balades, cafés, discussions, animations...).

3. Les habitants engagés sont fortement impliqués dans des actions de solidarité, et de façon militante. En plus d'être présents dans le quotidien des demandeurs d'asile, ils luttent pour la reconnaissance de leurs droits (manifestations, pétitions, publications sur les réseaux sociaux, démarches administratives et juridiques...).

Ainsi, à la Trinité-sur-Mer, ce sont essentiellement des retraités ou des femmes au foyer qui ont répondu présents pour s'investir auprès des demandeurs d'asile. C'est également le cas dans les communes qui accueillent ce public, comme à Guer, à Séné, ou à Pontivy où j'ai pu me rendre : les retraités sont davantage mobilisés pour leur temps et pour leurs connaissances/compétences qu'ils peuvent mettre à profit. En partant des besoins des demandeurs d'asile, les habitants se répartissent les tâches pour agir, qu'il s'agisse de la traduction et de l'apprentissage du français, de l'appui aux démarches administratives et juridiques, du transport et de la recherche de logements. On assiste à une réelle professionnalisation des bénévoles.

De plus, les personnes qui s'impliquent auprès des demandeurs d'asile dans le Morbihan sont parfois déjà engagées dans le milieu associatif. « On se connaît assez bien dans le milieu associatif, c'est comme un gros village, tout le monde se rencontre. Et il y a une espèce de transversalité en fait dans les causes que chacun défend » (Interview Séné Réfugiés Solidarité). Tout est interconnecté. Par exemple, il y a des personnes qui sont investies dans des associations écologistes et qui, en échangeant avec d'autres bénévoles, vont vouloir s'impliquer auprès des demandeurs d'asile parce qu'ils savent qu'il y a des besoins. « Le milieu associatif est extrêmement dynamique et solide et se traduit par de la solidarité, de l'engagement et du partage » (Interview Séné Réfugiés Solidarité). Le militantisme, se battre pour les droits de la population minoritaire étrangère a été la source de motivation d'Isabelle, bénévole à la CIMADE de Vannes. En bref, ce sont souvent des gens dévoués, sensibles et empathiques, bienveillants aux parcours de vie d'autrui qui veulent se sentir utile, qui se retrouvent auprès des demandeurs d'asile.

3.7 Actions de proximité : Initiatives citoyennes et défis en zone périurbaine/rurale

3.7.1 Solidarité de proximité

La solidarité de proximité se déploie au plus près des demandeurs d'asile, notamment par le contact social, les échanges humains, les interactions. « C'est souvent par l'associatif que le lien se fait mais ça passe aussi par les écoles » (Interview Séné Réfugiés Solidarité). Les bénévoles sont au cœur de l'action, disponibles et sur le terrain, pour mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque demandeur d'asile. Si l'accueil des demandeurs d'asile passe avant tout par un accueil matériel et administratif, comme nous l'avons vu jusqu'à présent, il doit aussi passer par des liens sociaux (Chibrac, 2006).

« C'est bien d'avoir un accompagnement mais on se rend compte en fait que les situations dépassent largement le cadre d'un accompagnement. C'est une action de proximité qu'il faut avoir avec un réel suivi et une vraie volonté de faire, de connaître la vérité (Interview Séné Réfugiés Solidarité)

L'association Séné Réfugiés Solidarité a vu le jour suite à une manifestation de parents d'élèves pour soutenir une famille de demandeurs d'asile, déboutée, qui s'est retrouvée à la rue du jour au lendemain. Touchés et révoltés par cette situation qu'ils jugeaient injuste et inhumaine, plusieurs habitants se sont mobilisés, d'abord pour cette famille, et ensuite plus largement pour épauler tous les demandeurs d'asile dans la région. « On n'est pas plus que des habitants qui aident » (Interview Séné Réfugiés Solidarité). Ils ne pouvaient pas rester dans l'indifférence, ils ont voulu prendre les choses en main et mener des actions collectives concrètes qui aient du sens. L'association permet de donner un cadre à ces actions, d'avoir une visibilité auprès du grand public mais aussi d'avoir un compte bancaire qui permet la récolte de fonds nécessaires à la poursuite d'activités bénévoles auprès des demandeurs d'asile.

D'autre part, je souhaite souligner le regroupement de plusieurs bénévoles pour rénover et meubler, sur leurs fonds propres et leur temps libre, une maison à Saint Philibert, dédiée à une famille de demandeurs d'asile. Ces volontaires œuvraient pour l'association *Samaritain* créée par un habitant engagé à Saint-Philibert, qui a répondu à l'appel du Pape pour que chaque paroisse en France crée une association pour accueillir des réfugiés. Les bénévoles de l'association se sont débrouillés seuls pour faire venir cette famille d'Irak et préparer administrativement et matériellement leur arrivée dans la commune. Mais leurs actions ne se sont pas arrêtées à leur installation dans la maison : ils l'ont accompagnée durablement jusqu'à ce qu'elle devienne autonome (Interview Bertrand). La solidarité n'a pas de prix : les habitants de la commune se sont également mobilisés en faisant de nombreux dons⁴⁰ (meubles, lits, vêtements, draps, couvertures, rideaux, tapis, lave-vaisselle, lave-linge...) et en se proposant pour les accompagner à leurs activités respectives (loisirs, rendez-vous administratifs, école...) (Interview Bertrand).

3.7.2 La CIMADE : action militante de proximité

D'autres personnes s'investissent plus profondément, en intégrant le milieu militant. Bien qu'ils soient bénévoles, les personnes travaillant à la CIMADE bénéficient d'une formation essentiellement juridique puisqu'ils guident les étrangers - et les demandeurs d'asile - dans l'acquisition de leurs droits. C'est notamment ce qui les distingue des associations d'habitants. La CIMADE ce n'est pas non plus une association caritative, c'est-à-dire qu'ils ne vont apporter ni hébergement, ni finance, ni vêtement, ni repas. Ils se chargent d'accueillir les personnes étrangères, quel que soient leur statut⁴¹, pour leur donner une information sur leur parcours juridique : c'est

⁴⁰ Il y avait des objets en double. Les gens donnaient des choses en bon état au lieu de les mettre à la déchèterie ou les revendre.

⁴¹ Ils peuvent être demandeurs d'asile, déboutés, en demande de titres ou résidents, tant qu'ils répondent au droit des étrangers.

leur premier champ d'action. Les deux autres aspects sont la sensibilisation auprès du grand public et le plaidoyer au niveau régional et national.

La CIMADE mène des actions de sensibilisation auprès de la population en organisant des activités ludiques telles que la bibliothèque vivante, des cinés débats, des concerts... Mais c'est toujours le même public qui participe à ces activités : ce sont des gens convaincus, ouverts, et intéressés par les enjeux d'immigration, et parfois même impliqués dans des actions de solidarité. On retrouve essentiellement des hommes et des femmes médecins, infirmiers, professeurs, mais aussi des paysans solidaires engagés et d'autres personnes appartenant au milieu associatif. Il est difficile d'attirer et de sensibiliser des personnes qui ne connaissent pas ou ne s'intéressent pas à la politique migratoire française, mais aussi de faire venir des personnes nihilistes, repliées sur leurs convictions. Aussi, les bénévoles de la CIMADE interviennent dans des établissements scolaires où ils échangent avec les jeunes autour de jeux éducatifs et de supports audio-visuels comme par exemple un livre sur les préjugés liés à l'immigration (Interview CIMADE).

Dans une même démarche de sensibilisation et d'éducation, ils font intervenir les demandeurs d'asile qui souhaitent partager leur parcours migratoire avec la population. Cette initiative a un double bénéfice. Elle favorise tout d'abord les échanges humains, elle encourage la diversité et vise à faire disparaître les peurs et les craintes liés à l'image que l'on se fait de l'étranger, de ce qu'on ne connaît pas (Monge, 2016). Et, en même temps, cette initiative place les demandeurs d'asile dans une position d'acteurs : ils sont de ce fait inclus dans le processus de sensibilisation alors que le plus souvent ils sont réduits à être passifs. Aussi, comme les autres associations, la CIMADE oriente aussi les demandeurs d'asile vers d'autres organismes avec qui elle interagit. Par exemple, lorsqu'un demandeur d'asile est à la recherche d'hébergement, la

CIMADE contacte les associations qui pourraient éventuellement les accueillir (Interview CIMADE).

3.7.3 Une solidarité plus forte en zone rurale

Enfin, les actions de proximité prennent davantage de sens et sont davantage pertinentes lorsqu'elles sont exercées sur un territoire à dominance rurale qui restreint l'autonomie des demandeurs d'asile. La carte 4, ci-dessous, nous montre la capacité d'hébergement des demandeurs d'asile dans le Morbihan mais nous nous intéressons seulement à la répartition territoriale des logements-et donc de l'accueil. On remarque donc que les plus gros cercles se trouvent au niveau des grandes villes (Lorient, Vannes, Pontivy) où les services sont, de fait, plus nombreux que dans les communes avoisinantes (transports en communs, associations, commerces, médecins...) (Jayet et Ukrayinchuk, 2007). La carte 5 nous permet de nous faire une idée plus précise du territoire morbihannais et ses contrastes entre le littoral urbanisé (activités touristiques), et l'intérieur des terres plus ruralisé (activités agricoles).

En effet, le Morbihan est une région touristique, certes, mais à dominance rurale. Il existe des différences en matière d'accueil entre les régions côtières et l'intérieur des terres. Les demandeurs d'asile sont répartis sur l'ensemble du territoire, comme nous montre la carte 4, ci-dessous. Si ces derniers sont à Vannes, à Lorient ou à Pontivy même, ils peuvent facilement se déplacer en utilisant les transports en communs. Cela est moins évident lorsqu'ils sont dans un CADA rural comme à Guer, à Hennebont ou à Augan.

Figure 19. Répartition territoriale des demandeurs d'asile dans les différentes structures d'hébergements (Morbihan)

Source : Préfet de la Région Bretagne, 2018

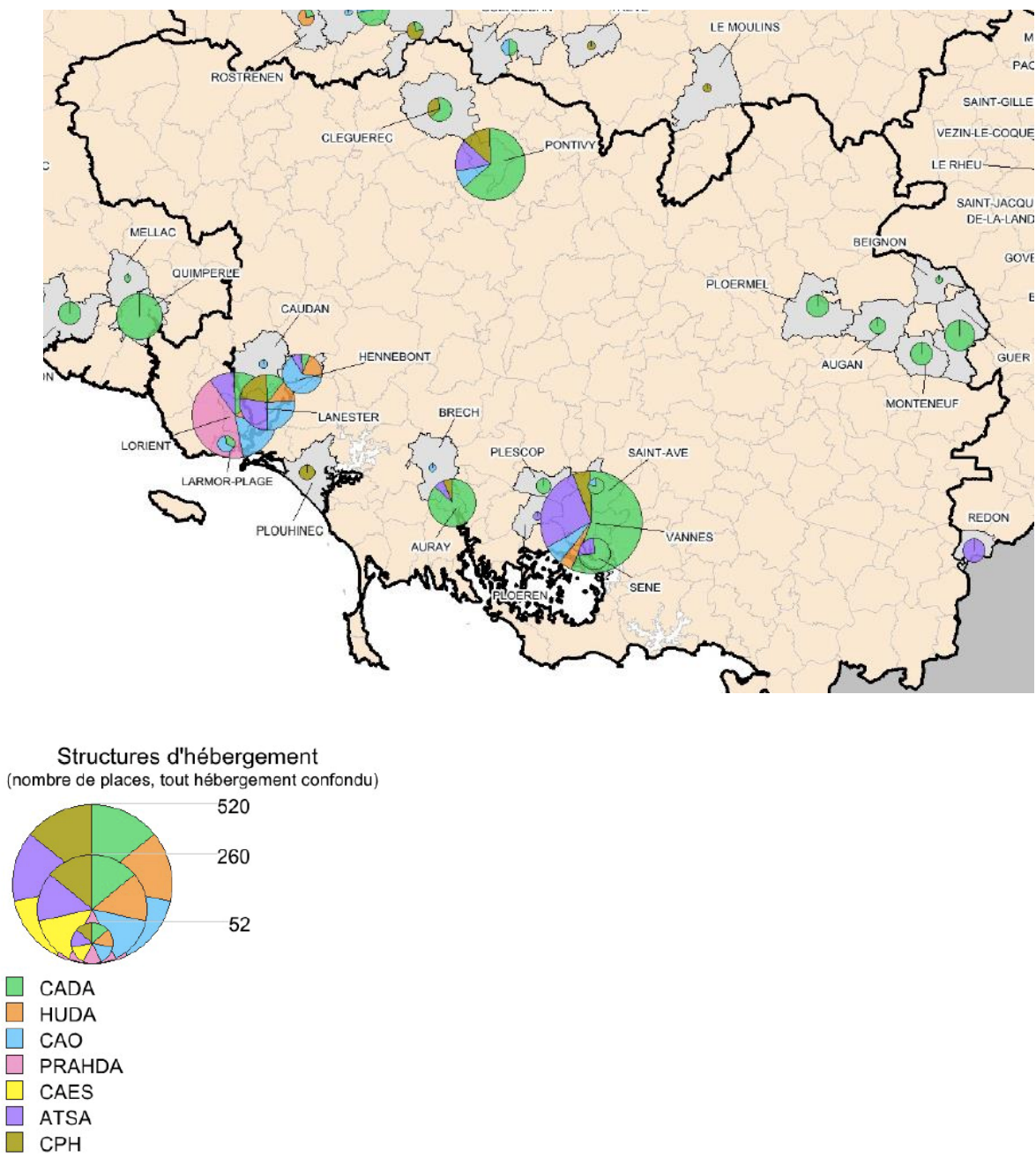
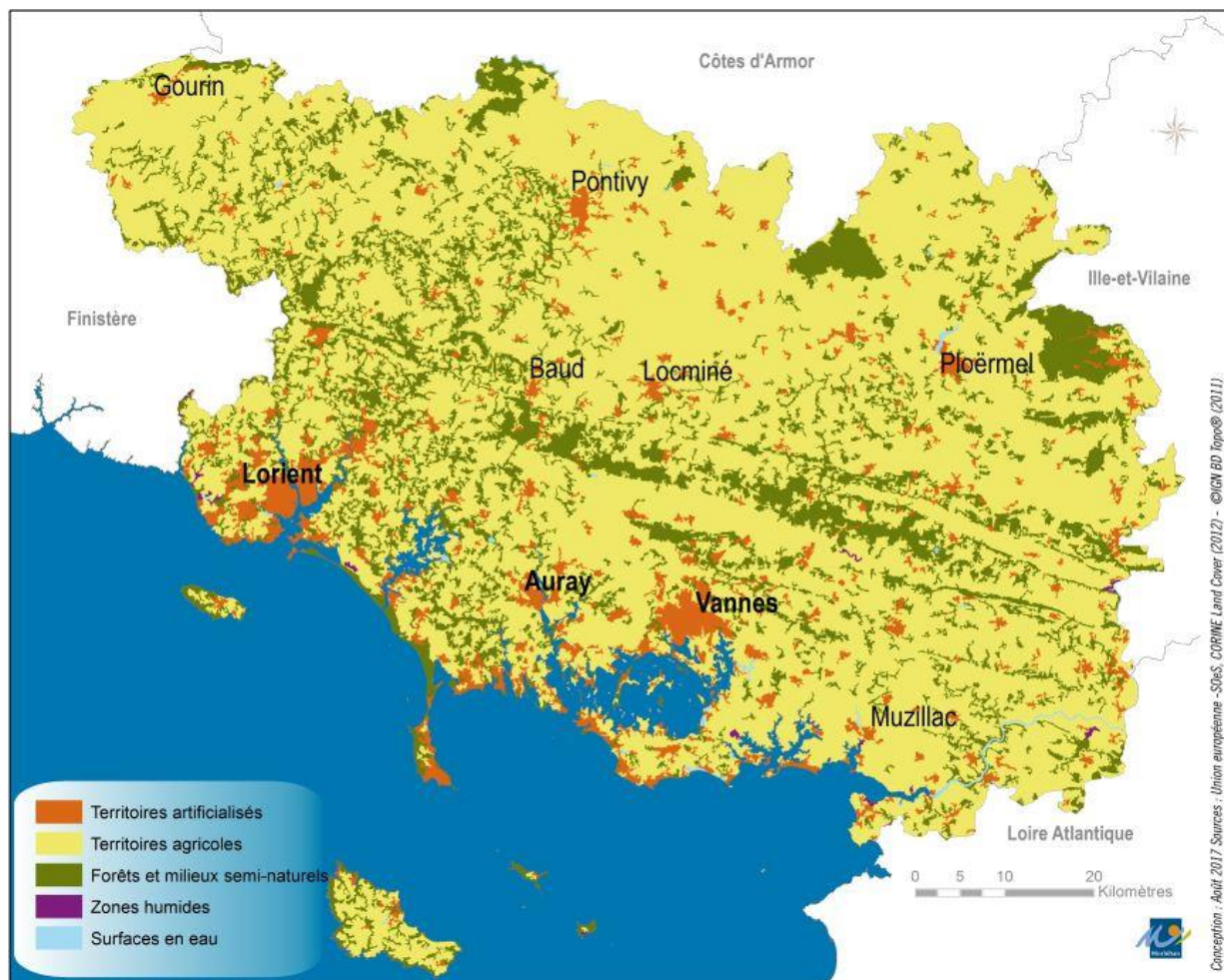


Figure 20. Occupation du sol dans le Morbihan en 2012 : zones urbanisées et zones rurales
Source : Union Européenne, 2012



Les demandeurs d’asile qui vivent à la campagne rencontrent les mêmes difficultés et contraintes liés au rural que les habitants eux-mêmes (Interview COALLIA). La mobilité est la principale problématique de l’accueil en zones rurales. « L’accès au permis de conduire est difficile, convertir son permis en permis français prend du temps, et surtout s’acheter une voiture ce n’est pas évident pour les demandeurs d’asile » (Interview COALLIA). C’est pourquoi dans cette situation, l’aide bénévole est plus qu’importante. Les habitants font dons de vélos afin de faciliter leurs déplacements.

Se retrouver dans un CADA rural ce n’est pas souvent le premier choix des demandeurs

d'asile ; la plupart auraient préféré se retrouver dans une plus grosse ville comme à Rennes (Interview COALLIA). Mais, beaucoup se sont sentis très bien accueillis et se sont sentis chez eux : ils ont reçu un accueil chaleureux et humain. Cette chaleur humaine que procurent les petites communes et les villages s'explique par la proximité des gens et donc la possibilité de nouer des relations moins anonymes qu'en ville (Aquilina, 2016 ; Tardis, 2019). En zone rurale, on fait plus de rencontres, tout le monde se connaît, les liens sociaux se forment plus facilement. Les nouveaux arrivants attirent la curiosité des habitants. Il y a des liens d'amitié qui peuvent se nouer entre les demandeurs d'asile et les bénévoles, qui sont les seules personnes qu'ils rencontrent, mis à part leurs voisins. En bref, les villages procurent une certaine sérénité, un calme qui peut être recherché par certains demandeurs d'asile (Interview COALLIA ; Interview Mairie).

Reste toutefois une problématique majeure : la communication. « L'information est opaque sur la répartition des demandeurs d'asile dans les régions, ainsi que sur leur parcours. On n'en entend pas parler, il n'y a pas de consultation » (Interview médiatrice sociale). Le partage et la mutualisation des informations (Zoll, 2001) contribuerait à simplifier le système d'accueil très complexe, à le rendre plus accessible et plus inclusif.

CHAPITRE 4. CONCLUSION

4.1 Résumé des résultats

Le fonctionnement de l'accueil des demandeurs d'asile en France est complexe et flou, ce qui offre au chercheur une multitude de phénomènes à analyser. Plusieurs thématiques ont effectivement été abordées au cours de cette recherche qualitative et ont permis de dégager plusieurs pistes de réflexion.

Le chapitre 2 a défini le cadre d'analyse de cette recherche en étudiant l'accueil des demandeurs d'asile au travers de la problématique de l'hébergement. Lorsqu'on pense « *accueil* » on pense avant tout à la structure de cet accueil, c'est-à-dire aux services matériels déployés pour pouvoir accueillir dignement : un logement et une allocation mensuelle. Ce chapitre a révélé le caractère sélectif, sous-dimensionné et sous-financé du DNA qui est loin d'être en mesure de répondre à la hauteur des besoins des demandeurs d'asile.

De plus, ce chapitre a mis en avant la responsabilité de l'État en matière d'accueil des demandeurs d'asile et donc de l'hébergement. La saturation des dispositifs d'accueil et la multiplication des structures d'urgence traduisent une crise de gouvernance de l'accueil (Bouagga, 2018). Si l'on revient à la sous-question « *En quoi l'hébergement est-il une préoccupation majeure dans le processus d'accueil des demandeurs d'asile ?* », la réponse claire est que s'il n'y a pas d'hébergement, il n'y a pas d'accueil. Ils se retrouvent à la rue : ce qui est un manquement au droit d'asile et à leur dignité. Mais l'hébergement n'est pas une problématique propre aux demandeurs d'asile, elle touche l'ensemble des personnes précaires, en difficulté, sur le territoire français, mais aussi ailleurs en Europe.

Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur le logement convenable, Leilani Farha insiste sur le fait que l'hébergement est un droit humain fondamental et non une marchandise (UN Special Rapporteur on the Right to Housing, 2020). Dans la littérature scientifique, l'accent a toujours été mis davantage sur l'emploi, l'intégration et l'acquisition de la langue, mais ces sujets se concrétisent après l'obtention des papiers de séjour (asile, protection internationale). Or au préalable, il existe des étapes clés : l'hébergement est la première phase de l'accueil et il est impératif de s'en occuper et de s'en préoccuper davantage.

Ainsi, en résumé, j'ai mis en avant l'existence de grandes faiblesses en matière de gestion de l'accueil à l'échelle nationale. Les problèmes structurels comme la complexité et la lenteur des procédures se répercutent à l'échelle locale et impactent le quotidien des demandeurs d'asile mais aussi le travail de toutes les personnes qui les accompagnent : employés et bénévoles.

Le chapitre 3 a établi la distinction entre les associations sous contrat avec l'OFII et les associations de bénévoles qui n'offrent pas le même type d'accompagnement aux demandeurs d'asile. Les professionnels du social n'ont pas la même liberté d'action que les habitants mobilisés puisqu'ils sont contraint de mettre en œuvre la politique de l'État. Comme nous l'avons vu, l'accompagnement administratif est exclusivement dispensé par les associations accréditées comme COALLIA, la Sauvegarde 56 et l'AMISEP. Toutefois, des collectifs d'habitants proposent également ces services aux demandeurs d'asile, dans le même but de leur venir en aide. Dévoués et sensibilisés à la cause des migrants, certains bénévoles se professionnalisent en s'informant et en se formant sur le droit d'asile, pour pouvoir mieux accompagner les demandeurs d'asile, au même titre que les employés.

Faute de temps et de moyens, les opérateurs associatifs ne peuvent fournir un accompagnement social en profondeur. C'est pourquoi la société civile joue un rôle important dans l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile. Les bénévoles mènent des actions de proximité propices aux échanges humains, à la création de liens sociaux qui sont indispensables au bien-être des demandeurs d'asile. En effet, l'accompagnement c'est tout un processus qui passe certes par l'hébergement, par le traitement des dossiers, par un suivi médical etc. mais aussi par l'épanouissement, le dialogue et l'intégration⁴².

La procédure est longue et les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler. Alors entre deux rendez-vous administratifs avec tel ou tel travailleur social, qui va être présent pour les demandeurs d'asile ? Qui va répondre à leurs besoins au quotidien ? La communauté d'accueil joue donc un rôle essentiel en ce qu'elle vient compléter le travail des associations existantes. L'étude de cas en Bretagne a mis en avant les élans de solidarité présents dans les petites communes : les personnes se sentent concernées par le bien être des nouveaux arrivés et leur offre un accueil chaleureux, bienveillant et humain.

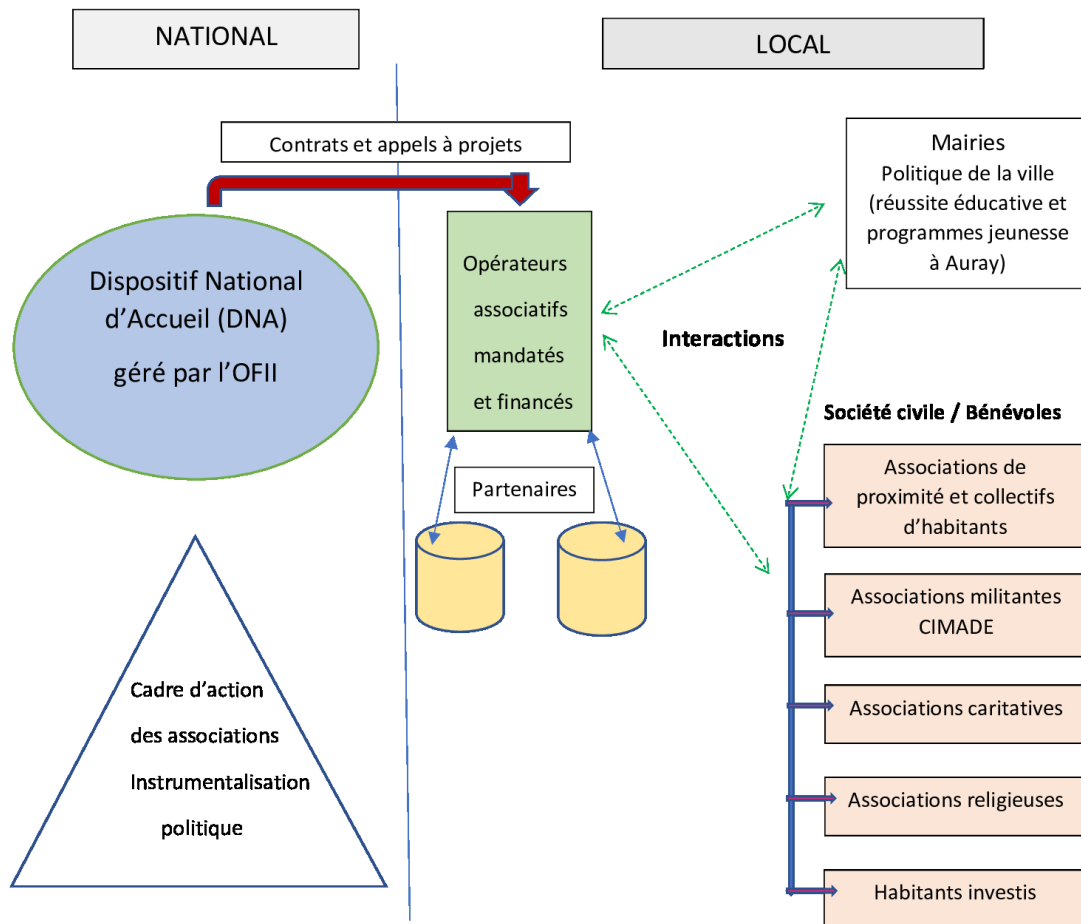
4.2 Comprendre les interactions entre les initiatives citoyennes dans le système d'accueil des demandeurs d'asile

Ainsi, pour répondre à la question de recherche principale « *Comment les initiatives citoyennes interagissent-elles avec les missions des associations dans le parcours d'accueil des demandeurs d'asile sur le territoire du Morbihan ?* », j'ai réalisé un schéma synthétique (**Figure 21**) qui est une conceptualisation des acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile. (La contribution

⁴² Je ne parle pas de l'intégration au sens économique (inclusion sur le marché du travail) ni au sens de l'adaptation. Ce mot est utilisé ici dans le sens du sentiment d'appartenance, sentiment d'être bienvenu, de faire partie d'une société accueillante.

la plus importante dans ce schéma est la partie en rose qui désigne les bénévoles, partie qui est souvent moins mis en avant dans les réflexions générales sur l'accueil). En effet, on notera qu'elle n'apparaît pas dans le schéma traditionnel du dispositif national d'accueil présenté au chapitre 2 (Figure 9).

Figure 21. L'accueil des demandeurs d'asile en France : acteurs et interactions national-local



Étudier les interactions permet de comprendre quels sont les acteurs qui participent au processus d'accueil et comment leurs actions sont déployées conjointement et/ou séparément sur le terrain.

Comme le montre le schéma, les problèmes structurels du DNA se répercutent sur l'organisation de l'accueil à l'échelle locale. Bien que le tissu associatif ne cesse de se développer,

la société civile n'est pas suffisamment sollicitée, elle ne fait aucunement partie du DNA. Or pour établir un projet d'accueil commun solide, efficace et durable, il serait essentiel d'intégrer les bénévoles, de coordonner l'ensemble des actions et d'intensifier les échanges et la communication entre tous les acteurs. C'est dans l'intérêt des demandeurs d'asile.

Il existe d'ores et déjà deux formes de coopération établies. La première intra-professionnelle : l'État est partie prenante dans le travail associatif en mandatant quelques associations privées. Il s'agit d'une coopération de fait mais les opérateurs sont peu consultés, faute d'une faible communication qui met à mal les interactions possibles avec les services de l'État. La seconde inter-associative : les collectifs d'habitants, les associations militantes, les associations caritatives travaillent ensemble. Entre les autres acteurs, la collaboration se fait en fonction des questionnements : les demandeurs d'asile sont toujours redirigés vers des personnes, des structures, des associations qui sont plus en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques.

J'ai également distingué l'accueil de l'accompagnement et dissocié l'acteur professionnel de l'acteur non-professionnel. On peut certes voir que les champs d'actions ne sont pas les mêmes mais on observe surtout que ni l'un ni l'autre ne participe au processus de décision qui se tient à un niveau supérieur, par une main de bureaucrates appartenant à l'OFII.

Au regard d'une solidarité plurielle existante, la société civile pourrait être davantage sollicitée, à l'instar de ce que fait le Canada en termes de mobilisation citoyenne et de mobilisation collective : "l'union fait la force" devise de l'Acadie depuis la Convention de Miscouche en 1884. Cette thèse offre ainsi un regard nouveau, et surtout différent, sur la réalité de l'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Morbihan. En effet, le schéma que j'ai dressé se veut être simple et non exclusif : il se concentre sur les acteurs de l'accueil des demandeurs d'asile et reste ouvert à tous. D'autres schémas (en annexe) sont plus complexes dès lors qu'ils se

concentrent que sur les procédures et n'expliquent pas réellement le « qui fait quoi » entre ceux qui prennent les décisions, les bénéficiaires des mandats et la responsabilité de chacun. Ils sont souvent denses donc peu accessibles, et ne prennent pas en compte l'action des bénévoles.

Ce travail est donc une contribution essentielle en ce qu'il permet de voir une image complète des participants à l'accueil et à l'accompagnement des demandeurs d'asile. Cette étude met en lumière le travail des professionnels et des bénévoles qui est peu valorisé, qui fait l'objet de peu d'études, qui reste effacé et méconnu du grand public car caché derrière une politique étatique ou des relais médiatiques.

Pour comprendre les phénomènes sociaux, il faut comprendre comment les gens vivent une situation (Dion, 1987). Je me suis donc consacré à donner une voix aux acteurs locaux et plus particulièrement à la société civile afin de saisir la réalité du phénomène d'accueil. Chacun doit avoir sa place pour participer, de manière inclusive, à l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'asile, et c'est dans cette entraide que la situation pourra évoluer.

4.3 Pistes de recherches futures

Les implications de cette recherche sont multiples. J'ai montré que les initiatives citoyennes étaient très importantes ; il serait donc utile de faire davantage de recherche sur les actions de solidarité des bénévoles à l'échelle locale. Nous avons besoin de stratégies pour mieux reconnaître les services offerts par les associations mais certainement pas pour les réglementer. Il serait donc intéressant de comprendre comment la société civile pourrait être amenée à participer à la fabrique des politiques d'accueil, étant donné le rôle fondamental qu'elle joue sur le terrain.

De plus, la recherche peut être portée sur le rôle des associations religieuses dans l'accueil des demandeurs d'asile. Faute de temps, je n'ai pas pu m'attarder sur cet aspect qui, pour moi, me semble également central.

Il serait aussi intéressant d'analyser l'accueil offert aux déboutés du droit d'asile : ces personnes qui sont obligées de quitter le territoire français mais qui restent malgré tout et qui se font aider par des associations. Il s'agit là d'un sujet qui fait l'objet de peu d'études.

Enfin, pour avoir une analyse plus profonde de l'accueil local, une étude sur les réactions et les comportements des habitants face à l'arrivée des nouveaux arrivants me semble pertinente. Cela reste une question très importante qui n'a pas pu être abordée dans ce travail, ma recherche ayant été limitée aux procédures et aux acteurs associatifs impliqués dans l'accueil. Néanmoins, il serait intéressant de comprendre quelle est la place des gens ordinaires dans le schéma de synthèse (**Figure 21**) et d'analyser la cohabitation habitants-demandeurs d'asile. Outre l'accueil associatif, il existe parallèlement une hospitalité privée en France, et en Bretagne, qui pourrait faire l'objet d'études dans le futur. Il est pertinent de voir ce qui existe au-delà du dispositif national d'accueil (DNA) et d'élargir l'étude que je viens d'achever.

BIBLIOGRAPHIE

- ADATE. (2020). « Les droits des demandeurs d’asile ». En ligne : <http://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/lasile/les-droits-des-demandeurs-dasile/> (page consultée le 29 juin 2020).
- Agamben, G. (2006). Théorie des dispositifs. *Po&sie*, 115(1), 25-33.
- Alcaraz, Colette. (2015). « Repenser les dynamiques migratoires pour la coopération euro-méditerranéenne ». *Confluences Méditerranée*, vol. 95, no. 4, 2015, pp. 167-178.
- Alami, S., Desjeux, D. & Garabuau-Moussaoui, I. (2013). L'approche qualitative. Dans : Sophie Alami éd., *Les méthodes qualitatives* (pp. 11-29). Paris cedex 14, France : Presses Universitaires de France.
- Allard, Julie. (2019). « Aux frontières du droit. La politique d’immigration. Conférence gesticulée ». Vidéo en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=xb5SDoS08-A&t=48s> (page consultée le 10 Janvier 2020).
- Amnesty International. (2020). « Qu’est-ce qu’un demandeur d’asile ». En ligne : <https://www.amnesty.fr/focus/droit-asile> (page consultée le 3 Novembre 2020).
- Anadón, M., & Guillemette, F. (2009). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive ? *Recherches qualitatives*, Hors-Série, 5, 26-37.
- Aquilina, Coline. (2016). « Nouveaux arrivants dans les campagnes françaises », *Pour*, Vol 2, N°230, pp.37-48.
- Banks, Sarah. (2012). *Ethics and Values in Social Work*. Palgrave Macmillan, Fourth edition.
- Barnum, Carol M. (2011). “Analyzing the findings” in *Usability Testing Essentials*, chapter 8, pp.239-275.
- Bartholomé, C. & Vrancken, D. (2005). L'accompagnement : un concept au cœur de l'État social actif. Le cas des pratiques d'accompagnement des personnes handicapées. *Pensée plurielle*, n° 10(2), 85-95.
- Bebbington, A. J. (2005). Donor-NGO relations and representations of livelihood in nongovernmental aid chains. *World Development*, 33(6), pp. 937–950.
- Bechler, Pierre. (1996). « Accompagnement des personnes adultes handicapées mentales : du concept à la formation des professionnels », *Revue Européenne du Handicap Mental*, vol. 3, no 12, p. 19-32.
- Bell, Diane. (2018). Unlocking grey literature in the social sciences., 14. pp. 8-11.

Bellot, C., Jetté, C., & Bresson, M. (2014). *Le travail social et la nouvelle gestion publique*. Presses de l'Université du Québec.

Benghozi, P. (2013). Contenant malléable, cadre, dispositif et nouvelles configurations du « faire famille » : la fonction accueil trampolino. *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 60(1), 7-34.

Benedini, Leandro. (2020). « L'exercice de l'hospitalité à immigrants et réfugiés dans les centres d'accueil à Paris : de la professionnalisation de l'hospitalité au rôle de sous-traitant de l'État », *Revista de Direito da Cidade*, vol. 12, n° 2, pp. 958-985.

Berthomière, William, Julie Fromentin, David Lessault, Bénédicte Michalon et Sarah Przybyl. (2020). « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36 - n°2 et 3.

Beulay, Marjorie. (2019). « L'action des acteurs privés à la frontière : quel état de droit en matière de migrations ? » dans « Quel État de droit dans une Europe en crise ? », Colloque international : Lyon, chron.n°49, 17p. En ligne : <http://www.revuedlf.com/droit-ue/laction-des-acteurs-prives-a-la-frontiere-quel-etat-de-droit-en-matiere-de-migrations/> (page consultée le 20 mars 2021).

Bigo, Didier. (1988). « L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (14)1 pp.25-46.

Blanchard, Emmanuel. & Rodier, Claire. (2016). « « Crise migratoire » : ce que cachent les mots », *Plein droit*, vol. 111, no. 4, pp. 3-6.

Blais, Marie-Claude. (2008). «La solidarité.» *Le Télémaque* 33 (1) : 9–24.

Blais, M., et Martineau, S. (2006). *L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes*. Recherches qualitatives, Vol.26(2), pp.1-18.

Boccadoro, Natalie. (2007). « Le droit au logement ». *Thèse de doctorat en droit*, Université Paris Nanterre.

Bojovic, Jakov, ed. (2016). “Special Report on the Civil Society Responses to Refugee Crisis.” *Politheor: European Policy Network*.

Bond, J., & Kwadrans, A. (2019). Resettling Refugees through Community Sponsorship: A Revolutionary Operational Approach Built on Traditional Legal Infrastructure. *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, 35(2), 87-109.

Börtz, T., Deussen, C., Morzière, M. & Zachow, M. (2017). Documentation. Les bonnes pratiques du vivre ensemble. L'accueil des demandeurs d'asile en Suède, Allemagne et France. *Allemagne d'aujourd'hui*, 219(1), 26-37.

Bouagga, Y. (2018). Calais, carrefour des solidarités citoyennes. *Mouvements*, 93(1), 137-148.

Boublil, Elodie et Laure Wolmark. (2018). « Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d'asile », *La Revue des droits de l'homme*, n°13. DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.3502> (consulté le 10 août 2020).

Bourdieu Pierre. (1976). « Le sens pratique ». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 2, n°1, février 1976. L'État et les classes sociales. pp. 43-86.

Braud, Fanny, Bénédicte Fischer et Karine Gatelier. (2018). « L'hébergement des demandeurs d'asile à l'épreuve d'administrations françaises en crise. Une analyse locale : l'exemple de Grenoble. », *La Revue des droits de l'homme*, 13.

Brice, Pascal. (2019). *Sur le fil de l'Asile*. Fayard, 266p.

Brondel, Pierric. (2012). Relations entre pouvoirs publics et associations de défense du droit d'asile : la politique publique dans les crises de l'asile. Science politique. En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00807844> (page consultée le 10 Janvier 2021).

Burt, R. (1995). « Le capital social, les trous structureaux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, XXXVI, p.599-628.

Caponio, Tiziana; Ponzo, Irene; Giannetto, Leila (2019). Comparative report on the multilevel governance of the national asylum seekers' reception systems. In *CEASEVAL RESEARCH ON THE COMMON EUROPEAN ASYLUM SYSTEM* (24). Available online at http://ceaseval.eu/publications/24_WP3_Comparative_Report.pdf

CASF. (2018). Code de l'action sociale et des familles - Article L345-2-2. *Légifrance*, Version en vigueur du 25 novembre 2018.

Catellin, Sylvie. (2004). « L'abduction : une pratique de la découverte scientifique et littéraire ». *HERMÈS* 39, pp.179-185.

CEDH. (1950). « Article 3 : Interdiction de la torture » dans Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, *Convention européenne des droits de l'Homme*.

CESEDA. (2020). Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158> (page consultée le 20 juillet 2020).

Chibrac Lucienne, Poinot Marie. (2006). L'héritage du travail social dans l'accueil des migrants. Entretien avec Lucienne Chibrac. In: *Hommes et Migrations*, n°1261, Mai-juin. Accueillir autrement. pp. 66-71

CIMADE. (2020). *Dispositif d'accueil des demandeurs d'asile : état des lieux 2020*. En ligne : <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/> (page consultée le 09 août 2020).

CIMADE. (2019). « Typologie des dispositifs des « hébergements » des personnes exilées. Accueil/transit/contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ? ». En ligne : <https://www.lacimade.org/publication/typologie-lieux-hebergement-migrants/> (page consultée le 15 Janvier 2020).

CIMADE. (2017). « CPA : trois lettres pour dissimuler la politique de « non-accueil ». En ligne : <https://www.lacimade.org/cpa-trois-lettres-dissimuler-politique-de-non-accueil/> (page consultée le 09 décembre 2019).

Coleman, James S. (1958). Relational analysis: The study of social organizations with survey methods. *Human Organization*, 17: 28–36.

Courtecuisse, Claire. nd. « L'accueil des migrants en milieu rural : une 'orientation directive' pour combler les discontinuités territoriales ? ». En ligne : <https://discontinu.hypotheses.org/laccueil-des-migrants-en-milieu-rural-une-orientation-directive-pour-combler-les-discontinuites-territoriales> (page consultée le 30 août 2019).

D'Halluin-Mabillot, Estelle. (2012). « Passeurs d'histoire. L'inconfort des acteurs associatifs impliqués dans l'aide à la procédure d'asile » in Didier Fassin, *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, « Poche/Sciences humaines et sociales », pp. 363-383.

Da Lomba, Sylvie. (2009). *Les conditions d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne : une atteinte à la dignité humaine ?* (pp. 326–349). Les Presses de l'Université de Montréal dans « Crépeau, F., Nakache, D., & Atak, I. (2009). *Les migrations internationales contemporaines*. Presses de l'Université de Montréal ».

Damico, Jack S., Tetnowski John A. (2014). « Triangulation », in *Encyclopedia of Social Deviance*, Sage, (pp.751-754).

Daniel, M.-F. (2017). Dignité humaine et Pensée critique dialogique chez des enfants et des adolescents. *Éthique en éducation et en formation*, (3), 47–68.

Dauphin, A. et Veronis, L. (2020). « Expériences de réinstallation des réfugiés syriens à Gatineau au Québec ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 36 (2 & 3), pp. 185-209.

De Koninck, T. (2017). De la dignité humaine. *Éthique en éducation et en formation*, (3), 7–21.

De Robertis, Cristina. (2005). « L'accompagnement : une fonction du travail social ». *OASIS - Le Portail du Travail Social*. En ligne : <https://www.travail-social.com/L-accompagnement-une-fonction-du> (page consultée le 10 octobre 2020).

- Dion, S. (1987). Michel Crozier et l'étude des organisations. *Politique*, (12), 111–120.
- Djigo, Sophie. (2016). « Les Migrants de Calais : Enquête sur la vie en transit ». *Contre-Feux Agone*, 210p.
- Downing, Joseph. (2016). "Influences on state–society relations in France: Analysing voluntary associations and multicultural dynamism, co-option and retrenchment in Paris, Lyon and Marseille", *Ethnicities*, Vol. 16, No. 3 (June), pp. 452-469.
- DREES. (2016). « L'allocation temporaire d'attente (ATA) et l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA) », dans *Minima sociaux et prestations sociales*. Ministère des solidarités et de la Santé.
- Dubois, Amélie. (2019). *Au cœur de la solidarité humaine*. Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Université catholique de Louvain.
- Eurostat. (2019). En ligne : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum_statistics/fr (page consultée le 20 mai 2019).
- Eurostat & UNHCR. (2019). *Une Europe ouverte. Demandes d'asile*. En ligne : https://www.europarl.europa.eu/infographic/welcoming-europe/index_fr.html#filter=2019-se (page consultée le 6 décembre 2020).
- Figuière, Céline. (2017). « Accueil des migrants : lettre ouverte des associations au président de la République ». *Fédération des acteurs de la solidarité*, 14 novembre.
- Fischer, G-N. (1996). « Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale ». *Ed Dunod*, Paris.
- Flamant, Anouk, Aude-Claire Fourrot et Aisling Healy. (2020). « Éditorial : Hors des grandes villes ! L'accueil des exilé·e·s dans les petits milieux d'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36 - n°2 et 3, pp. 7-27.
- Formarier, Monique. (2012). « Accueil », Monique Formarier éd., *Les concepts en sciences infirmières*. 2ème édition. Association de recherche en soins infirmiers, pp. 43-45.
- Formarier, M. (2003). Approche du concept d'accueil, entre banalité et complexité. *Recherche en soins infirmiers*, n°75, décembre, pp.15-21.
- France Info. (2017). « Plus personne dans les rues à la fin de l'année : pourquoi la promesse d'Emmanuel Macron n'est pas tenue ». En ligne : <https://www.france-terre-asile.org/accueil/ftda-actu/plus-personne-dans-les-rues-a-la-fin-de-l-annee-pourquoi-la-promesse-d-emmanuel-macron-n-est-pas-tenue> (page consultée le 15 juillet 2020).
- Froissart, Chloé. (2011). « Les « ONG » de défense des droits des travailleurs migrants », *Perspectives chinoises*, pp. 20-28.

Frontex. (2016). *Routes de la migration irrégulière vers l'Europe*. En ligne : <https://frontex.europa.eu> (page consultée le 20 octobre 2020).

Giraud, Ellea. (2018). *Contrôler les frontières : souveraineté et « crise » des réfugiés en Europe*. (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal). Repéré à <https://archipel.uqam.ca/11235/1/M15413.pdf> (page consultée le 8 mars 2019).

GISTI. (2018a). « La procédure d'asile en France », Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s, *les cahiers juridiques*, mai, 2^e édition, 56p.

GISTI. (2018b). « La procédure d'asile », décembre. En ligne : https://www.gisti.org/IMG/pdf/schema_nouveau-2.pdf (page consultée le 15 juin 2020).

Glaser, B. G. & Strauss, A. L. (1967). *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine.

Gonzalez, A. (2015). Le dispositif : pour une introduction. *Marges*, 20(1), 11-17.

Gotman, Anne. (2001). *Le Sens de l'hospitalité : essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*. Paris : Presses universitaires de France.

Gourdeau, Camille. (2018). *Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : Expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne*, Paris, Urms avec le soutien de la Cimade et de la fondation ASL, [en ligne] consulté le 22/03/2021. URL : <https://www.lacimade.org/publication/des-communes-daccueil-pour-les-personnes-migrantes-experiences-de-collaboration-entre-mairie-et-collectif-citoyen-en-normandie-et-enbretagne/>

Habimana, Pélégie. (2013). *Transformation des pratiques de solidarité chez des familles originaires de la République Démocratique du Congo (RDC) immigrées à Montréal* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal.

Hamilton, Leah K., Luisa Veronis, Margaret Walton-Roberts. (2020). "A National Project: Exploring Canadian Exceptionalism in Refugee Resettlement." In *A National Project: Syrian Refugee Resettlement in Canada*. Montreal: McGill-Queen's University Press.

Hanifan, L.J. 1920. *The community center*. Boston : Silver, Burdett & Company.

Horii, Satoko. (2016). "Japanese Civil Society Groups Are Helping Support Refugee Entrepreneurs, Despite Government Reluctance." *The Conversation*, December 19. Online : <https://theconversation.com/japanese-civil-society-groups-are-helping-support-refugee-entrepreneurs-despite-government-reluctance-69232> (page consultée le 25 septembre 2020).

- Jayet, Hubert et Nadiya Ukrayinchuk. (2007). « La localisation des immigrants en France : une première approche ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, pp.625-649.
- Jebb, A. T., Parrigon, S., & Woo, S. E. (2017). Exploratory data analysis as a foundation of inductive research. *Human Resource Management Review*, 27(2), 265–276.
- Jésu, F. (2003). Une solidarité de proximité. *Enfances & Psy*, 1(1), 83-92. En ligne : <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/ep.021.0083> (page consultée le 12 décembre 2020).
- Kobelinsky, Carolina. (2009). *L'accueil des demandeurs d'asile : une ethnographie de l'attente*. Thèse de doctorat en Ethnologie et anthropologie sociale, Paris : EHESS.
- Laville, Jean-Louis. & Anne Salamon. (2015). « Associations et action publique », *Solidarité et société*.
- Le Monde. 2020. « La CEDH condamne la France pour les « conditions d'existence inhumaines » de demandeurs d'asile », 2 juillet.
- Léon, Valérie. (2018). « Les solidarités face aux flux migratoires : quelles marges de manœuvre en France aujourd'hui ? ». *Rapport de recherche Groupe URD*, Janvier 2018.
- Mackreath, Helen. (2014). "The role of host communities in north Lebanon", *Forced Migration Review*, (47), 17-18.
- Martuccelli, Danilo & Grégoire Lits. (2009). "Sociologie, Individu, Épreuves. Entretien avec Danilo Martuccelli", *Émulations*, 3 (5).
- Martucelli, Danilo. (2007). « Les épreuves de l'individu dans la globalisation », *Altermondialisme, société civile et mondialisation*, 38-1, p.13-32.
- Mason, S. and Merga, M.K. (2018). "A current view of the Thesis by Publication in the Humanities and Social Sciences". *International Journal of Doctoral Studies*, 13. pp. 139-154.
- Masse Jean-Pierre. (1996). L'intégration progressive des réfugiés européens dans le dispositif d'accueil, 1970-1990. In: *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n°44. Exilés et réfugiés politiques dans la France du XXe siècle, sous la direction de René Girault. pp. 63-65.
- Mathison S. (1988). Why Triangulate? *Educational Researcher*;17(2), 13-17.
- Méliani, Valérie. (2013). Choisir l'analyse par théorisation ancrée : illustration des apports et des limites de la méthode. *Recherches qualitatives*, Hors-Série, numéro 15, pp. 435-452.
- Mendelson, Jean. (s.d.). « Solidarisme », *Encyclopædia Universalis*. En ligne : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/solidarisme/> (consultée le 28 octobre 2019).
- Ministère de l'Intérieur. (2018a). « L'essentiel de l'immigration : données de cadrage. Immigration dans les régions en 2015 ». *Statistiques publiques*, Novembre, n°2018-24.

Ministère de l'Intérieur. (2018b). « Information du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale ». *Direction générale des étrangers en France, Direction de l'asile, Département de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés*. En ligne : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2020/01/cir_44902.pdf (consulté le 10 août 2020).

Monge, Claudio. (2016). Interview réalisée par Yves Casgrain. « La peur est devenue une stratégie politique. L'hospitalité sous le regard de Claudio Monge ». En ligne : <http://presence-info.ca/article/-la-peur-est-devenue-une-strategie-politique-> (page consultée le 15 juillet 2019).

Mollard, Chloë. (2017). *L'accueil des migrants dans la vallée de la Roya : Hospitalité privée en contexte d'inhospitalité politique*. Mémoire de Maîtrise. Nice : Université Sophia Antipolis.

OEE. (2017). « Les nouvelles formes de contrôle des personnes étrangères : de l'accueil à l'enfermement », *Actes du colloque de l'OEE*, Rennes, 25 novembre.

OFII. (2019). *Rapport d'activité*. En ligne : <http://www.ofii.fr/IMG/pdf/RAPPORT%20D'ACTIVITE%20OFII%202019.pdf> (page consultée le 20 octobre 2020).

OFPRA. (2018). « Histoire de l'Asile », *Histoire & Archives*. En ligne : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/histoire-de-l-asile> (page consultée le 15 mars 2020)

OFPRA. (2019). *Rapport d'activité*. En ligne : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/actualites/publication-du-rapport-annuel-de-l> (page consultée le 15 mars 2020)

Olguin, Daniel Olguin and Pentland, Alex (Sandy). (2008). "Social Sensors for Automatic Data Collection". AMCIS Proceedings. 171p.

Olivier, L. (1987). Compte rendu de [Jean-Pierre Deslauriers (sous la direction de), *Les méthodes de la recherche qualitative*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1987, 153 p.] *Politique*, (12), 159–162.

ONU. Convention relative au Statut de réfugié. Genève, 28 juillet 1951.

Ouest France. (2017). « Des bénévoles ont accompagné les migrants ». *Ouest France*. En ligne : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/la-trinite-sur-mer-56470/des-benevoles-ont-accompagne-les-migrants-4792780> (page consultée le 20 mars 2020)

Paillé, P. (1994). « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n°23, p.147-181.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.

Pech, Thierry. (2001). « La dignité humaine. Du droit à l'éthique de la relation », *Éthique publique* [En ligne], vol. 3, n° 2, 30p.

Pechu, Cécile. (2004). « Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation : les transformations contemporaines de l'action collective ». Thèse de doctorat en Science politique. Paris : Institut d'études politiques.

Perroulaz, Gérard. (2004). « Le rôle des ONG dans la politique de développement : forces et limites, légitimité et contrôle », *Annuaire suisse de politique de développement*, 23-2, pp. 9-24.

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. En ligne : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946> (page consultée le 10 septembre 2020).

Préfet de la région Bretagne. (2018). « Schéma régional de l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés : région Bretagne ». Rapport gouvernemental 2018-2020, 91p.

Préfet de la région Bretagne. (2016). « Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile de la région Bretagne ». Rapport gouvernemental, 37p.

Ravon, B et Vidal Naquet, P. (2018). « Les épreuves de professionnalité, entre auto-mandat et délibération collective. L'exemple du travail social », *Orspere-Samdarra – Observatoire Santé mentale Vulnérabilités et Sociétés*, 1 N° 67, pages 74 à 81.

Rea Andrea, Tripièr Maryse. (2008). *Sociologie de l'immigration*. La Découverte, « Repères », 128 pages.

Reboul, Olivier. (1970). « La dignité humaine chez Kant », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 75e Année, No. 2 (Avril-Juin 1970), pp. 189-217.

Ribémont, Thomas. (2018). « Décourager les demandeurs d'asile ? Quand les conditions d'accueil en France se veulent plus « directives ». Analyse du droit à l'hébergement dans la loi du 29 juillet 2015 », *La Revue des droits de l'homme*, n° 13, 10p.

Schachter, O. (1983). Human Dignity as a Normative Concept. *American Journal of International Law*, 77(4).

Singa. (2016). « L'insertion des personnes réfugiées en zone rurale — une (courte) revue académique ». *Trait d'Union*. En ligne : <https://medium.com/trait-dunion/l-insertion-des-personnes-r%C3%A9fugi%C3%A9es-en-zone-rurale-une-courte-revue-acad%C3%A9mique-4b58f892507> (page consultée le 1^{er} septembre 2019).

Slama, Serge. (2015) « Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile : dissuader ou accueillir ? », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, n°13, p.15-30.

- Slama, Serge. (2018) « De la défaillance systémique à la « policiarisation » des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France », *La Revue des droits de l'homme*, n°14, 26p.
- Slater, Joanna. (2016). "Beyond Government: Private Sector Joins Push to Help Refugees.", *Globe and Mail*, Septembre. r 20.
- Soulé, Bastien. (2007). « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches qualitatives*, Vol 27(1), pp.127-140.
- Tardis, Matthieu. (2019). « Une autre histoire de la « crise des réfugiés » : la réinstallation dans les petites villes et les zones rurales en France ». *Études de l'IFRI*, juillet 2019, 80p.
- Tekelwold, Kibrom. (2016). « Socio-economic Impact of Somali Refugees on the Host Community in Addis Ababa ». *Edupedia publications*, New Delhi, 60 pages.
- Thomas, D. R. (2006). A General Inductive Approach for Analyzing Qualitative Evaluation Data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237–246.
- UN Special Rapporteur on the Right to Housing. (2020). En ligne : <http://unhousingrapp.org/> (page consultée le 8 décembre 2020).
- UNHCR. (2001). « Accueil des demandeurs d'asile, y compris les normes de traitement dans le contexte des différents systèmes d'asile ». *Consultations mondiales sur la protection internationale*, 3ème réunion, 4 septembre, 11p.
- UNHCR. (2013). *Vers un nouveau départ : l'intégration des réfugiés en France*. Disponible à : <https://www.refworld.org/docid/523aefec4.html> (page consultée le 10 décembre 2020).
- Valluy, Jérôme. (2008). « Du retournement de l'asile à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude ». *Cultures et conflits*, n°69, No. 69, printemps 2008, pp. 81-111.
- Valluy, Jérôme. (2007). « L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés ». *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*, février. En ligne : <http://www.reseau-terra.eu/article556.html> (page consultée le 10 octobre 2020).
- Vermeren, Pierre. (2020). *Une histoire des vagues migratoires*. (pp. 22-39) dans « Le Figaro Enquêtes. *La France face au défi de l'immigration*. Avril 2020, 178p.
- Withol de Wenden, Catherine. (2010). « Accueil, l'État de la France », *Politiques françaises*, pp.49-55.
- Withol de Wenden, Catherine. (2016a). *Migrations, une nouvelle donne*. Paris : FMSH Éditions, 184p.

Withol de Wenden, Catherine. (2016b). « L'Europe et la crise des réfugiés ». *Études*, Mars, pp. 7-16.

Zoll, Rainer. (2001). “Le défi de la solidarité organique. Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ?” *Revue du MAUSS* 18 (2): 105–18.
doi:10.3917/rdm.018.0105.

Ziegler, Jean. (2020). *Lesbos, la honte de l'Europe*. Paris : Seuil. 132p.

ANNEXES

ANNEXE A. Recrutement des participants : texte d'introduction

« Bonjour, je m'appelle Manon de Dianous. Je suis étudiante française en deuxième année de master en développement international à l'Université d'Ottawa au Canada. Je me permets de vous contacter pour vous parler de mon projet de thèse et de vous demander si vous souhaitez y participer. Mon travail porte sur l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile dans le département du Morbihan, en Bretagne. Plus précisément, je m'intéresse aux acteurs locaux qui se sont impliqués directement ou indirectement dans l'accueil et l'accompagnement de ces personnes et ainsi mettre en avant les actions de solidarité qui sont entreprises. Pour cela, j'ai besoin de réaliser des entrevues avec des membres d'associations, des bénévoles, des employés municipaux... pour mieux comprendre le contexte local d'accueil des demandeurs d'asile. L'objet de mon appel/courriel est donc de vous solliciter à participer à ma recherche en m'accordant un peu de votre temps pour répondre à quelques questions. Votre participation est entièrement volontaire. »

ANNEXE B. Les dispositifs d'hébergement des personnes migrantes

Source: (CIMADE, 2019)

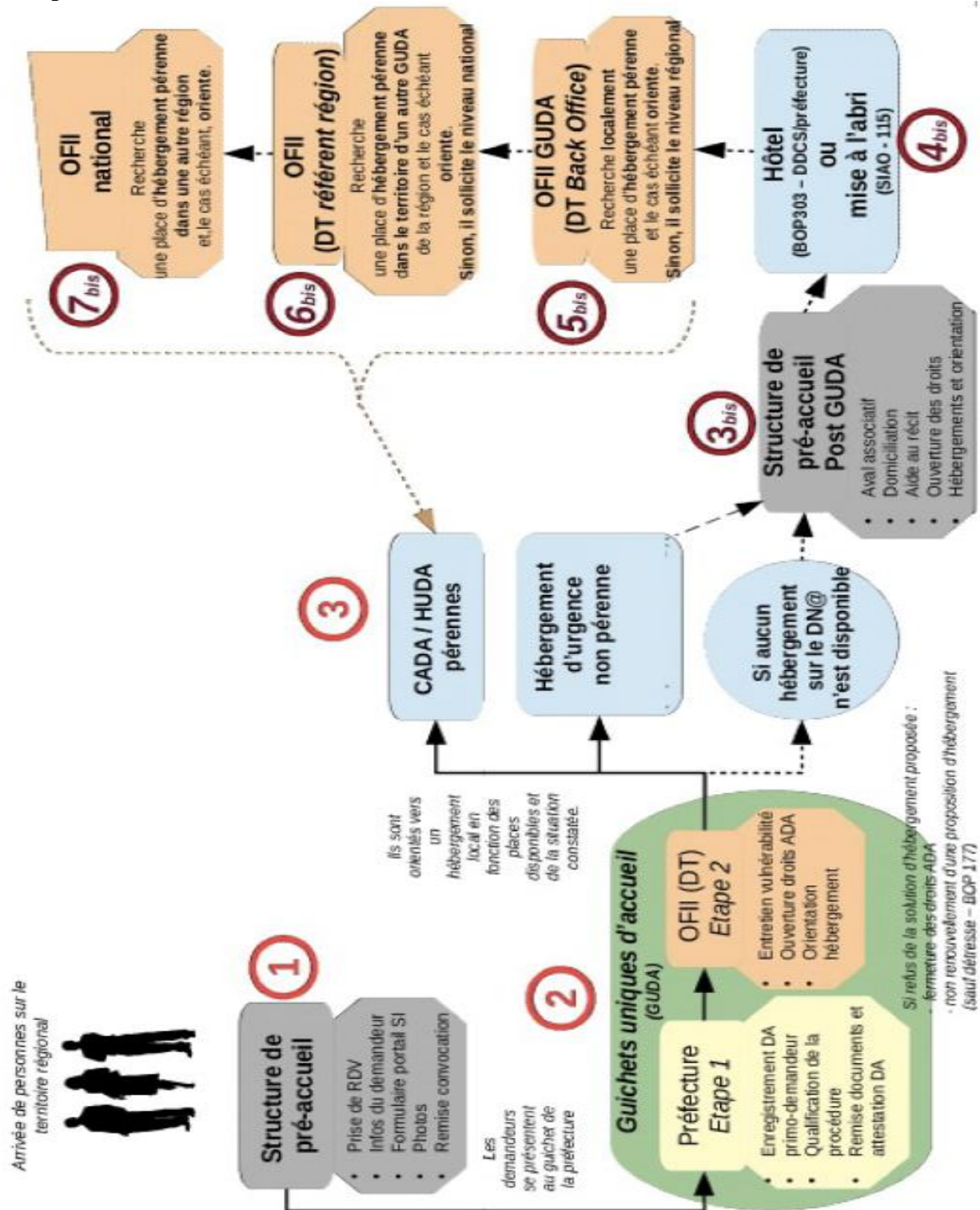
Typologie des dispositifs des « hébergements » des personnes exilées accueil / transit / contrôle/expulsion : comment s'y retrouver ?

avril 2019

Dispositif	Acronyme	Signification	Description, public concerné	Cadres légaux (et infra légaux)	Nombre de places / Localisation / Principaux opérateurs	Financement / Prix de journée par personne et par jour
Dispositif de tri	CAES	Centre d'accueil et d'examen de situation administrative	Dispositif combiné : hébergement et accès à la procédure d'asile. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative	L.744-3-3 CESEDA Circulaire du 31 décembre 2018 relative à l'évolution du parc d'hébergement	2 900 places : centres dans les Hauts de France, Ile de France, Auvergne Rhône Alpes & Grand Est	BOP 303 immigration Prix de journée : 24€
Hébergement de demandeur asile	CAO	Centre d'accueil et d'orientation	Créés pour l'évacuation des migrants du Calais et utilisés désormais pour les évacuations de campements parisiens Dispositif national Assignment à résidence possible	L.744-3-2° CESEDA Circulaire du 31 décembre 2018 relative à l'évolution du parc d'hébergement	8 000 places début 2019 4 500 fin 2019 (transformation en HUDA)	BOP 303 Prix de journée : 24€
Hébergement de personnes transit des personnes demandeur asile	PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile	Accueil et accompagnement de personnes demandeur asile, en cours de procédure + dublinées	L.744-3-2° du CESEDA Marché public du ministère de l'intérieur, septembre 2016	5351 places : situées souvent dans d'anciens hôtels formule 1. ADOMA opérateur unique	BOP 303 Prix de journée : 15€
Dispositifs d'accueil pour personnes demandeur asile	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des personnes demandeur asile en cours de procédure normale exclusivement Assignment à résidence possible	L.744-3-1 CESEDA et L.348-1 du Code de l'action sociale et des familles	43 500 places ADOMA : 7293 ; COALLIA : 6231 ; FTDA : 4755 ; Forum réfugiés : 1373 ; CRF : 1236 ; Groupe SOS : 1276, etc.	BOP 303 Prix de journée : 19,50€
Dispositifs d'accueil pour personnes demandeur asile	HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des personnes demandeur asile, en procédure accélérée et dublinées. <i>[Regroupe désormais les ATSA et la moitié des places CAO]</i> Assignment à résidence possible	L.744-3-2° du CESEDA	42 500 places (dont 31 000 stables) ADOMA, COALLIA et autres structures	BOP 303 Prix de journée : 17€
Dispositifs pour bénéficiaires protection internationale	CPH	Centre provisoire d'hébergement	Accueil et accompagnement de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire	Article L.349-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles	5 239 places : COALLIA, FTDA	BOP 104 intégration Prix de journée : 25€
Dispositifs de contrôle à l'expulsion	SAS	Centres de transit pour réinstallés	Accueil et accompagnement de personnes réinstallées en provenance du Proche-Orient, du Niger et du Tchad	Article L.349-1 du Code de l'action sociale et des familles	875 places	BOP 104 Prix de journée : 25€
Dispositif de contrôle à l'expulsion	DPAR	Dispositif de « préparation au retour »	Surveillance et expulsion des personnes assignées à résidence sous OQTF	Circulaire du 17 juillet 2015	808 places : Moselle, Rhône, Paris, Bas-Rhin, Seine Saint-Denis, Bouches du Rhône. Adoma, Accueil sans frontière 67, ADRIM, Rose des Vents, etc.	BOP 303 Prix de journée : 24€

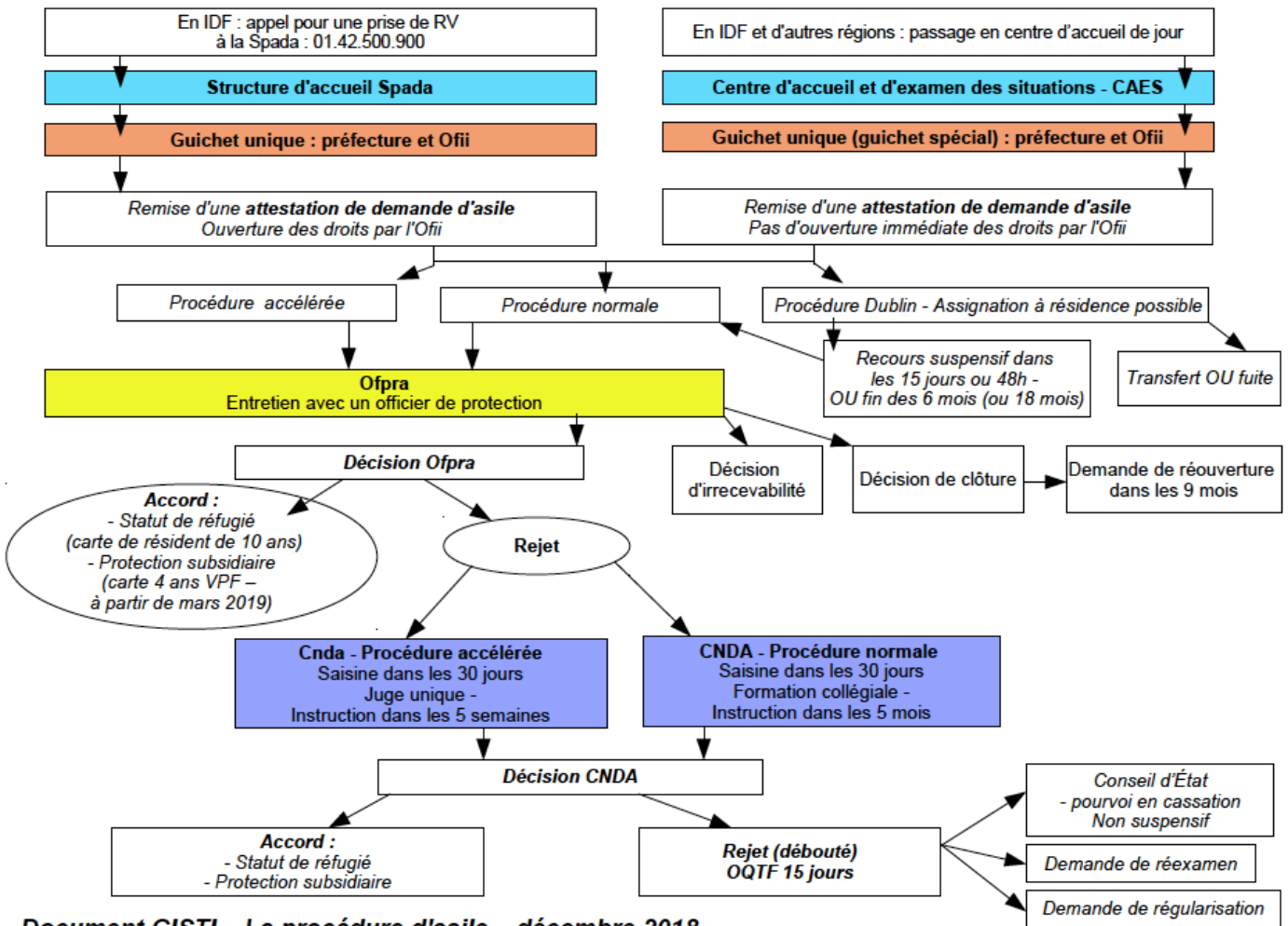
ANNEXE C. Le parcours du combattant

Source : Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile- Bretagne -2016 (Préfet de la Région Bretagne, 2016)



ANNEXE D. La procédure d'asile détaillée

Source : (GISTI, 2018b)



Document GISTI – La procédure d'asile – décembre 2018